LEGISLATIVE LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE
MAY 04 1989
FREDERICTON, N.B.

LES DÉFIS DE L'INDUSTRIE DES PÊCHES AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Donald J. Savoie
Maurice Beaudin

décembre 1988

LES DÉFIS DE L'INDUSTRIE DES PÊCHES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Liste des tableaux statistiques i

INTRODUCTION 1
Aperçu de l'étude 4

CHAPITRE DEUX: LE PARTAGE DES RESSOURCES: LE ROLE DU GOUVERNEMENT 7
Pêches et Océans 8
Les clients, les programmes et la structure 8
La délivrance des permis 14
Le ministère des Pêches au Nouveau-Brunswick 17

CHAPITRE TROIS: LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE: LE ROLE DU GOUVERNEMENT 20
Extention de la zone de pêche 20
Le groupe d'étude Kirby 22
Le développement des pêches 26
Le libre-échange et les pêches 29
L'accord du lac Meech 35

CHAPITRE QUATRE: IMPORTANCE DE LA PÊCHE POUR LA PROVINCE 38
Apport économique global 38
Apport régional 41
Caractéristiques socio-économiques des régions de pêche 43

CHAPITRE CINQ: EXPLOITATION PRIMAIRE 54
Répartition provinciale des ressources 56
Poisson de fond 56
Mollusques et crustacés 59
Poissons pélagiques 64

CHAPITRE SIX: TRANSFORMATION DE LA RESSOURCE 67
La situation d'ensemble de l'industrie 67
Compétitivité et rentabilité du secteur de la transformation 74
Comparaisons interprovinciales 78
Comparaisons intersectorielles 88

CHAPITRE SEPT: COMMERCIALISATION: ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES 94
Le traitement du poisson: une industrie largement exportatrice 94
Structure des exportations en 1987 101
Les marchés 104
Perspectives commerciales 108
Poissons de fond 108
Poissons pélagiques 115
Mollusques et crustacés 121
Homard 121
Crabe 124
Autres mollusques et crustacés 128
Marché canadien pour les produits de la mer 130
Résumé 134

CHAPITRE HUIT: LES CONSULTATIONS 137
Remarques générales 137
Le Sud-Ouest 138
Le Sud-Est 144
Le Nord-Est 149

CHAPITRE NEUF: LES RECOMMANDATIONS 159
Agencement des recommandations 160
Coopération entre les intervenants dans l'industrie 161
Stratégies provinciales 163
Possibilités de développement 164
Aquiculture 167
Capacités de récolte et de transformation 169
Productivité et innovation 172
Les marchés 176
Autres recommandations 178

ANNEXE 182

CARTES 194

LISTE DES TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau 3.1	Examen comparatif de l'industrie des pêches par province	33
Tableau 4.1	Importance du secteur de la pêche pour chacune des sous-régions, Nouveau-Brunswick, 1987	41
Tableau 4.2	Emplois dans la transformation du poisson au Nouveau-Brunswick, 1987	43
Tableau 4.3	Valeur des espèces débarquées et des produits transformés, 1985	45
Tableau 4.4	Indice de besoin économique et indicateurs connexes (Commissions de développement, moyenne 1980-82)	49
Tableau 5.1	Quantité et valeur au débarquement par province, 1987	55
Tableau 5.2	Volume débarqué de poisson de fond par province	56
Tableau 5.3	Volume débarqué de mollusques et crustacés par province	59
Tableau 6.1	Évolution des débarquements et de la production au Nouveau-Brunswick	71
Tableau 6.2	Répartition des produits par groupes d'espèces, 1975-85	72
Tableau 6.3	Transformation du poisson - Certaines caractéristiques pour le Nouveau-Brunswick et l'Atlantique, 1985	79
Tableau 6.4	Valeur des produits par rapport à la valeur des espèces débarquées	80
Tableau 6.5	Marge généficiaire brute (MBB) par rapport aux ventes et productivité	82
Tableau 6.6	Certaines caractéristiques du secteur des pêches par rapport à l'ensemble des industries manufacturières	89
Tableau 6.7	Certaines caractéristiques par secteur d'activité manufacturière (N.-B., 1985)	91
Tableau 7.1	Production et exportation des produits de la mer (N.-B., 1980-1987)	94

Tableau 7.2	Évolution des exportations de produits de la pêche, Nouveau-Brunswick (Comparaisons 1980-1987)	97
Tableau 7.3	Exportations par espèces pour l'année 1987, N.-B.	100
Tableau 7.4	Exportations des produits de la mer, N.-B., 1987	102
Tableau 7.5	Principaux marchés pour les produits de la mer, N.-B., 1980 et 1987	103
Tableau 7.6	Production de crabe des neiges au Nouveau-Brunswick, 1980 et 1986	124

ANNEXE

Tableau 1	Quantités débarquées par espèce, Nouveau-Brunswick, 1970-1987
Tableau 2	Valeur débarquée par espèce, Nouveau-Brunswick, 1970-1987
Tableau 3	Volume et valeur au débarquement par espèce et par région, Nouveau-Brunswick, 1987
Tableau 4	Part du Nouveau-Brunswick du volume capturé dans l'atlantique, par expèce, 1970-1987
Tableau 5	Part du Nouveau-Brunswick à la valeur capturée dans l'Atlantique, par espèce, 1970-1987
Tableau 6	Quantités débarquées par espèce, Atlantique, 1970-1987
Tableau 7	TPA pour le poisson de fond dans la zone canadienne de 200 milles, 1979 à 1987
Carte 1	Districts de pêche maritime et intérieure du Nouveau-Brunswick
Carte 2	Zone canadienne de pêche de 200 milles et limites de pêche de l'organisation de pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO)

INTRODUCTION

La présente étude porte sur la pêche au Nouveau-Brunswick. On nous a demandé de recommander des stratégies visant à "favoriser le développement ordonné de l'industrie des pêches et promouvoir le développement économique".

Avant d'examiner les diverses stratégies possibles, nous avons jugé bon de faire deux choses: tout d'abord, évaluer la situation actuelle de l'industrie des pêches, puis consulter les personnes ayant une connaissance approfondie de l'industrie des pêches.

Nous avons vite constaté l'importance de l'industrie des pêches pour l'économie du Nouveau-Brunswick. Cette industrie se classe au quatrième rang, en production, parmi les industries primaires de la province. À son maximum, l'emploi dans le secteur de la transformation dépasse 12 000 travailleurs, et il y a plus de 6 000 pêcheurs. L'industrie a également une grande importance sur le plan de l'exportation.

Les principales espèces traitées dans la province sont le hareng, le homard et le crabe. La seule usine de transformation du thon au pays est située au Nouveau-Brunswick, comme le sont également les deux seules usines de sardine du Canada. Contrairement à la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick ne joue pas encore un rôle important dans la pêche des poissons de fond.

Il est à remarquer, dès le départ, qu'au Nouveau-Brunswick le secteur de la transformation du poisson est fortement tributaire des ressources de l'extérieur. Les transformateurs néo-brunswickois importent, en effet, une grande proportion de leurs besoins des provinces voisines. C'est

le cas, en particulier, du homard et du hareng. Pour ce qui est du thon, tous les approvisionnements proviennent de l'extérieur de la province.

Il est également à remarquer que l'industrie est très saisonnière. Dans le Nord-Est, les grandes usines de transformation peuvent rester ouvertes pendant huit mois de l'année, alors que dans le Sud-Est, les usines de transformation de la sardine et du thon peuvent fonctionner pendant onze mois de l'année. Mais dans le cas des petites usines, qui sont nombreuses surtout dans le Sud-Est et le Nord-Est, leur période d'exploitation ne s'étend que sur quelques mois de l'année.

L'importance de l'industrie des pêches pour l'économie du Nouveau-Brunswick peut être décrite de diverses façons. Ce qui la rend particulièrement importante est son aspect régional. L'industrie est concentrée dans trois régions: le Sud-Ouest, le Sud-Est et le Nord-Est. Lorsqu'on l'examine d'un point de vue régional, il est difficile de trop insister sur son importance. Dans la Péninsule acadienne, par exemple, l'industrie des pêches est au coeur même de l'économie locale. Elle emploie quelque 6 000 personnes, soit 30 % de toute la main-d'oeuvre. Sa saisonnalité, combinée à celle d'autres industries de la région comme la tourbe, signifie que le taux de chômage peut varier entre 25 et 50 % bien sonnés, selon la saison.

Même si l'industrie des pêches joue un rôle vital dans toutes les régions où elle est implantée, il ne faut pas croire qu'elle est au même niveau de développement dans toutes les régions ou qu'elle est semblable d'une région à une autre. En fait, il y a trois industries poissonnières distinctes dans la province, chacune ayant ses propres défis à relever. Dans le Nord-Est, l'industrie des pêches fait face à de grandes difficultés

économiques et doit opérer un redressement économique urgent. La pêche du crabe, par exemple, est en crise. Dans le Sud-Est, l'industrie des pêches est relativement stable. Il lui faudra, toutefois, porter une attention particulière à ses approvisionnements dans un avenir rapproché (notamment en ce qui concerne le homard). Une bonne partie des homards traités dans le Sud-Est sont importés des provinces voisines et du Nord-Est. L'industrie des pêches a des possibilités de développement et dans le Nord-Est et dans le Sud-Est, et celles-ci devront être exploitées à fond.

Dans le Sud-Ouest, par contre, la situation est solide, du moins pour l'instant. Mais étant donné que l'industrie a déjà connu des périodes de grande prospérité économique suivies de crises sévères, les représentants de l'industrie sont très conscients que cette période de prospérité relative peut fort bien être provisoire. Ceci dit, la région du sud-ouest est bien placée pour profiter pleinement du potentiel de croissance dans le domaine de l'aquiculture. L'aquiculture est l'un des rares domaines de l'industrie alimentaire qui présente d'intéressantes perspectives de croissance dans les années 80. Bref, le Sud-Ouest jouit d'une base solide sur laquelle fonder ses récents succès en aquiculture.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, nous avons consulté un certain nombre de représentants de l'industrie afin de nous guider dans la rédaction du présent rapport. Ces consultations, qui se sont inscrites dans le cadre de notre mandat, se sont avérées très profitables et ce, de plusieurs façons. Premièrement, les représentants de l'industrie, y compris les fonctionnaires fédéraux et provinciaux responsables de la pêche, nous ont mis sur la piste de nombreuses questions à explorer. Deuxièmement, ils nous ont mis en garde contre certains écueils à éviter. Enfin, leurs opinions nous ont

grandement aidé dans la formulation de nos recommandations. En fait, *toutes* les recommandations présentées dans le dernier chapitre de ce rapport nous ont été suggérées par au moins une des personnes consultées.

Aperçu de l'étude

L'étude comprend plusieurs chapitres. Dans le chapitre suivant, nous examinons le rôle que jouent les gouvernements dans la gestion des pêches. Nous cherchons à décrire de façon assez détaillée comment fonctionnent les divers comités consultatifs et les divers processus de prise de décisions. Plus particulièrement, nous essayons de voir comment le gouvernement fédéral arrête ses décisions en ce qui concerne l'attribution des contingents de pêche.

Le chapitre trois porte sur le rôle des gouvernements en matière de développement des pêches au Nouveau-Brunswick. Nous y passons en revue les efforts gouvernementaux déployés dans le cadre de l'entente auxiliaire sur les pêches et d'autres programmes de développement. Nous nous penchons également sur les répercussions qu'auront sur le Nouveau-Brunswick l'accord de libre-échange proposé entre le Canada et les États-Unis, ainsi que l'accord constitutionnel du Lac Meech.

L'importance du secteur de la pêche au niveau des régions fait l'objet du quatrième chapitre. Des caractéristiques dominantes sont établies pour chaque région de pêche: la structure des débarquements, le type de produits transformés, la taille des entreprises, les activités d'appoint à l'industrie, etc. Nous y examinons également la dépendance économique en tenant compte de plusieurs indicateurs socio-économiques et de leur interrelation avec le secteur de la pêche.

Au chapitre cinq, nous décrivons la situation actuelle et les perspectives futures du secteur primaire de la récolte. Nous y brossons un tableau de l'évolution de la ressource, ainsi que des efforts de pêche par rapport aux principales espèces. Des pronostics d'approvisionnement en matières premières sont présentés en fonction des plans actuels de gestion des stocks par Pêches et Océans, de même qu'en fonction des efforts actuels et futurs en exploitation primaire.

Le sixième chapitre est entièrement consacré au secteur de la transformation. Il y est fait mention de la grande diversité de l'industrie du traitement au Nouveau-Brunswick et de sa forte expansion au cours des années qui ont suivi la déclaration de la zone économique de 200 milles. L'accent est également mis sur la compétitivité de l'industrie du poisson tant au niveau provincial (intersectoriel) qu'au niveau interprovincial (région de l'Atlantique). Le rendement des activités de traitement y est examiné en fonction des contraintes propres à cette industrie. Certains résultats présentés dans le rapport Kirby y sont discutés en fonction des caractéristiques propres aux entreprises du Nouveau-Brunswick.

Le chapitre sept traite uniquement de la commercialisation des produits de la pêche. Nous y décrivons l'évolution des exportations au cours des années 80 en tenant compte des fluctuations cycliques et des changements dans la demande, de la disponibilité des ressources, ainsi que de l'évolution conjoncturelle internationale. Chaque marché d'importance y est analysé de même que les principaux groupes de produits exportés. Les perspectives commerciales y sont également étudiées à la lumière de tous ces facteurs et ce, pour chaque groupe d'espèces. Une brève section est consacrée au marché canadien des produits de la mer.

Le huitième chapitre porte sur les consultations. Celles-ci y sont décrites, région par région.

Le dernier chapitre présente les recommandations qui découlent de notre étude. Elles sont de portée générale et visent un grand nombre de questions allant de l'aquiculture à la recherche et au développement, en passant par la commercialisation des produits du hareng.

CHAPITRE DEUX

LE PARTAGE DES RESSOURCES: LE RÔLE DU GOUVERNEMENT

Il est impossible de trop insister sur l'importance de la pêche pour l'économie de la région de l'Atlantique. Au Nouveau-Brunswick, cette industrie joue un rôle capital dans le Nord-Est, notamment dans la Péninsule Acadienne et, dans une moindre mesure, dans le Sud-Est et le Sud-Ouest. Pour citer un groupe d'étude fédéral: "Plus du quart de la population des provinces de l'Atlantique vit dans des petits villages de pêcheurs ... L'économie de la moitié de ces villages au moins repose sur une seule activité, 30 % ou plus des emplois y étant fournis par les entreprises de pêche et les usines de transformation."[1]

Il est donc évident que le gouvernement se doit de réglementer la pêche. Il ne suffit que d'un moment de réflexion pour se rendre compte que l'absence de règlements conduirait inévitablement à une ruée folle sur les ressources disponibles.

La situation deviendrait vite chaotique. Nous savons d'expérience que l'augmentation massive du nombre de pêcheurs, de bateaux et d'installations de traitement se traduit par des problèmes d'adaptation quelques années plus tard. Par exemple, après que la limite de pêche eut été étendue de 12 milles à 200 milles en 1977, on était généralement d'avis que l'industrie devait prendre de l'expansion afin de pouvoir profiter de toutes les possibilités économiques qui allaient en découler. Le nombre de pêcheurs autorisés (pas nécessairement tous actifs) est passé de 36 500 à 53 500 entre 1974 et 1981, une hausse de 45 %.[2] Or, au début des années 80, le secteur faisait face à de grandes difficultés.

Résultat: les deux ordres de gouvernement ont dû intervenir de différentes façons, certaines subtiles et d'autres pas si subtiles, au cours des vingt dernières années.

Étant donné que les pêches relèvent et du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, il faut maintenir une étroite collaboration fédérale-provinciale si l'on veut profiter au maximum des possibilités. D'ailleurs, les mécanismes et structures nécessaires sont maintenant bien en place et couvrent tout l'éventail des activités gouvernementales. Dans le présent chapitre, nous allons jeter un coup d'oeil sur les programmes gouvernementaux et la coopération intergouvernementale en ce qui concerne la réglementation des pêches. Dans le chapitre qui suit, nous nous pencherons sur les programmes de développement, le rapport Kirby et les répercussions que peuvent avoir sur les pêches l'accord constitutionnel du lac Meech et l'entente de libre-échange avec les États-Unis.

Pêches et Océans

Les clients, les programmes et la structure

Le ministère fédéral des Pêches et des Océans (MPO) a cerné quatre principaux groupes clients.[3] Le premier comprend les pêcheurs, les propriétaires et les travailleurs d'usines de transformation, les industries connexes d'approvisionnement et de commercialisation, ainsi que les consommateurs de produits de la pêche. Le deuxième groupe comprend l'industrie maritime, le troisième, l'industrie du pétrole au large des côtes et le quatrième, l'industrie des technologies océaniques.

Le MPO est très présent dans la région de l'Atlantique. Par exemple, ses opérations dans la région qui englobe le golfe Saint-Laurent sont situées à Moncton, au Nouveau-Brunswick, et un bureau a été établi à Halifax pour la région de la baie de Fundy. En outre, une structure organique distincte a été créée à Ottawa pour les pêches dans l'Atlantique.[4]

Le MPO remplit deux fonctions importantes dans la région de l'Atlantique: la gestion des pêches et de l'habitat et la réglementation des ressources et de l'industrie. La première comporte la surveillance des régions de pêche et le contrôle des prises et des contingents, c'est-à-dire essentiellement l'élaboration de plans de gestion de l'habitat et l'application des règlements concernant l'habitat des poissons. La seconde comporte l'établissement de politiques et de règlements concernant l'autorisation et l'enregistrement des pêcheurs, des bateaux et des entreprises de pêche. C'est surtout depuis 1977, lorsque le Canada a étendu la zone de pêche à 200 milles, que le MPO a commencé à réglementer l'accès à tous les stocks de poisson de fond, non seulement en fonction de la saison mais aussi en fonction de la taille des bateaux et du type d'engins de pêche.

Certaines des discussions entourant les pêches ces dernières années ont porté sur l'attribution des contingents de poisson de fond, lesquels sont fixés chaque année par le ministre des Pêches et Océans conformément aux directives établies dans un document intitulé *Plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique*. Le débat a surtout visé le conflit qui oppose les pêcheurs côtiers aux pêcheurs hauturiers et la répartition des stocks entre les différentes régions. Ces questions ont été soulevées à plusieurs reprises au cours de nos consultations, et il importe de décrire brièvement comment les décisions sont prises. L'attribution des contingents se fait selon un certain nombre de principes directeurs, dont les suivants:

1. La préservation et le rétablissement des ressources halieutiques.

2. La réglementation de l'accès à tous les stocks de poisson de fond en fonction des facteurs suivants: saisons, contingents, taille des bateaux et sortes d'engins.

3. La répartition équitable des ressources halieutiques, compte tenu de leur proximité aux localités, de la dépendance des collectivités côtières et des divers secteurs de la flottille par rapport à des ressources données, de la rentabilité et de la mobilité des flottilles.

4. Les petits bateaux sont restreints aux lieux d'exploitation précisés dans le Plan de gestion sectoriel.

5. La coordination du déploiement des flottilles dans les lieux de pêche et au cours de la saison de pêche.

6. L'utilisation des ressources halieutiques durant l'année civile, dans toute la mesure possible.

7. Le contingentement de la pêche au moyen de tous les engins, sauf indication contraire.

8. Le total des prises autorisées (TPA) n'est rajusté en cours de saison qu'à la suite de changements importants dans les avis scientifiques (d'au moins 10 % dans les TPA) et qu'après consultation avec les intéressés.

9. Le rajustement des pourcentages côtiers/hauturiers de certains stocks peut être envisagé par le Ministre lorsque: a) le TPA est modifié de 15 % ou plus dans une année donnée ou de plus de 15 % cumulativement sur plusieurs années durant la période 1984-1988, ou b) la part canadienne du TPA est modifiée de 15 % ou plus par rapport au niveau antérieurement en vigueur à la suite de négociations ou d'événements internationaux.

10. Une allocation spéciale sera faite dans le cadre d'un Programme d'aide aux usines à court de matière première dans des zones de pêche particulières et prélevée à même le contingent canadien avant que les ententes de partage côtier-hauturier ne soient conclues.

Le processus d'établissement des contingents débute en mai de chaque année lorque les scientifiques examinent les stocks intérieurs.[6] Il est mené par un comité spécial: le Comité consultatif scientifique sur les pêches dans l'Atlantique canadien (CCSPAC). Les scientifiques examinent de 24

à 30 stocks de poisson de fond afin de conseiller le gouvernement quant à leur disponibilité. Leurs avis sont présentés au sous-ministre adjoint (Service des pêches dans l'Atlantique) par les directeurs généraux régionaux. En juin ou juillet, le sous-ministre adjoint préside le Comité consultatif du poisson de fond de l'Atlantique (CCPFA) qui étudie les avis des scientifiques. Des représentants des gouvernements provinciaux, du secteur de la transformation du poisson et des pêcheurs sont invités à participer aux travaux du comité. Les conclusions et avis des scientifiques sont ensuite transmis à des comités semblables au niveau régional, normalement présidés par les directeurs généraux régionaux. Le plus grand nombre possible de questions sont résolues à ce niveau. Les questions non résolues sont soumises au CCPFA, puis, si elles sont toujours sans solution, au Comité fédéral-provincial des sous-ministres des pêches de l'Atlantique (CFPPA). Ce comité se réunit à l'automne et étudie la liste des "questions substantives" non résolues par le CCPFA. Le ministre convoque ensuite une réunion du Conseil des ministres des Pêches de l'Atlantique (fin novembre - début décembre) afin de prendre des décisions en ce qui a trait aux questions substantives non résolues. En règle générale, les questions soulevées à ce niveau portent sur l'accès des bateaux de moins de 65 pieds à certaines sous-régions ou divisions de pêche de la morue, le partage de la pêche du sébaste entre les bateaux basés dans le Golfe et ceux non basés dans le Golfe, les recommandations scientifiques visant à réduire le total des prises autorisées, etc.[7] La plupart des questions non résolues, sinon toutes, sont réglées à ce niveau. Celles qui ne le sont pas sont renvoyées au ministre des Pêches et Océans, le dernier recours. Enfin, le ministre publie, généralement vers le 1er janvier de chaque année, le Plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique.[8] Y est décrite en

détail la répartition des contingents de morue, d'aiglefin, de goberge, de sébaste, de flet, de flétan du Groenland, de grenadier, de merlu argenté, de merluche blanche, d'argentine, de flétan et de calmar.

La majorité des personnes que nous avons consultées sont favorables au processus en place: celui-ci permet à tous les intervenants de faire valoir leurs points de vue. Cela ne signifie pas, cependant, que tout le monde soit d'accord avec les décisions prises. Bon nombre sont grandement déçus du partage actuel entre les pêcheurs côtiers et les pêcheurs hauturiers, parce que les premiers ont les mains liées par les contraintes saisonnières et les restrictions imposées sur les prises accessoires et les déplacements. D'autres, en outre, soutiennent que les usines basées dans le Golfe devraient avoir accès aux stocks de poisson de fond se trouvant en dehors du Golfe.[9] Comme il est mentionné plus haut, le processus de consultation lui-même a essuyé des critiques. Selon un représentant de l'Association des pêcheurs professionnels acadiens Inc. (APPA), le processus est devenu impraticable à cause, notamment, du nombre excessif de comités consultatifs: le MPO en a, par exemple, plus de cinquante dans la région du Golfe seulement. Plus important encore, le représentant de l'APPA estime que bon nombre de comités consultatifs n'existent que pour justifier les décisions impopulaires.[10]

Il est également à signaler qu'en 1982 un nouveau programme d'allocations a été lancé à titre d'essai pour les entreprises de pêche hauturière. Ce programme avait pour but d'enrayer la course au poisson, d'assouplir les opérations, de favoriser l'adaptation du marché, de réduire le besoin de réglementation gouvernementale et de faciliter la planification à long terme. Il visait quatre grandes entreprises. En 1983, le Service des pêches de l'Atlantique a été restructuré, sans toutefois interrompre le

programme des allocations aux entreprises de pêche hauturière. En 1984, le programme était adopté officiellement pendant une période de cinq ans. Pendant ce temps, on a modifié le programme afin d'inclure des formules de partage des contingents, des frais d'accès et des IOG. En 1987, on a entrepris une évaluation approfondie du programme. Il a été constaté que l'industrie de la pêche hauturière avait grandement benéficié de la "stabilité" apportée par les allocations aux entreprises. Les fonctionnaires signalent que les pêcheurs hauturiers sont heureux du programme et tiennent à ce que celui-ci soit maintenu, mais renforcé. Encore une fois, cependant, l'industrie de la pêche côtière estime qu'elle a été lésée par ce programme.

Le processus d'établissement des contingents de poisson de fond sert également au contingentement des crustacés et mollusques et des espèces pélagiques de l'Atlantique. Bien qu'il varie en fonction de chaque espèce, le processus est peut-être plus structuré et formel dans le cas du poisson de fond. Quoi qu'il en soit, les contingents sont déterminés dans tous les cas en fonction des résultats scientifiques présentés par l'intermédiaire du CCSPAC.

Il existe également, comme nous l'avons vu, des principes directeurs pour l'établissement des contingents. L'un d'eux, qui est subtilement énoncé mais qui n'est pas aussi subtilement appliqué, est la stabilité. Comme le disait un porte-parole de l'industrie: "Les contingents sont encastrés dans l'histoire. Ils sont invariablement accordés aux mêmes, d'année en année." C'est là un fait que confirment volontiers les fonctionnaires de Pêches et Océans, en soutenant que l'industrie ne pourrait absorber d'importants changements aux contingents et demeurer viable. Or, les contingents d'une année donnée constituent le principal facteur déterminant de

l'attribution des contingents de l'année suivante. En d'autres mots, les gagnants de cette année sont les gagnants de l'année dernière, tandis que les perdants de cette année sont les perdants de l'année dernière.

La délivrance des permis

Il est généralement admis que la pêche dans l'Atlantique a été surexploitée au cours des années 60 et au début des années 70. Pour remédier à la situation, le gouvernement fédéral a pris une série de "mesures progressivement restrictives."[11] L'une d'elles est l'adoption d'une politique plus discriminatoire en matière de délivrance des permis. Cette politique est aujourd'hui liée à plusieurs objectifs dont le plus notable consiste à rationnaliser la récolte des ressources halieutiques et à assurer des revenus satisfaisants aux participants moyens.[12] Signalons, toutefois, que la limitation des permis a cours depuis la fin des années 60 sur la côte atlantique. De plus, l'immatriculation universelle des pêcheurs et des bateaux existe depuis 1973. Pour ce qui est de l'attribution des subventions, le gouvernement fédéral a également pour politique, depuis quelques années, de vérifier au préalable le degré de participation dans l'industrie de tout demandeur.

À la fin des années 70, le MPO a entrepris un examen approfondi de sa politique de délivrance de permis pour la côte atlantique (étude Levelton). Dans leur rapport, les auteurs ont présenté quatorze recommandations principales visant à modifier radicalement la politique de délivrance des permis. Un an plus tard, le gouvernement a entamé la mise en oeuvre des recommandations faites, parmi lesquelles on retrouve la classification des

pêcheurs, l'autorisation des chalutiers congélateurs et l'élimination des permis de pêche de poisson de fond détenus à l'égard des bateaux de plus de cent pieds.

Le groupe d'étude Kirby a, lui aussi, souligné l'importance d'améliorer la politique de délivrance des permis. Il a recommandé, entre autre choses, que les pêcheurs soient classés comme étant à temps partiel ou à temps plein, que le permis, et non pas le bateau, soit lié au pêcheur à titre de droit de quasi-propriété, que le permis stipule une limitation soit sur les prises (appelée "contingent d'entreprise" ou "permis à contingent individuel") soit sur la capacité du bateau et des engins de pêche (appelée "permis d'effort de pêche") et que le permis soit divisible et transférable (c'est-à-dire qu'il puisse être vendu ou échangé) sous réserve de certaines conditions.[13] Ces recommandations ont été intégrées à la politique.

Il existe diverses raisons pour lesquelles le MPO désire classer les pêcheurs comme étant à temps plein ou à temps partiel. D'une part, cela est considéré essentiel pour l'accès au statut professionnel de pêcheur. D'autre part, les pêcheurs à temps plein ont priorité sur les pêcheurs à temps partiel ou débutants pour ce qui est de l'obtention de permis additionnels. De plus, si une pêcherie en difficulté n'a pour toute solution que la réduction du nombre de pêcheurs, il s'ensuit que les personnes les plus touchées sont celles qui en sont entièrement tributaires.

Tous les bateaux utilisés à des fins de pêche commerciale doivent être immatriculés annuellement auprès du MPO. Il y a une multitude de lignes directrices portant sur l'immatriculation et la propriété des bateaux de pêche commerciale. Comme elles sont amplement documentées ailleurs, nous ne nous y attarderons pas davantage ici. Nous nous contenterons donc de signaler que seuls les bateaux canadiens peuvent être immatriculés auprès du MPO.

Le MPO a pour politique de limiter le nombre de nouveaux venus dans l'industrie, encore une fois pour favoriser la stabilité et la viabilité de cette dernière. Il en est résulté le gel du nombre de permis disponibles: depuis la fin des années 60 pour ce qui est du homard, depuis le milieu des années 70 pour ce qui est du poisson de fond et du crabe, et ainsi de suite. L'octroi de nouveaux permis à ce stade-ci ne ferait, selon les représentants du MPO, qu'accroître la capacité d'un secteur qui est déjà très encombré. On peut toutefois se demander pourquoi cette surcapacité existe toujours compte tenu du fait que la politique restrictive en matière de délivrance des permis est en place depuis un certain temps, tout comme le processus d'établissement des contingents.

Il y a diverses raisons à cela. La première est que les pêcheurs sont aujourd'hui bien mieux équipés qu'ils ne l'étaient il y a dix ou vingt ans. Les bateaux sont plus rapides et certains sont dotés de matériel de pointe pour la détection et la capture du poisson. Bien qu'il y ait des restrictions quant à la longueur des bateaux (un pêcheur ne peut remplacer un bateau que par un autre de même longueur), il n'y en a pas pour ce qui est du matériel ou même de la dimension de la coque. Ainsi, le nombre de pêcheurs est peut-être stable, mais ces derniers sont beaucoup plus efficaces. Le MPO a récemment établi un nouveau règlement selon lequel les pêcheurs doivent faire approuver au préalable leurs projets d'achat de bateaux de remplacement, dans le but de connaître la capacité des bateaux. On nous a toutefois dit dans nos consultations que le MPO éprouve beaucoup de difficulté à appliquer ce règlement. Une surcapacité existe également dans le secteur de la transformation, où le nombre d'usines est de loin supérieur aux ressources disponibles. En ce qui concerne le remplacement des bateaux et les usines de transformation, les provinces jouent un rôle important.

Le ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick joue un rôle de plus en plus important dans le domaine de la pêche. Son ministère des Pêches, par exemple, est de plus en plus consulté par le gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'attribution des contingents, la délivrance des permis et l'élaboration des politiques. En plus de s'intéresser davantage au développement de l'aquiculture, le gouvernement provincial a fait de la pêche un élément important de son plan d'évolution.

Un programme important du ministère provincial est celui de l'aide financière offerte aux pêcheurs pour la construction de nouveaux bateaux, la modernisation des bateaux existants, l'acquisition de nouveau matériel de bord et même l'achat de bateaux de pêche d'occasion. La province possède également un programme de prêts pour la construction de parcs de pêche. Le ministère a reçu en 1987 près de 400 demandes d'aide financière.[14]

Le ministère délivre également des permis aux fins de transformation du poisson. Il est à noter que le secteur secondaire de la pêche est administré par le ministère du Commerce et de la Technologie, lequel s'occupe entièrement de l'industrie manufacturière dans la province. Dans nos consultations, bon nombre de personnes ont fait remarquer que, dans le passé, le ministère a fait preuve de prodigalité dans l'attribution des prêts et des nouveaux permis aux usines de transformation. Selon certains, les décisions prises dans l'une et l'autre cas ont été guidées davantage par des facteurs d'ordre politique plutôt qu'économique. Les problèmes reliés au programme des prêts ont été amplement couverts par les médias.

Il n'entre pas dans le cadre de notre étude d'examiner l'administration des différents programmes du gouvernement provincial. Nous nous contenterons donc de signaler que le ministère des Pêches a déclaré son intention de resserrer de façon considérable son programme d'aide financière et de modifier la *Loi sur le traitement du poisson* en vue d'ajuster le nombre de permis de transformation en fonction de la quantité de poisson disponible. On ne peut que féliciter le gouvernement d'avoir pris une telle initiative qui viendra renforcer le secteur de la pêche et assurer sa viabilité à long terme. Nous reviendrons sur ce point un peu plus loin.

Le ministère a également un programme d'inspection du poisson, qu'il coordonne avec différents ministères fédéraux dont Pêches et Océans, Santé et Bien-être social et Consommation et Corporations. De plus, il parraine de nombreuses activités de promotion et offre un service de consultation technique aux pêcheurs, aux transformateurs et à l'industrie. Il offre des programmes de formation et administre une école des pêches à Caraquet afin de former les jeunes qui veulent devenir pêcheurs et parfaire les connaissances des pêcheurs existants. Le ministère administre un aquarium et centre marin à Shippagan, où sont effectuées d'importantes recherches sur une multitude de questions.

A l'instar de Pêches et Océans Canada, le ministère provincial des Pêches a bien d'autres activités que la réglementation et la recherche. L'un et l'autre interviennent directement au sein de l'industrie pour y promouvoir le développement économique. Leurs efforts en ce sens sont examinés au chapitre suivant.

NOTES RELATIVES AU CHAPITRE DEUX

1. Voir *Naviguer dans la tourmente*, Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique (Ottawa: ministère des Approvisionnements et Services, 1982), p. 23. Le Québec est inclus dans cette estimation. Le nombre de pêcheurs actifs qui font de la pêche leur gagne-pain ne dépasse toutefois pas 28,000.

2. *Ibid.*, p. 13.

3. Voir, entre autres, Canada, *Rapports annuels* (diverses dates), ministère des Pêches et Océans (Ottawa: ministère des Approvisionnements et Services, 1987).

4. *Ibid.*,

5. Canada 1988. *Plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique*, ministère des Pêches et Océans, Ottawa, sans date.

6. Le processus de consultation qui conduit à l'adoption du Plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique nous a été expliqué par des fonctionnaires du ministère des Pêches et Océans, Ottawa.

7. Voir, entre autres, *Procès-verbal de la réunion du Conseil des ministres des Pêches de l'Atlantique*, tenue à Ottawa le 10 décembre 1985 (Ottawa: ministère des Pêches et Océans, 1987).

8. Voir, par exemple, *Plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique*.

9. Consultations avec divers participants de l'industrie. Voir aussi *Rapport préliminaire*, atelier gouvernement-industrie sur le partage côtier-hauturier des stocks de poisson de fond de l'Atlantique, réunion tenue à Montréal du 20 au 22 avril 1988.

10. Voir Canada, *Délibérations du Comité permanent du Sénat sur les pêches*, numéro 46, 17 juin 1988.

11. Voir *Commercial Fisheries Licensing Policy for Eastern Canada, Discussion Paper* (Ottawa: ministère des Pêches et Océans, décembre 1985).

12. *Ibid.*, p. 1.

13. *Ibid.* Voir aussi *Naviguer dans la tourmente*, *op. cit.*, p.

14. Voir *Rapport annuel 1987*, ministère des Pêches, Nouveau-Brunswick.

CHAPITRE TROIS

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE: LE RÔLE DU GOUVERNEMENT

Dans le secteur de la pêche, comme dans presque tout autre secteur économique, les gouvernements ne se contentent pas de laisser l'industrie se développer par elle-même. Leurs interventions prennent différentes formes. En janvier 1977, par exemple, le gouvernement fédéral étendait la zone de pêche canadienne à 200 milles. Au début des années 80, il créait le groupe d'étude Kirby afin d'examiner la politique fédérale en matière de pêche, et une importante entente fédérale-provinciale sur les pêches était signée en 1984. Par ailleurs, son récent projet de libre-échange avec les États-Unis risque d'avoir d'importantes répercussions sur l'industrie canadienne des pêches. Au présent chapitre, nous allons jeter un coup d'oeil sur ces diverses initiatives, tout en essayant d'en montrer l'impact sur la pêche au Nouveau-Brunswick.

Extension de la zone de pêche

C'est avec fanfare et de grands espoirs de prospérité économique que le gouvernement fédéral faisait connaître son intention d'étendre la zone de pêche du Canada à 200 milles. L'optimisme était sans bornes. On voyait d'un bon oeil cette initiative d'Ottawa, et chacun se promettait de pêcher, de transformer et de vendre toujours plus de poisson. On allait disposer de nouvelles ressources et de nouveaux marchés. On entendait faire de grands investissements, et certaines banques canadiennes ne demandaient pas mieux que

de prêter de l'argent à l'industrie. Comme le signale le rapport Kirby: "Toute difficulté financière, croyait-on, serait résolue par la hausse du volume de production."[1]

À n'en pas douter, l'extension de la zone de pêche s'est avérée extrêmement bénéfique. En 1977, par exemple, le Canada se hissait au quatrième rang pour ce qui est de la valeur des fruits de mer exportés. En 1979, il devenait le premier exportateur mondial. En 1981, les exportations de poisson de fond de l'Atlantique totalisaient 570 millions de dollars.[2]

Mais il y avait aussi quelques problèmes, en particulier au Nouveau-Brunswick, où le secteur de la pêche a peu gagné de l'extension de la zone de pêche. En effet, n'ayant pratiquement pas accès aux nouvelles ressources, les pêcheurs et transformateurs néo-brunswickois se sont vite retrouvés face à une concurrence plus forte de la part des provinces voisines. Le Nouveau-Brunswick a ainsi vu ses débarquements de poisson de fond baisser de moitié entre 1968 et 1987, soit de 36 000 à 20 000 tonnes métriques. À titre de comparaison, la Fishery Products International de Terre-Neuve en débarque aujourd'hui 180 000 tonnes à elle seule.

C'est d'ailleurs toute l'industrie des pêches de l'Atlantique qui s'est heurtée à de sérieuses difficultés quelques années seulement après la mise en oeuvre de la zone de 200 milles. Les prévisions économiques se sont révélées par trop exagérées, et bon nombre d'entreprises se sont grandement compromises financièrement dans l'attente de marchés plus importants et plus lucratifs.

L'industrie s'est bientôt retrouvée en pleine crise. Certains ont rejeté le blâme sur les politiques malavisées du gouvernement et d'autres, sur les taux d'intérêts élevés et imprévisibles du début des année 80. Dans

certains cas, les entreprises devaient affecter les deux tiers de leurs gains au paiement des intérêts dus sur leurs emprunts. Quand les banques commerciales ont commencé à craindre l'effondrement imminent de l'industrie des pêches sur la côte atlantique et, par conséquent, le non-paiement de leurs prêts, elles se sont mises à exercer des pressions sur le gouvernement fédéral afin qu'il intervienne. Et ce dernier est intervenu en créant le Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique.

Le groupe d'étude Kirby

Le groupe d'étude Kirby a confirmé que l'industrie était bel et bien en difficulté. Une des premières choses qu'on peut lire dans son rapport est que: "la pêche, qu'on la considère sous l'angle économique ou social, est en sérieuses difficultés. Bien des choses doivent y changer, et le plus rapidement possible, si l'on veut qu'elle survive."[3]

Le groupe d'étude a été créé principalement pour trouver des solutions aux problèmes de l'industrie du poisson de fond. Après avoir mené un vaste programme de consultations dans l'Atlantique canadien, le groupe d'étude a présenté un ensemble de recommandations visant à assurer la viabilité économique des pêches dans l'Atlantique. En tout, cinquante-sept recommandations ont été faites, allant de l'attribution des contingents canadiens de morue du nord à l'étude, plus poussée, d'une multitude de questions. Selon les représentants du gouvernement fédéral, bon nombre de ces recommandations étaient déjà en voie d'exécution lorsque le rapport a été déposé. Quoi qu'il en soit, cinquante des cinquante-sept recommandations ont été acceptées.

Le rapport Kirby a soulevé beaucoup de controverse, tant par ses conclusions que par ses recommandations. Il a été bien accueilli par le secteur privé, notamment par les grandes et moyennes entreprises de transformation qui considéraient qu'en acceptant la majorité des recommandations faites par le groupe d'étude, le gouvernement fédéral "avait enfin réussi à redresser la pêche dans l'Atlantique". À leur avis, la pêche allait enfin être vue comme une industrie, comme elle aurait dû l'être depuis le début, et non plus comme un mode de vie romantique, où l'on peut compter sur l'éternelle aide financière du gouvernement. Le milieu des affaires était généralement d'accord avec la position du groupe d'étude, selon laquelle il faut que des décisions pragmatiques plutôt qu'idéologiques soient prises à l'égard de problèmes extrêmement épineux afin de viabiliser, à nouveau, l'industrie des pêches de l'Atlantique.[4]

Les conclusions auxquelles est arrivé le groupe d'étude Kirby n'ont toutefois pas plu à tout le monde. Les pêcheurs côtiers ont en effet trouvé que le rapport favorisait les pêcheurs hauturiers, à leurs dépens. Selon eux, le rapport cherchait à renforcer le secteur de la pêche hauturière dans l'espoir d'en faire une activité à l'année longue plutôt que saisonnière et de mettre ainsi la pêche dans l'Atlantique sur la voie de l'autonomie et de la viabilité économique.

Au Nouveau-Brunswick, l'industrie des pêches a particulièrement critiqué le groupe d'étude, mais pas ses recommandations comme telles. En fait, celles-ci étaient plutôt bien vues dans la province. Par exemple, le ministère provincial des Pêches et de nombreux représentants de l'industrie ont bien accueilli la recommandation voulant que des quantités spécifiques de poisson soient livrées aux usines à court de matière première durant la saison

creuse. Ils étaient également favorables à ce que le gouvernement fédéral réoriente, d'une part, ses programmes de développement régional de manière à mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité des usines existantes plutôt que sur la construction de nouvelles usines et, d'autre part, ses programmes de formation professionnelle de manière à encourager l'accès aux postes supérieurs dans les usines de transformation.

Ce à quoi s'opposait surtout le Nouveau-Brunswick était la restructuration, par le gouvernement fédéral, du secteur de la pêche hauturière. On se souviendra que la *Loi sur la restructuration des pêches de l'Atlantique*, adoptée le 30 novembre 1983, autorisait le ministre des Pêches et des Océans à appuyer financièrement la restructuration des entreprises de pêche de l'Atlantique, afin de les aider à devenir économiquement viables et concurrentielles.[5]

Comme il est mentionné plus haut, plusieurs grandes entreprises de pêche étaient au bord de la faillite au début des années 80, chose qui inquiétait grandement les banques commerciales qui leur avaient fait des prêts importants. Le gouvernement fédéral s'est donc trouvé devant l'alternative suivante: ou bien laisser les entreprises fermer leurs portes ou bien essayer de les renflouer.

Dans plusieurs livres d'économie, on soutient que les faillites sont normales et sont à prévoir dans une économie privée. En éliminant les entreprises non concurrentielles, les faillites permettent à celles qui sont productives et qui créent des emplois de croître. Lorsqu'une entreprise fait faillite, les actionnaires et les créditeurs perdent une partie de l'argent investi ou prêté, car leurs actifs sont vendus à d'autres entreprises à des prix réduits. Par contre, lorsque ces éléments d'actif sont mis entre les

mains de gestionnaires efficaces, il y a diminution des coûts de production, augmentation de la productivité et de la compétitivité internationale, hausse des ventes et création de nouveaux emplois. Par conséquent, toute intervention gouvernementale va à l'encontre du but recherché.

Or, le gouvernement fédéral a décidé de faire fi des théories économiques et d'intervenir. Sans cette intervention, ni la National Sea Products ni la Fishery Products International n'existeraient aujourd'hui sous leur forme actuelle.

Grâce à l'injection de 300 millions de dollars, puisés à même les coffres du Trésor, deux grandes entreprises ont pu se développer au point de dominer aujourd'hui le marché. Quant aux entreprises néo-brunswickoises, elles ont été laissées à leurs propres moyens, ne bénéficiant d'aucune aide gouvernementale ou peu s'en faut. Il en est résulté une concurrence qui est loin d'être juste. Outre l'aide financière dont elles ont bénéficié, les deux grandes entreprises en question ont reçu la part du lion en ce qui a trait aux contingents hauturiers.

Certains Néo-Brunswickois vont jusqu'à dire que la province mettra de nombreuses années à se relever du projet de restructuration des pêches de l'Atlantique. Puisque le terrain de jeu n'est plus de niveau, toute l'industrie est à la remorque des grandes entreprises de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve qui ne sont devenues viables que parce que le gouvernement fédéral a décidé de les remettre à flot à coup de subventions et de contingents généreux. Les entreprises néo-brunswickoises peuvent-elles soutenir la concurrence? Un représentant de l'APPA s'est fait le porte-parole de nombreux pêcheurs de la province lorsqu'il a dit, en ce qui concerne la possibilité que le gouvernement réduise son aide à l'industrie, que: "Il

serait inacceptable et injuste que la Fishery Products International et la National Sea Products s'enfuient avec tous les contingents et tous les avantages après avoir bénéficié de centaines de millions en fonds publics."

Ce n'est donc pas tant le rapport Kirby qui préoccupe l'industrie des pêches du Nouveau-Brunswick que les efforts de restructuration déployés par le gouvernement fédéral au détriment de l'industrie locale. Bref, le gouvernement fédéral a choisi de laisser de côté les théories économiques dans le cas de l'industrie de la pêche hauturière, au profit des entreprises de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, mais de les appliquer dans le cas des entreprises du Nouveau-Brunswick. Des subventions massives de la part du gouvernement fédéral ont servi à restructurer les pêches en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, tandis qu'au Nouveau-Brunswick l'assistance fédérale au secteur de la pêche fut relativement limitée.

Le développement des pêches

Les deux paliers de gouvernement ont mis sur pied d'importants programmes de développement des pêches. Outre ces programmes, ils ont établi un processus de consultation fédérale-provinciale complexe afin de s'assurer que les divers programmes en place ne s'entrenuisent pas.

Le gouvernement fédéral met en oeuvre une bonne partie de ses efforts de développement dans le cadre de la *Loi sur le développement des pêches*[7] qui, étant administrée par le MPO, rend possible une vaste gamme d'activités. En vertu de cette loi, le gouvernement fédéral peut prendre des mesures visant à favoriser l'exploitation des ressources halieutiques, tant existantes que nouvelles. Il peut également appuyer l'introduction de

nouveaux types de bateaux, de matériel et de techniques de pêche, y compris les nouveaux produits de la pêche, de même que l'amélioration des méthodes de manutention, de traitement et de distribution des produits de la pêche.

Ces dernières années, le MPO s'est employé à aider les entreprises de pêche de l'Atlantique sur le plan de l'amélioration de la qualité, de la réduction des coûts de production, de l'utilisation des ressources et du transfert de technologies.[8]

À part le MPO, d'autres organismes fédéraux (tout d'abord, le MEER, puis le MEIR et, plus récemment, l'Agence des perspectives économiques du Canada Atlantique) se sont efforcés d'encourager la construction, l'expansion et la modernisation des usines de transformation du poisson au cours des années grâce à des subventions spéciales calculées en fonction des coûts d'immobilisation engagés et des pôles prévus. La pratique courante veut que l'on consulte le MPO avant d'attribuer ou non une subvention à une entreprise quelconque dans la région de l'Atlantique.

Les efforts de développement les plus importants et les plus coûteux sont toutefois financés dans le cadre d'ententes auxiliaires mixtes sur le développement des pêches. Signée le 27 août 1984, l'entente conclue avec le Nouveau-Brunswick prévoit des dépenses de 45 millions de dollars, dont 25 millions proviennent du gouvernement fédéral.[9] Cette entente arrive à expiration le 31 mars 1989.

Les programmes offerts dans le cadre de l'entente sont financés soit par le gouvernement fédéral, soit par le gouvernement provincial. Des programmes existent pour le développement des ressources, la récolte, l'adaptation des pêches, l'infrastructure, le traitement et la diversification des produits, la pêche indigène, la recherche et la gestion. Nos

consultations ont révélé que les divers programmes sont très bien accueillis, bien que l'on considère souvent qu'ils aient été longs à venir. Les initiatives ayant trait à l'entreposage, au déchargement, au transport, à la réfrigération et à l'amélioration des cales à poisson ont un effet important et très bénéfique sur les pêches du Nouveau-Brunswick.

Les critiques faites à l'égard de l'entente sont du genre auquel il fallait s'attendre: trop peu, trop tard, ou pas assez pour avoir un effet durable et appréciable. De plus, on a déploré le fait que les objectifs de l'entente sont beaucoup trop vagues pour servir de ligne de conduite. Aux dires d'un observateur, des objectifs comme "favoriser l'industrie des pêches de la province" ou "coordonner les activités de développement des pêches des deux gouvernements" ne servent pas à grand chose, si ce n'est qu'à remplir les blancs requis d'une entente fédérale-provinciale.

Néanmoins, le processus de consultation fédérale-provinciale mis en place pour l'exécution de l'entente semble bien fonctionner, quoi qu'il ait besoin d'être renforcé. La seule chose que l'on ait critiquée est sa nature bureaucratique et sa lenteur. En revanche, le processus assure la collaboration des deux gouvernements, la communication des possibilités et des problèmes qui surgissent dans l'industrie à l'ensemble des intéressés et la mise en oeuvre sans heurts de programmes destinés à aider le secteur privé.

Un comité de gestion mixte veille sur la bonne marche du processus de consultation.[10] Il se compose de quatre membres, dont deux représentent le gouvernement fédéral et deux représentent le gouvernement provincial. Le comité est chargé de l'administration des programmes financés et par le gouvernement fédéral et par le gouvernement provincial, de l'établissement d'un plan de travail annuel et de prévisions budgétaires annuelles et de l'examen des projets parrainés en vertu de l'entente.

Il est à remarquer que la collaboration fédérale-provinciale dans le domaine des pêches au Nouveau-Brunswick date d'avant l'entente auxiliaire. Une des initiatives les plus réussies est le développement de l'aquiculture. Les première tentatives de développement de l'industrie des moules cultivées remontent à 1977 dans le sud-est de la province et à 1978 dans le cas de la culture commerciale du saumon de l'Atlantique dans la région du sud-ouest. Depuis, les efforts se sont multipliés, aussi bien par le gouvernement provincial que par le gouvernemet fédéral. L'aquiculture est aujourd'hui un élément important du secteur de la pêche au Nouveau-Brunswick. Cette année, les ventes devraient atteindre 40 millions de dollars dans cette industrie qui fournit maintenant environ 500 emplois directs. La majeure partie des efforts ont été concentrés sur la culture de quelques espèces, notamment le saumon de l'Atlantique et l'huître. Il ne fait pas de doute qu'il existe un grand potentiel pour d'autres espèces, telles que le flétan, les palourdes, les coques et les moules. Nous reviendrons un peu plus loin sur l'aquiculture.

L'industrie aquicole doit sa croissance en grande partie aux efforts de développement déployés par les gouvernements. Il en va de même, d'ailleurs, pour ce qui est de l'industrie néo-brunswickoise des pêches dans son ensemble. Mais il est une initiative qui risque d'avoir des répercussions encore plus considérables sur l'industrie des pêches du Nouveau-Brunswick: le projet de libre-échange avec les États-Unis.

Le libre-échange et les pêches

Le gouvernement fédéral a entrepris un important projet d'échange avec les États-Unis. Le Congrès américain a déjà ratifié l'entente et le Parlement

canadien doit soit l'accepter, soit la rejeter au plus tard le 1er janvier 1989. Quelle que soit sa décision, il est évident qu'on pourra difficilement revenir au statu quo.

En voyant les échanges entre les pays européens devenir de plus en plus intégrés, les autres pays ont cherché à libéraliser davantage leurs échanges avec leurs principaux partenaires commerciaux. Et pourtant, même des pays très développés comme les États-Unis ne se gênent pas pour mettre des obstacles aux échanges lorsqu'ils soupçonnent leurs partenaires de subventionner injustement certains secteurs. Le Canada a, par exemple, vu les États-Unis prendre une attitude protectionniste face aux produits de la pêche et du bois ces dernières années. Ce genre de situation a, en grande partie, poussé le Canada à entamer des pourparlers de libre-échange avec les États-Unis. De fait, le Canada espère ainsi assurer son accès à ses principaux marchés d'exportation. Il espère également que ceci contribuera, à son tour, au développement économique des pêches, en particulier dans les régions périphériques et traditionnellement défavorisées du pays.

Les mérites de la libéralisation ou (pour être plus précis) d'une plus grande libéralisation des échanges avec les États-Unis ont fait l'objet de nombreuses études. Nous nous contenterons donc, ici, de signaler que le commerce avec les États-Unis est à l'origine de plus de 30 % du revenu national et de plus de trois millions d'emplois canadiens. Il va de soi que tout ce qui peut favoriser l'accès aux principaux marchés du Canada est le bienvenu.

Les mérites d'une plus grande libéralisation des échanges avec les États-Unis en ce qui a trait aux pêches ont également été étudiés de près. Les partisans de l'entente proposée soutiennent que celle-ci facilitera

l'accès aux importants marchés américains du poisson, favorisera le traitement des produits à valeur ajoutée et avantagera les exportateurs de poisson grâce au mécanisme de règlement des différends.

Il ne fait pas de doute que l'industrie canadienne des pêches a beaucoup à gagner, globalement, d'une entente de libre-échange avec les États-Unis. Plusieurs indicateurs clés montrent que les États-Unis constituent le marché le plus important pour nos produits de la pêche. Par exemple, l'industrie canadienne des pêches a réalisé des ventes de près de 3 milliards de dollars en produits divers et s'est classée au premier rang mondial avec des exportations valant 2,4 milliards de dollars.[12]

À y regarder de plus près, toutefois, on constate que l'industrie des pêches du Nouveau-Brunswick a certains problèmes importants non encore résolus. Le tableau ci-dessous révèle que le Nouveau-Brunswick tire de l'arrière par rapport aux trois autres provinces atlantiques en ce qui concerne les exportations aux États-Unis, exprimées en un pourcentage des exportations totales de produits de la pêche. La province exporte une forte proportion de ses produits de la pêche en Asie, ainsi que certains autres produits spécialisés, comme le hareng fumé, aux pays antillais, alors que sa pénétration sur les marchés américains est minime.

Il est souvent avancé, comme nous l'avons fait plus haut, que la libéralisation des échanges avec les États-Unis promet d'être avantageuse pour les transformateurs canadiens de produits à valeur ajoutée. Grâce à l'élimination des tarifs douaniers, soutient-on, l'industrie canadienne des pêches sera en mesure de desservir un marché dix fois plus important que le marché intérieur. Il est bien connu que le marché des produits prêts à servir est en plein essor. Les transformateurs actuels, sans compter les nouveaux

qui ne manqueront pas de faire leur entrée sur le marché, pourraient profiter des diverses possibilités d'exportation aux États-Unis. Il est important de s'assurer que les deux paliers de gouvernement puissent agir à volonté sur l'industrie des pêches une fois l'entente de libre-échange acceptée.

TABLEAU 3.1

Examen comparatif de l'industrie des pêches par province

	Nombre de pêcheurs	Nombre d'usines enregistrées de transformation du poisson	Nombre de travailleurs d'usine	Valeur de la production en 1986 (en millions $)	Valeur des exportations totales en 1986 (en millions $)	Valeur des exportations aux É-U. en 1986 (en millions $)	Exportations aux É-U en pourcentage des exportations totales
Terre-Neuve	26,500	228	10,620	617	556	422	76
Nouvelle-Écosse	14,000	294	9,700	765	647	472	73
Île-du-Prince Édouard	3,700	60	1,360	87	61	48	79
Nouveau-Brunswick	7,500	168	6,480	389	307	194	63

Source: "L'accord de libre-échange Canada/États-Unis et les pêches: une évaluation," Canada.

Tous les tarifs sont censés être éliminés à compter du 1er janvier 1998. Certains le seront immédiatement et le reste, dans cinq ou dix étapes annuelles égales.

Ceci dit, mentionnons que certains des produits de la pêche les plus importants du Nouveau-Brunswick, tels que le homard et le hareng (rond et en fillet), ont déjà accès aux marchés américains, sans tarifs. Il est vrai que des tarifs sont appliqués sur les produits du crabe de la province, mais il faut dire que cette industrie vise de plus en plus le marché asiatique, le Japon en particulier. En 1987, par exemple, plus de 60 % des exportations provinciales de produits du crabe sont allées au Japon, comparativement à 34,5 % aux États-Unis. Il faut dire, toutefois, que le problème auquel se heurte l'industrie locale n'est pas tant le manque de débouchés que le manque de matière première.

Les principaux avantages qu'aura la libéralisation des échanges avec les États-Unis graviteront probablement autour des produits frais et congelés du poisson de fond. C'est ce que confirme le gouvernement fédéral dans sa publication intitulée *L'accord de libre-échange Canada/États-Unis et les pêches*. À n'en pas douter, l'industrie du poisson de fond a la possibilité d'accroître considérablement sa capacité de transformation de produits à valeur ajoutée et, par ce fait même, de créer de nouveaux emplois.[13]

Il en découle que l'industrie des pêches du Nouveau-Brunswick devra avoir davantage accès aux stocks de poisson de fond si elle veut profiter au maximum du libre-échange avec les États-Unis. Si elle n'arrive pas à obtenir des contingents supérieurs, il est peu probable qu'elle puisse en profiter. Or, c'est justement pour promouvoir le développement économique des pêches

(entre autres secteurs) et des régions périphériques que le gouvernement fédéral a proposé de libéraliser les échanges avec les États-Unis.

Le gouvernement fédéral s'est également lancé dans une autre entreprise qui peut avoir des répercussions tout aussi importantes sur les pêches de l'Atlantique. Il s'agit cette fois de son projet constitutionnel, communément appelé l'Accord du lac Meech. Les pêches y sont désignées comme une question devant faire l'objet d'un débat plus poussé au niveau des premiers ministres.

L'Accord du lac Meech

Chacun sait que le premier ministre de Terre-Neuve, Brian Peckford, a insisté au cours de la réunion marathon qui a mené à l'Accord du lac Meech pour que les pêches soient mises à l'ordre du jour des futures conférences annuelles des premiers ministres. Il est bien connu également que le gouvernement de Terre-Neuve essaie, depuis plusieurs années, d'obtenir plus de pouvoirs juridictionnels, sinon tous, sur les pêches. L'accord du lac Meech, qui place les pêches sur l'agenda des conférences constitutionnelles à venir, permettra à sept provinces seulement d'amender la constitution dans ce secteur.

S'il y a un message unanime à retenir de nos consultations, c'est que le partage actuel des compétences en ce qui concerne les pêches est entièrement satisfaisant et qu'on devrait ne rien y changer. Les Néo-Brunswickois ont la ferme conviction que leur fenêtre sur l'océan Atlantique et sur la pêche au large des côtes de l'Atlantique est tout aussi légitime que celle de toute autre province. Ils sont également convaincus que le poisson qui vit le long de ces côtes appartient à quiconque dont le

gagne-pain vient de la mer. Ils estiment que le gouvernement fédéral est seul à avoir le dernier mot sur les questions ayant trait au partage et à la gestion des ressources se trouvant dans la zone économique canadienne de 200 milles. Toute tentative de faire autrement ou de fragmenter le processus de prise de décisions peut conduire à d'aigres débats entre les gouvernements provinciaux et faire naître un sentiment d'insécurité dans l'industrie. Cette opinion est tellement répandue au Nouveau-Brunswick que nous n'avons rencontré personne pour dire que le partage actuel des compétences en ce qui a trait aux pêches est inadéquat ou même qu'il pourrait être amélioré.

NOTES RELATIVES AU CHAPITRE TROIS

1. Cité dans le rapport Kirby, *Naviguer dans la tourmente*, Groupe de travail sur les Pêches dans l'Atlantique, (Ottawa: ministère des Approvisionnements et Services, 1982), p. 13.

2. *Ibid.*, p. 49.

3. *Ibid.*, préface.

4. *Ibid.*, p. 64.

5. Voir Canada, *Loi sur la restructuration des pêches de l'Atlantique, rapport annuel 1985-1986*, (Ottawa: Pêches et Océans, 1986), p. 1.

6. Cité dans Canada, Proceedings of the Standing Service Committee on Fisheries, no. 46, 17 juin 1988, p. 46:19.

7. Voir Canada, *Loi sur le développement des pêches - rapport annuel 1986-1987*, (Ottawa: ministère des Pêches et Océans, 1988).

8. *Ibid.*

9. Voir Canada, *Entente auxiliaire Canada/Nouveau-Brunswick sur le développement des pêches*, signée le 27 août 1984, ministère des Pêches et Océans et ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick.

10. *Ibid.*

11. Voir, entre autres, *Report of New Brunswick Task Group on Aquaculture*, Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 28 juin 1988, p. 7.

12. Canada, *L'Entente de libre-échange canado-américain et les pêches*, (Ottawa: ministère des Approvisionnements et Services, 1988), p. 7.

13. *Ibid.*

CHAPITRE QUATRE

IMPORTANCE DE LA PÊCHE POUR LA PROVINCE

Apport économique global

Au Nouveau-Brunswick, en 1987, on ne dénombre pas moins de 20 000 personnes qui dépendent économiquement de l'industrie des pêches. Quelque 6 500 pêcheurs et aides-pêcheurs s'adonnent à l'exploitation primaire, tandis que le secteur de la transformation emploie de 2 000 à 13 000 personnes selon la période de l'année. Environ 500 autres personnes trouvent du travail dans des activités connexes: construction et réparation de bateaux, entreprises de réparation et de fourniture d'équipements et de matériel, entreprises de transport, etc. C'est 7,5 % de toute la main-d'oeuvre provinciale qui, cette même année, est engagée dans cette industrie. En ne retenant que les activités productrices de biens, c'est-à-dire en excluant le secteur tertiaire, l'exploitation et la transformation des produits de la mer retiennent près de 30 % des travailleurs en période de pointe.

Le secteur primaire de l'industrie a rapporté 116,5 millions de dollars à la province en 1987; les produits transformés contribuaient quant à eux pour près de 350 millions de dollars. L'industrie des pêches est donc directement responsable d'environ 7 % de la production intérieure brute de l'ensemble des activités productrices de biens. La contribution du secteur du traitement du poisson à l'économie provinciale devance plusieurs secteurs. Pour ce qui est de la valeur ajoutée, par exemple, l'industrie de transformation du poisson devance le secteur des boissons de 15 %, celui des produits laitiers de 64 % et celui des produits métalliques de 48 %. Une description systématique par secteur d'activité manufacturière est présentée au chapitre 6.

En termes relatifs, cependant, l'industrie des pêches est moins importante pour le Nouveau-Brunswick qu'elle ne l'est pour les autres provinces de l'Atlantique. L'apport des pêches au produit intérieur brut des activités productrices de biens s'élève à 17 % dans le cas de Terre-Neuve, à 14 % dans le cas de l'Île-du-Prince-Edouard et à 16 % dans le cas de la Nouvelle-Écosse. Ces pourcentages s'appliquent à l'année 1984.

En 1987, les quelque 6 500 pêcheurs enregistrés dans la province livraient leurs produits dans 142 établissements de transformation et de commercialisation. En période de pointe, ces établissements employaient environ 13 000 personnes, la moyenne annuelle étant d'environ 4 500. D'autre part, les activités primaires et secondaires du secteur de la pêche soutenaient la demande en produits et services divers, lesquels étaient offerts, en partie ou en totalité, par des entrepreneurs locaux. On dénombre ainsi plus d'une soixantaine d'entreprises, en grande majorité des PME, qui sont directement associées à l'industrie des pêches dans la province. Une vingtaine de ces entreprises s'adonnent à la réparation et à la construction de bateaux de pêche, qu'il s'agisse de bateaux en bois, en fibre de verre ou en acier. Il existe aussi plusieurs ateliers d'usinage qui réparent les équipements et machines, à la fois des bateaux de pêche et des usines de transformation. D'autres entrepreneurs fournissent du matériel de toute sortes, en passant par les agrès de pêche jusqu'au matériel électronique de pointe. Certains offrent des services à l'industrie, par exemple le transport des produits lorsque l'usine n'a pas la capacité d'assurer totalement ses livraisons ou ses approvisionnements. Ensemble, ces entreprises associées au secteur de la pêche fournissaient du travail à plus de 500 personnes en 1987. Nous ne tenons évidemment pas compte des nombreux services accessoires offerts

à l'industrie, c'est-à-dire par des firmes de consultants en droit, en comptabilité, en assurances, etc, qui trouvent souvent dans le secteur de la pêche une clientèle importante pour le maintien de leurs activités. Sont également exclus tous ceux qui soutiennent le secteur de la pêche, à savoir les employés des ministères et organismes fédéraux et provinciaux qui régissent l'industrie et qui fournissent un encadrement technique et financier (protection, recherche, formation des pêcheurs, etc.). Ces emplois sont d'autant plus importants qu'ils sont de meilleure qualité: des emplois qualifiés, bien rémunérés et souvent permanents. On compte environ 400 personnes qui, dans la province, sont affectées à l'un ou l'autre de ces services de soutien. Notons cependant que ces emplois tertiaires se concentrent surtout dans les centres urbains (principalement à Moncton et Fredericton), là où il n'existe aucune activité de pêche proprement dite, mais où siègent les ministères fédéral et provincial des pêches.

C'est cependant par les activités de transformation du poisson que l'industrie des pêches a le plus d'impact sur l'emploi et les revenus. Même s'ils sont fortement saisonniers, ces emplois reliés à la transformation assurent un revenu substantiel qui, une fois cumulé aux prestations d'assurance-chômage, permet un niveau de vie acceptable ou tout au moins suffisant pour empêcher la traditionnelle émigration des jeunes travailleurs. Voilà pourquoi c'est précisément dans les régions où les pêches représentent une activité répandue que l'on observe une forte dépendance du point de vue économique.

Apport régional

L'industrie des pêches représente l'activité dominante de la plupart des localités situées le long des littoraux de la baie des Chaleurs, du golfe Saint-Laurent, du détroit de Northumberland, ainsi que de la baie de Fundy. Ces régions correspondent aux zones géographiques suivantes: le nord-est de la province (du comté de Restigouche à l'estuaire de la Miramichi) qu'on désignera comme région 1; l'est et le sud-est du Nouveau-Brunswick, longeant le littoral du détroit de Northumberland, de la limite nord du comté de Kent au Cap Tourmentin (région 2); finalement, le sud-ouest de la province longeant les côtes de la baie de Fundy (région 3). (Voir carte en annexe). Ces trois régions sous-provinciales forment des entités plus ou moins homogènes en matière de pêche. Les types d'exploitation et les conditions socio-économiques diffèrent dans chacune d'elles, ce qui confère à cette industrie une dimension plutôt inégale d'une région à une autre.

Le tableau 4.1 établit l'importance relative de l'industrie des pêches pour ces trois régions. Il en ressort nettement que l'apport de cette industrie est plus significatif dans la région 1, ou plus précisément dans la Péninsule acadienne où elle est géographiquement concentrée. Le Nord-Est accueille en effet plus de la moitié du volume et de la valeur des débarquements provinciaux. En ce qui concerne les emplois découlant de cette industrie, la région 1 en compte davantage que les deux autres régions de pêche réunies. Les usines de la Péninsule sont plus grandes et peuvent généralement servir à transformer plusieurs espèces. On compte en moyenne 150 emplois par établissement dans cette région contre 81 dans le sud-est du Nouveau-Brunswick et seulement 43 dans la région de Fundy (voir tableau 4.2).

Tableau 4.1

Importance du secteur de la pêche pour chacune des sous-régions, Nouveau-Brunswick, 1987

	Région 1 Nord-Est	(%)	Région 2 Sud-Est	(%)	Région 3 Fundy	(%)	Nouveau-Brunswick
PRODUCTION (en milliers de dollars)							
Débarquements	68 211	58,5	23 872	20,4	24 603	21,1	116 686
Produits (chiffres préliminaires, 1986)	247 543[1]	72,0			96 174	28,0	343 717
EMPLOIS	11 338	55,7	5 679	27,9	3 332	16,4	20 349
Pêcheurs et aides	3 634	55,3	1 528	23,3	1 405	21,4	6 567
Transformation (Nombre maximum)	7 445	56,3	3 984	30,1	1 806	13,7	13 235
Activités connexes	259	47,4	167	30,5	121	22,1	547

1 Le chiffre s'applique aux deux régions: Nord-Est et Sud-Est.

SOURCE: Pour la production, Pêches et Océans - région du Golfe, Moncton. Pour l'emploi, estimations à partir du *Répertoire des produits et fabricants*, ministère du Commerce et de la Technologie, Fredericton. Le nombre de pêcheurs et aides est fourni par Pêches et Océans, Moncton.

Les usines du Nord-Est sont généralement plus diversifiées au chapitre de la production. En plus des mollusques et crustacés, on y transforme plusieurs espèces de poissons de fond et pélagiques.

La région 2, confinée au détroit de Northumberland, est la deuxième région de pêche en importance. C'est cependant celle où l'industrie des pêches est la moins diversifiée. Les pêcheurs dépendent à 75 % d'une seule espèce (le homard) pour leurs revenus et aucune autre espèce ne représente

plus de 4 % des débarquements en valeur. La forte dépendance envers cette espèce lucrative explique le rapport disproportionné entre la part provinciale du volume débarqué (9,4 %) et la valeur obtenue au débarquement (20,4 %).

La région de la baie de Fundy semble quant à elle plus diversifiée sur le plan des pêches, avec quatre espèces au moins représentant chacune 10 % et plus de la valeur totale des débarquements. L'importance du hareng dans cette région (78 % des prises) se reflète négativement sur le rapport volume-valeur à l'échelle provinciale: 35,3 % des débarquements provinciaux en volume contre 21,1 % seulement en valeur. Même si l'ampleur des activités reliées aux pêches est moins manifeste dans la région de Fundy que dans les deux autres régions, c'est néanmoins dans cette région que l'industrie semble afficher le plus de stabilité. La production y est beaucoup moins saisonnière qu'ailleurs et la proximité du marché américain favorise une commercialisation plus avantageuse des produits de la mer. Par exemple, en 1985, le prix moyen du homard payé au pêcheur du Sud-Ouest était presque deux fois plus élevé que celui offert au pêcheur du Sud-Est ou du Nord-Est. La taille moyenne du homard capturé ainsi que la saison peuvent influer largement sur les prix rapportés au pêcheur.

Caractéristiques socio-économiques des régions de pêche

Avant d'examiner l'apport relatif du secteur de la pêche au niveau des sous-régions, voyons quelques caractéristiques générales de cette industrie.

Contrairement à ce qu'on observe dans les provinces voisines de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, l'industrie des pêches du Nouveau-Brunswick

est faiblement intégrée verticalement. Aucune entreprise de pêche n'exerce un véritable monopole, même si certaines d'entre elles possèdent leurs propres navires et engins de pêche. Les usines sont principalement alimentées en matières premières par des navires de pêche indépendants appartenant à des particuliers.

Sur les 142 établissements répertoriés par Commerce et Technologie en 1987, 92 seulement peuvent être considérés comme des transformateurs, les autres étant surtout des commerçants. Le tableau 4.2 établit la répartition régionale de ces entreprises en fonction de leur taille (nombre maximum d'employés).

Tableau 4.2

Emplois dans la transformation du poisson au N.-B., 1987[1]
(par taille d'entreprise et par région)

Taille	Nord-Est		Sud-Est		Fundy		Province	
	Établ.	Empl.	Établ.	Empl.	Établ.	Empl.	Établ.	Empl.
Moins 25	21	201	21	277	26	313	68	791
25-29	2	79	13	387	12	381	27	847
50-99	5	310	7	490	1	50	13	850
100-199	7	940	2	275	1	100	10	1,315
200+	12	5 745	9	2 725	3	990	24	9 460
Total	47	7 275	52	4 154	43	1 834	142	13 263

[1] Nombre total d'employés ayant figuré sur la liste de paie.
Source: *Répertoire des produits et fabricants du Nouveau-Brunswick, 1987, Ministère du Commerce et de la Technologie, Fredericton.*

Il est intéressant de noter que 24 de ces 142 établissements procurent plus de 70 % des emplois. On voit que le nombre d'établissements est légèrement plus élevé dans le Sud-Est, mais que les emplois sont largement

concentrés dans le Nord-Est où, en moyenne, les usines font travailler 155 personnes. Cette moyenne s'établit à 80 personnes pour le Sud-Est et à seulement 43 pour le Sud-Ouest.

Ces entreprises transforment plusieurs espèces, mais ce sont avant tout le homard, le crabe des neiges et le hareng qui génèrent la plus grande production. Sur les 315 millions de dollars engendrés par les produits de mer en 1985, 227 millions étaient attribuables à ces trois espèces, soit plus de 70 % de la valeur totale de l'ensemble des produits. Notons que ces trois mêmes espèces totalisaient également plus de 70 % de la valeur des débarquements. Le crabe est essentiellement transformé dans le Nord-Est et le homard dans le Sud-Est, tandis que les usines de la région de Fundy sont principalement axées sur la production de hareng et de sardine.

Les produits transformés et commercialisés au Nouveau-Brunswick rapportent généralement de 3 à 4 fois plus à la province, en valeur, que les espèces débarquées. En 1985, par exemple, les débarquements totalisaient 84 millions de dollars tandis que les produits sortant des établissements de transformation atteignaient 315 millions, soit un rapport produits-débarquements de 3,74. Cela signifie qu'au Nouveau-Brunswick, pour chaque dollar obtenu au débarquement, l'industrie de transformation touche au moins 3,74 $. La moyenne pour l'Atlantique n'est que de 2,36 $. C'est ce qui ressort du tableau 4.3.

Tableau 4.3
Valeur des espèces débarquées et des produits transformés, 1985
(en milliers de dollars)

Groupe	Nouveau-Brunswick Débarq.	Produits	P/D[1]	Atlantique Débarq.	Produits	P/D
Poisson fond	7 721	14 928	1,93	297 119	741 265	2,50
Pélag. & Est.	14 059	146 115	10,39	54 491	239 085	4,39
Mollusques	10 629	13 951	1,31	72 034	91 985	1,28
Crustacés	51 797	131 329	2,54	260 401	400 350	1,54
TOTAL	84 206	315 184	3,74	684 045	1 613 900	2,36

1 Rapport de la valeur des produits à la valeur au débarquement.

SOURCE: Pour le Nouveau-Brunswick, *Pêches et Aquaculture*, Fredericton. Les données au niveau de l'Atlantique proviennent du *Sommaire statistique des pêches canadiennes*, Pêches et Océans, Ottawa, 1987.

En fait, le Nouveau-Brunswick récoltait 12,3 % des espèces, en valeur, pêchées dans l'Atlantique tandis qu'elle générait 19,5 % de la valeur des produits transformés. Notons que les poissons pélagiques et d'estuaire contribuaient passablement à cette moyenne élevée. C'est que plusieurs entreprises de transformation s'approvisionnent en partie à l'extérieur de la province pour certaines espèces, notamment le homard, le hareng, le crabe et le thon. Le Conseil de la recherche et de la productivité estime que près du quart du volume des matières premières transformées au Nouveau-Brunswick proviennent de l'extérieur. Certaines quantités de homard et de hareng sont obtenues des provinces voisines, tandis que le thon est principalement acheté à l'extérieur. De même, d'importantes quantités de poisson déchargées dans les ports des provinces voisines, donc ne comptant pas dans les débarquements du Nouveau-Brunswick, sont réacheminées vers certaines usines de la province.

Ces approvisionnements externes sont devenus indispensables à cause d'une capacité de transformation dépassant largement les ressources accessibles.

Cette situation est attribuable, d'une part, à l'augmentation considérable de la capacité de traitement des usines de transformation du poisson au cours des dix dernières années et, d'autre part, à l'érosion progressive des stocks, notamment le crabe des neiges. La capacité excédentaire qui en a résulté, tant au niveau de la transformation qu'au niveau de l'exploitation primaire, a engendré une vive concurrence entre les entreprises de pêche et de transformation dans la province. Dans le but de rétablir les stocks et d'assurer une certaine viabilité à la pêche commerciale dans l'Atlantique, le ministère des Pêches et des Océans a exercé un contrôle de plus en plus rigoureux sur les ressources, contribuant ainsi à la sous-utilisation de la flotte de pêche et, du même coup, à une plus grande difficulté d'approvisionnement de la part des transformateurs.

L'importance relative du secteur de la pêche pour les sous-régions de la province est encore plus réelle lorsqu'on examine la structure économique et sociale de chacune de ces entités régionales. En tenant compte du niveau relatif de besoin économique des trois régions de pêche de la province, on constate jusqu'à quel point cette industrie est vitale, non seulement pour la survie économique des régions de pêche, mais également pour le maintien de l'équilibre régional. En effet, les régions dont l'économie est axée sur les pêches sont celles qui souffrent le plus d'instabilité cyclique et qui, en général, dépendent le plus des transferts publics, et notamment de l'assurance-chômage. À titre d'exemple, des chiffres de Statistique Canada pour l'année 1982 démontrent que les transferts (assurance-chômage, allocations familiales, pensions diverses) représentaient 20,7 % de l'ensemble

des revenus gagnés au Nouveau-Brunswick. Or, ce taux de dépendance dépassait les 25 % dans au moins six comtés, dont quatre où la base économique repose en grande partie sur les pêches: Kent (40,1 %); Gloucester (27 %); Northumberland (29,4 %); et Charlotte (25,5 %). Ce niveau élevé de dépendance dans ces régions est en grande partie attribuable à la forte saisonnalité de l'emploi, notamment dans les activités reliées aux pêches. Si le poids relatif du chômage dans l'ensemble des transferts est déjà passablement élevé à l'échelle provinciale (de l'ordre de 45 %), il l'est davantage dans les régions où la pêche représente l'industrie dominante. En effet, le poids du chômage grimpe à 70 % des transferts dans Gloucester et Kent! Ces deux comtés regroupent 16,8 % de la population provinciale, tandis qu'ils perçoivent 29,8 % des prestations de chômage versées aux résidents néo-brunswickois! La situation est passablement différente dans Charlotte où, à cause de conditions climatiques favorables, la saison de pêche s'étend sur une période beaucoup plus longue.

Même si ces comtés forment des entités plus ou moins homogènes et si d'autres industries saisonnières peuvent contribuer, positivement ou négativement, à cette dépendance exagérée vis-à-vis du chômage, on peut dire que la même constatation s'applique dans le cas des sous-régions. À cet effet, nous retiendrons les régions correspondant grosso-modo à celles des commissions industrielles.[1]

Lorsqu'on compare les différentes régions délimitées par les commissions régionales, on constate en effet que leur structure économique diffère passablement et que leurs besoins sont également différents. Elles présentent cependant une caractéristique commune, à savoir une base économique peu diversifiée. Dans la Péninsule acadienne par exemple, les emplois reliés

aux pêches représentent entre 60 % et 70 % des emplois de la base économique; dans Kent, cette proportion dépasse les 50 %.

La base économique de ces régions est grandement affaiblie par la forte saisonnalité de l'emploi dans ce secteur et la faible productivité associée aux activités de transformation du poisson. Des chiffres fournis par la Commission d'expansion économique de la Péninsule en 1983 démontrent que plus des deux tiers des emplois dans la Péninsule sont saisonniers ou à temps partiel; dans le domaine des pêches, on parle presque uniquement d'emplois saisonniers! Dans l'est et le sud-est de la province, le problème de la saisonnalité des emplois reliés aux pêches s'apparente à celui constaté dans la Péninsule. Etant donné l'importance relative des emplois reliés aux pêches dans ces régions, il n'est pas étonnant de voir ces dernières figurer au dernier rang des sous-régions provinciales lorsqu'on les compare par rapport aux indicateurs socio-économiques.

Une étude réalisée pour le MEIR au début des années 80 établit des indices de besoin économique pour chacun des 15 comtés de la province, ainsi que pour chacune des régions délimitées par les commissions industrielles régionales. Ces indices tiennent compte de 23 variables correspondant au degré de développement et de dépendance de chacune des régions visées. Pour ce qui est des comtés, les indices variaient de 1,79 pour Kent, le comté ayant le plus grand besoin, à -1,26 pour York, celui jouissant de la position la plus enviable.

Les indices établis pour les sous-régions, comme celles délimitées par les commissions de développement, donnent cependant une meilleure indication des disparités infra-régionales au Nouveau-Brunswick. Il est également plus facile d'associer certaines régions de pêche à celles figurant au tableau 4.4.

Tableau 4.4
Indice de besoin économique et indicateurs connexes
(Commissions de développement, moyenne 1980-82)

Rang	Population	Indice besoin économique	Revenu gagné par habitant NB=100	Assurance-chômage[1]	Aide sociale[2]	Semaines travaillées[3]
1 Péninsule	56 030	1,85	67,4	33,6	860$	15,2
2 Kent	32 035	1,73	68,8	32,2	855	15,9
3 Grand-Sault	28 525	1,02	72,4	29,3	746	19,1
4 Miramichi	43 790	0,78	83,9	25,7	736	19,4
5 Chaleur	42 665	0,38	95,4	23,4	703	20,6
6 Restigouche	37 160	0,36	94,0	22,7	706	21,1
7 Sud-est	31 900	0,22	88,8	22,2	636	21,3
8 Nord-Ouest	28 815	0,20	94,0	20,9	684	22,0
9 Carleton	26 020	0,06	82,0	19,0	607	23,0
10 Maritime-Centre	99 370	-0,78	106,7	15,5	521	24,9
11 St John-Fundy	163 835	-0,90	110,1	15,2	503	25,1
St-John (comté)		-0,80	114,1	14,0	543	25,3
Charlotte (comté)		-0,43	101,3	22,7	541	23,8
12 Capitale	103 355	-0,92	109,5	13,6	525	25,9
PROVINCE	695 500		100,0	20,4	814	22,6

1. Pourcentage de la population vivant de l'assurance-chômage.
2. Versements annuels moyens par famille.
3. Nombre moyen de semaines travaillées.

Source: *An Evaluation of Economic Circumstances of Sub-provincial Regions in New Brunswick*, prepared by The DPA Group Inc for the Department of Regional Industrial Expansion, Province of New Brunswick, Fredericton, 1984.

Ce tableau récapitulatif démontre sans équivoque l'existence de disparités économiques importantes entre certaines régions de la province, nôtamment entre les régions dont la base économique repose essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles; entres autres, l'industrie des pêches. On observe effectivement que les régions de la Péninsule et de Kent, où les activités de pêche sont les plus répandues, sont celles qui ont les besoins économiques les plus grands. Le revenu moyen gagné dans ces régions est plus de 30 % inférieur à la moyenne provinciale. Bien que la région de Saint-John/Fundy semble occuper une position avantageuse au sein des sous-régions provinciales, les données sont fortement influencées par la région de Saint-John où une base économique plus diversifiée contribue à relever le niveau des principaux indicateurs. Si l'on s'en tient uniquement au comté de Charlotte, où d'ailleurs la pêche est largement concentrée, la position de cette région descend quelque peu dans la hiérarchie infra-régionale, mais demeure tout de même favorable comparativement aux autres régions de pêche de la province.

De nombreuses collectivités au Nouveau-Brunswick (55 d'après le Rapport Kirby) dépendent des pêches pour leur survie économique. Cette industrie est non seulement vitale en termes de revenus directs (pêche et transformation) mais elle l'est autant, sinon plus, par l'apport des transferts au titre de paiements d'assurance-chômage. Il suffit d'imaginer, pour un instant, le flux de revenus que cette dernière source fait entrer dans une région. Dans le Nord-Est, par exemple, pas moins de 6 500 travailleurs d'usines sont admissibles à l'assurance-chômage. À un salaire hebdomadaire moyen de 254 dollars (chiffre officiel de Statistique Canada, établit pour les usines de traitement du poisson de la province) et en supposant que la période

de chômage ne dépasse pas 30 semaines en moyenne, c'est de 30 millions de dollars en prestations de chômage qu'il s'agit, et ce, pour une année seulement. Si l'on ajoute à cela les prestations des pêcheurs et aides, qui sont au nombre de 3 600 pour la région, on obtient au moins 18 millions de dollars additionnels (en supposant 3000 prestataires à 250$/sem. X 24 semaines). C'est donc d'un apport direct d'environ 50 millions de dollars dont bénéficient les gens directement reliés aux pêches dans le Nord-Est, simplement par le biais du programme d'assurance-chômage. Ces calculs approximatifs démontrent mieux que toute autre chose l'importance vitale de cette industrie pour l'économie de la province.

Il va sans dire que toute stratégie visant à rationaliser l'industrie des pêches au Nouveau-Brunswick aura un impact direct sur l'économie des régions de pêche, surtout dans la Péninsule et dans le Sud-Est.

NOTE RELATIVE AU CHAPITRE QUATRE

1. Commission d'expansion économique de la Péninsule pour le Nord-Est; Commission industrielle de Kent et Commission économique du sud-est pour la région du sud-est; et, finalement, Commission de développement industriel de la région Saint-John-Fundy pour le Sud-Ouest. Pour ce qui est de cette dernière région, nous pouvons tout aussi bien considérer le comté de Charlotte comme étant la région-cible puisque c'est principalement dans ce comté que se concentre l'industrie des pêches.

CHAPITRE CINQ

EXPLOITATION PRIMAIRE

La pêche se distingue des autres industries primaires de deux façons: elle consiste en l'exploitation d'une ressource renouvelable qui, en plus, est considérée comme un bien collectif. De ce fait, une concurrence féroce entre les nombreux exploitants prédomine dans le secteur de la récolte. Jusqu'aux années 70, les autorités canadiennes ont peu réagi à l'exploitation des bancs de pêche canadiens par les flottilles étrangères. Très peu de réglementation existait pour contrôler les prises et chacun pouvait se servir à volonté de ce bien commun qu'on percevait malheureusement comme étant inépuisable compte tenu des moyens modestes de capture de l'époque.

L'accroissement de la flottille de pêche dans les eaux canadiennes, et surtout le développement rapide de sa capacité de récolte par les nombreux progrès technologiques réalisés dans ce domaine, ont conduit à une grave surexploitation des stocks. Dans les zones 2 (côtes du Labrador), 3 (est et sud de Terre-Neuve) et 4 (Golfe et sud de la Nouvelle-Écosse), les prises canadiennes et étrangères ont augmenté d'au moins un million de tonnes métriques durant la décennie 1960 seulement, soit une progression de plus de 80 % en l'espace de dix ans. Si les pêcheurs canadiens ont augmenté leurs prises, ce sont avant tout les flottilles étrangères qui ont exploité le plus intensément ces ressources, réduisant la part canadienne des captures au terme de la décennie: de 15 à 5 % dans les eaux du Labrador, de 40 à 25 % au large de Terre-Neuve et de 75 à 50 % environ dans le Golfe, le sud de la Nouvelle-Écosse et la baie de Fundy.

Répartition provinciale des ressources

Une grande variété d'espèces de poissons, de mollusques et de crustacés sont pêchées le long des côtes de l'Atlantique. Les captures sont réparties entre différentes flottes basées dans cinq provinces, ce qui confère à chaque région certaines particularités selon le type de pêche pratiquée et les espèces débarquées. Le tableau 5.1 montre ces différences:

Tableau 5.1
Quantité et valeur au débarquement par province, 1987
(en milliers de tonnes et en millions de dollars)

	Poissons de fond		Poissons pélagiques et d'estuaire		Mollusques et crustacés		Total		Parts provinciales	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
T.-N.	391	213	82	31	22	42	495	287	39,1 %	25,6 %
N.-É.	275	232	108	29	101	268	484	530	38,2	47,2
N.-B.	20	14	104	21	25	82	150	116	11,8	10,3
Qué.	64	47	9	5	24	74	97	126	7,7	11,2
I.-P.-É.	13	7	15	4	14	54	41	64	3,2	5,7
ATL	763	513	318	90	186	520	1 267	1 123	100,0	100,0

Source: Données fournies par les bureaux régionaux de Pêches et Océans à Moncton, Halifax, St-John's et Québec.

Poissons de fond

Les captures dans les eaux de l'Atlantique sont largement représentées par le poisson de fond qui cumule 60 % des prises en 1987. La morue domine dans cette catégorie avec 60 % des débarquements; suivent les poissons plats (16 %), le sébaste (11 %), le goberge (7 %) et l'aiglefin (4 %). La

Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve s'accaparent 87 % des 763 000 tonnes de poisson de fond enregistrées en 1987. Dans le Golfe, le Québec occupe la première place avec 64 000 t, comparativement à 20 000 t pour le Nouveau-Brunswick dont les pêcheurs sont pourtant des pionniers dans l'exploitation de certaines espèces, notamment le sébaste. L'Ile-du-Prince-Édouard vient au dernier rang avec 13 000 t.

Depuis le début des années 70, le Nouveau-Brunswick a en effet perdu beaucoup de terrain en ce qui a trait au poisson de fond. Le niveau des débarquements de ce groupe d'espèces dépassait les 30 000 t au tournant des années 70, grâce aux prises abondantes de sébaste, mais il est descendu aux alentours de 20 000 t au milieu de la décennie. Nous stagnons à ce niveau depuis, en dépit de l'exclusion des flottilles étrangères de nos eaux territoriales. Notre part des captures de poisson de fond dans l'Atlantique est ainsi tombée de 6,2 à 2,7 % depuis 1970. Le tableau 5.2 illustre cette évolution.

Tableau 5.2
Volume débarqué de poisson de fond par province
(en milliers de tonnes)

Année	T.-N.	N.-É.	Qué.	N.-B.	Î.-P.-É.	Atlantique
1970	278,0	143,2	57,5	32,7	15,3	526,6
1977	278,3	165,8	41,1	18,9	11,3	515,4
1978	325,0	205,1	50,0	17,5	14,5	612,1
1979	374,2	230,9	56,6	23,5	17,3	702,6
1980	380,6	261,7	56,5	20,9	20,1	739,8
1981	392,9	278,0	62,9	22,6	23,3	779,6
1982	425,6	293,5	58,9	23,4	18,9	820,3
1983	388,7	282,1	53,5	21,6	20,3	766,1
1984	371,6	269,9	56,2	17,2	20,2	735,1
1985	386,3	288,0	57,3	20,6	15,9	768,1
1986	407,8	293,9	55,9	22,4	14,8	794,7
1987	391,2	275,1	63,8	20,4	13,0	763,4

Source: *Revue statistique annuelle des pêches* pour les données allant jusqu'à 1984 et bureaux régionaux du MPO pour 1985-1987.

De 1977 à 1982, suite à la déclaration par le Canada de sa zone économique des 200 milles, toutes les provinces ont augmenté leurs prises de poisson de fond. Le Nouveau-Brunswick affichait la moins bonne performance à ce chapitre, avec seulement 4 500 t de plus en 1982 qu'en 1977. Terre-Neuve dominait avec 147 000 t additionnelles en 1982, tandis que la Nouvelle-Écosse, avec 128 000 t, enregistrait la meilleure croissance. Ces provinces ont évidemment pu profiter du repeuplement des stocks dans les zones 2J et 3KL au nord et à l'est de Terre-Neuve. Pour la morue, par exemple, le TPA (total des prises autorisées) dans ces zones est passé de 170 000 t en 1979 à 266 000 t en 1984. Or, 80 % des contingents de poisson de fond dans cette région sont attribués aux flottes hauturières appartenant principalement aux grandes entreprises de Terre-Neuve (FPI) et de Nouvelle-Écosse (NSP). Dans le Golfe, le Nouveau-Brunswick se faisait nettement dépasser par le Québec (17 800 t) et même l'Île-du-Prince-Édouard (7 600 t) au chapitre des prises additionnelles de poisson de fond entre 1977 et 1982. Si l'on étend les comparaisons sur une période plus longue, disons à partir de 1970, on observe que le Nouveau-Brunswick est la seule province, avec l'Île-du-Prince-Édouard, à avoir subi une perte absolue pour ce qui est du volume capturé (-12 000 t). Durant cette même période, les pêcheurs du Québec, confinés au Golfe tout comme leurs confrères du Nouveau-Brunswick, ont néanmoins réussi à augmenter le niveau de leurs prises d'au moins 6 000 t. Toujours par rapport à 1970, Terre-Neuve et la Nouvalle-Écosse présentent des productions supérieures de 113 000 t et 109 000 t respectivement. Pour ces deux provinces, cependant, les gains se sont principalement matérialisés entre 1977 et 1982.

Dans le contexte actuel des pêches de l'Atlantique, les perspectives du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne le poisson de fond ne sont pas

exception faite de l'année 1979. C'est toutefois la Nouvelle-Écosse qui domine de loin au chapitre des récoltes de mollusques et crustacés, grâce notamment à ses importantes prises de pétoncles sur le banc Georges et à ses grandes réserves de homard.

Si le Nouveau-Brunswick a fait beaucoup de progrès en ce qui concerne la récolte de mollusques et crustacés, on peut en dire autant du Québec et de l'île-du-Prince-Édouard, quoique dans leur cas la progression se soit faite de façon plus régulière qu'au Nouveau-Brunswick. C'est ce qui ressort du tableau 5.3 qui suit.

Tableau 5.3
Volume débarqué de mollusques et crustacés par province
(en milliers de tonnes)

Année	T.-N.	N.-É.	Qué.	N.-B.	Î.-P.-É.	Atlantique
1977	39,4	133,4	7,8	14,2	5,9	200,7
1978	57,9	136,3	9,3	17,2	7,2	227,9
1979	104,9	124,3	13,1	21,4	8,9	272,6
1980	50,9	79,2	14,6	21,6	8,1	174,4
1981	41,7	95,0	15,8	29,6	9,0	191,1
1982	31,1	75,8	19,5	34,3	9,4	170,1
1983	18,3	61,7	19,3	31,7	11,0	142,0
1984	17,8	47,4	22,0	33,3	10,4	130,9
1985	17,9	58,4	26,5	33,4	12,4	148,6
1986	18,1	74,1	26,5	31,4	15,4	165,5
1987	21,5	101,1	24,4	25,4	13,8	186,2

SOURCE: Jusqu'en 1984, *Revue statistique annuelle des pêches*, Ottawa. Bureaux régionaux de Pêches et Océans, (Moncton, Halifax, St-John's et Québec) pour les années 1985 à 1987.

Ces deux provinces ont considérablement amélioré leur position respective dans le Golfe, surtout depuis les dernières années alors que le Nouveau-Brunswick a perdu du terrain en raison de la chute du crabe. Le Québec, soutenu également par ses performances récentes dans la pêche du poisson de fond, a ainsi devancé pour la première fois le Nouveau-Brunswick au chapitre de la valeur totale débarquée, toutes espèces comprises (voir tableau 5.1).

Les prévisions en ce qui a trait aux récoltes de mollusques et crustacés au Nouveau-Brunswick ne peuvent être que modestes. Compte tenu de l'épuisement progressif des stocks de crabe, il paraît illusoire, du moins à moyen terme, d'essayer de ramener le niveau des prises à celui des années 1981 à 1986, lequel se maintenait en moyenne à plus de 32 000 tonnes métriques par année. Le crabe était à lui seul responsable de 52 % des prises de mollusques et crustacés durant cette période; en 1987, son apport se limitait à environ 30 %. Comme les débarquements de crabe en 1988 ont été semblables à ceux de l'année précédente, et ce, en dépit d'un effort de pêche beaucoup plus intense, les prévisions pour cette ressource ne sont pas des plus encourageantes. L'expérience de certaines autres régions face à cette espèce, notamment l'Alaska, nous pousse également à la plus grande prudence.

Nous pouvons toujours compter sur un niveau de 25 000 t de mollusques et crustacés au Nouveau-Brunswick, et c'est en bonne partie grâce au homard dont les prises ne cessent de progresser depuis le milieu des années 70 (voir tableau 1 en annexe). Les débarquements de homard sont passés de 2 200 t en 1974 à 4 300 t en 1980, pour atteindre 7 400 t en 1987. Cette espèce comptait pour 20 % des prises de mollusques et crustacés en 1974, comparativement à 30 % environ en 1987, soit autant que le crabe. La pêche du homard est très réglementée et la capacité de récolte dépasse largement les ressources disponibles. Il semble que le niveau des stocks de homard soit au sommet de son cycle, lequel est à la hausse depuis 1975. Les données préliminaires pour 1988 en ce qui concerne les captures de homard pour la province en général sont néanmoins comparables à celles de l'année 1987. Une nouvelle réglementation américaine visant l'augmentation de la taille du homard importé du Canada risque de restreindre quelque peu l'apport, en volume, de ce

crustacé, du moins pour une certaine période. En revanche, une telle mesure peut, à long terme, améliorer le rendement de ce secteur par un accroissement moyen du poids à l'unité, d'autant plus que le homard du type commercial ("market") est plus payant que celui destiné à la mise en boîte ("canners"). L'augmentation de la taille minimale du homard pêché dans l'est de la province ne pourrait qu'être bénéfique à l'industrie, surtout aux pêcheurs eux-mêmes. Même si, dans un premier temps, une telle mesure conduirait à une baisse du volume capturé, cela permettrait par la suite une plus forte croissance de la population de homards grâce à la reconstitution du stock producteur.

En ce qui concerne la crevette, troisième crustacé en importance pour ce qui est du volume débarqué, on ne peut pas dire que l'expérience des dernières années ait été très fructueuse. Même si les pêcheurs néo-brunswickois ont graduellement augmenté leurs prises depuis le début des années 70, le niveau maximal des débarquements a été atteint en 1981, avec 3 000 t. Après avoir chuté à moins de 1 300 t en 1984, les prises sont remontées à 2 400 t en 1987. Ces débarquements comprennent évidemment la crevette du Nord pour laquelle un permis d'exploitation a été octroyé à deux entreprises du Nouveau-Brunswick (Carapro et Coopérative des Pêcheurs de l'Île) en 1978. Il semble que les pêcheurs du Nouveau-Brunswick aient jusqu'à récemment négligé cette espèce, tout comme le sébaste d'ailleurs, à cause de leur rendement économique inférieur à celui d'autres espèces. Toutefois, avec la raréfaction des diverses espèces de poisson de fond et le quasi-effondrement du crabe, l'exploitation des bancs de crevettes devrait se faire plus intensive, d'autant plus que la conjoncture commerciale semble plus propice. C'est ainsi que, pour la première fois depuis l'application des TPA, le contingent du Golfe était entièrement capturé en 1988. Les prises

actuelles de la crevette du Golfe sont limitées à 12 600 t, tandis que celles de la crevette du Nord sont fixées à 15 600 t, pour un total possible de 28 200 t. Comme on le sait, le Nouveau-Brunswick ne capture que 8 % de ces contingents.

Du côté des mollusques, les perspectives s'étendent à trois espèces: les pétoncles, les coques et les huîtres. Quoique moins lucratives que les crustacés, ces espèces sont néanmoins considérées comme des produits à haute valeur commerciale: leur récolte en volume totalisait 4,6 % des débarquements provinciaux de toutes les espèces en 1987, alors qu'elles représentaient 8,5 % de la valeur totale des débarquements.

Les trois quarts des prises de pétoncles au Nouveau-Brunswick sont effectuées dans la baie de Fundy, le reste étant principalement capturé dans le détroit de Northumberland. Avec l'expansion de la flotte dans la baie de Fundy (de 54 bateaux en 1972 à 96 en 1986, dont 14 du Nouveau-Brunswick) et l'intensification des efforts de pêche, on a surexploité cette espèce. Au Nouveau-Brunswick, la pêche des pétoncles a atteint un sommet avec 5 800 t en 1981 pour ensuite décliner progressivement jusqu'à 3 000 t en 1987. Compte tenu des efforts de pêche actuels, il est peu probable que les stocks de pétoncles de la baie de Fundy, de même que ceux du détroit de Northumberland, connaissent un regain important. Les fluctuations cycliques dont cette ressource fait l'objet sont néanmoins imprévisibles, comme le démontre son évolution sur le banc Georges.

Les récoltes de coques ont pris une certaine ampleur dans la province depuis quelques années. De 1 000 t en 1977, on est passé à 2 600 t en 1982, pour atteindre 4 000 t en 1986. Pour ce type de pêche, qui demeure en bonne partie "traditionnel", les chiffres officiels ne reflètent toutefois pas toute

la réalité. Le banc le plus exploité dans la province, celui de l'Île aux Hérons dans la baie des Chaleurs, semble démontrer des signes de fatigue.

Les récoltes d'huîtres se maintiennent toujours à un faible niveau depuis quelques années, du moins si l'on se fie aux chiffres officiels, lesquels visent surtout les bancs publics de Caraquet et de Miramichi. De nombreuses "battures" privées d'huîtres sont une source de récolte, souvent destinée à la consommation domestique. Le potentiel de ce secteur est loin d'être atteint puisque la baie de Caraquet uniquement pourrait produire jusqu'à trois fois les quantités actuelles, sans compter les nombreux hectares cédés à bail dans toute la région de la Péninsule. Le potentiel est tout aussi prometteur en ce qui a trait aux bancs de la Miramichi.

Poissons pélagiques

Les poissons pélagiques et d'estuaire sont beaucoup plus importants pour le Nouveau-Brunswick qu'ils ne le sont pour l'une ou l'autre des provinces donnant sur l'Atlantique (voir le tableau 5.1). Plus des deux tiers de nos débarquements provinciaux sont constitués de poissons pélagiques et d'estuaire qui ne représentent cependant que 18 % de la valeur totale débarquée. Le hareng a toujours été au premier rang des prises de cette catégorie, avec environ 90 %; suivent le gaspareau, le maquereau et l'éperlan. Le thon a déjà constitué une part importante des prises au milieu des années 70, mais son apport est pratiquement nul aujourd'hui. Quant au saumon de l'Atlantique, il fréquente beaucoup moins les cours d'eau du Nouveau-Brunswick dans sa migration saisonnière, d'où l'interdiction de le pêcher depuis les cinq dernières années. Tout compte fait, c'est sur le hareng que reposent les principales attentes en ce qui concerne la catégorie des poissons pélagiques et d'estuaire au Nouveau-Brunswick.

À la fin des années 60, le hareng était abondant le long des côtes de la province, et la demande internationale était forte pour les aliments à haute valeur en protéines destinés aux animaux d'élevage, notamment le poulet. Étant donné l'abondance du hareng et son faible prix, il devenait un produit de choix pour ce genre d'aliments qui ne nécessite qu'un simple procédé de cuisson et de réduction en farine. On s'est alors empressé de construire des usines de farine de poisson et de se doter d'une flotte de senneurs à hareng pour alimenter ces usines à forte consommation de matière première. Bref, on a investi de plein pied dans une industrie certes prometteuse, mais axée principalement sur la production à grand volume. Avec de tels moyens, et grâce à l'abondance de la ressource, les prises ont été phénoménales: 150 000 t par année en moyenne au cours des années 1968 à 1972. Mais déjà en 1971, les premiers signes d'épuisement se font sentir avec seulement 110 000 t débarquées. En 1974, on parle d'effondrement avec 70 000 t. La situation se redresse toutefois jusqu'en 1978 (106 000 t), pour ensuite se détériorer complètement, avec 43 000 t en 1981. Une réglementation sévère s'ensuit, au point d'immobiliser les senneurs du Nouveau-Brunswick durant la majeure partie de l'année. Dorénavant, les senneurs n'ont droit qu'à une modeste part des contingents accordés. En 1987, par exemple, ils ne capturent que 13 500 t dans le Golfe comparativement à 62 000 t pour les pêcheurs côtiers. La pêche du hareng au Nouveau-Brunswick est donc redevenue une pêche essentiellement côtière. Même si les moyens et équipements utilisés par les pêcheurs ont grandement évolué, les efforts de pêche se doivent d'être limités. Malheureusement, le hareng est aujourd'hui pêché principalement pour ses oeufs et non pour sa chair, ce qui conduit à un gaspillage de la ressource. Le défi que doit maintenant relever l'industrie consiste à

revaloriser ce produit pour sa chair. Dans le sud-est de la province, l'industrie traditionnelle du hareng fumé et séché se maintient tandis que dans le sud-ouest, la mise en boîte du hareng et de la sardine demeure une activité toujours importante. Pour ce qui est des stocks, il n'y a pas tellement à craindre tant qu'on se limitera à la pêche côtière, même si celle-ci a connu une forte expansion au cours des dernières années pour répondre à l'engouement des Japonais pour les oeufs de poisson. Les prises, qui sont en hausse depuis 1981 (43 000 t), ont atteint 95 000 t en 1987. Malgré cette tendance positive, nous devons être vigilants vis-à-vis du marché japonais de rogue de hareng, car celui-ci cherche à diversifier ses approvisionnements afin d'atténuer la hausse de prix qu'a connue ce produit depuis un certain temps. Notre dépendance envers ce marché est à ce point critique que nous n'avons aucune façon de pallier à un retrait éventuel des Japonais. Les efforts ne doivent donc plus être axés sur le produit lui-même, mais sur sa diversification en vue d'exploiter des créneaux particuliers du marché mondial.

CHAPITRE SIX

TRANSFORMATION DE LA RESSOURCE

La situation d'ensemble de l'industrie

L'industrie du traitement du poisson au Nouveau-Brunswick est très diversifiée, au point où l'on ne peut parler d'une seule industrie, mais plutôt d'un ensemble de secteurs dont la fonction principale consiste à traiter et commercialiser une multitude d'espèces marines aussi différentes les unes que les autres. Les activités entourant le séchage et le fumage du hareng n'ont aucune ressemblance avec l'apprêtage de la morue en filets ou encore la mise en boîte du thon. Ces trois espèces sont totalement différentes, tant du point de vue de l'approvisionnement que du point de vue du conditionnement. Inutile d'ajouter que chacun de ces produits commande son propre marché, et même son propre segment de marché. Comme les usines de transformation de la province apprêtent au-delà d'une centaine de produits différents à partir d'une trentaine d'espèces de poissons et fruits de mer, il s'agit donc d'une industrie des plus hétérogènes.

Ceci étant dit, nous pouvons néanmoins faire ressortir trois caractéristiques communes à l'industrie du poisson dans son ensemble: 1) une très forte expansion de la capacité de traitement au cours des dix dernières années; 2) des changements structurels importants au chapitre de la production; 3) des contraintes de plus en plus étouffantes en ce qui a trait aux approvisionnements en matière première. Nous parlerons un peu plus loin de certains autres facteurs communs, dont la forte saisonnalité de la période de production, la faible intégration verticale de l'industrie ou encore sa

faible productivité. Pour l'instant, toutefois, examinons les trois points mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne l'expansion des dernières années, on peut dire que depuis 1977, année de déclaration par le Canada de sa zone économique de 200 milles, l'industrie des pêches de l'Atlantique est imprégnée d'une certaine euphorie. Comme on le verra, cela a amené au bord de la faillite un grand nombre d'entreprises de pêche, en particulier celles exploitant le poisson de fond et le hareng. Même si les transformateurs du Nouveau-Brunswick étaient moins bien placés pour profiter des nouvelles possibilités créées par la zone économique, ils ont été entraînés par ce mouvement d'optimisme, aidés en cela par une croissance soutenue des débarquements de mollusques et crustacés (174 % entre 1976 et 1982). L'augmentation des prises de crabe des neiges a marqué cette tendance, quoique d'autres espèces comme le homard, la crevette, la pétoncle et, dans une moindre mesure, les coques et les huîtres ont contribué à cet essor prodigieux. Toujours à cette époque, plus précisément en 1977, la pêche du hareng est interdite dans la mer du Nord, forçant les pays européens à venir s'approvisionner en hareng de l'Atlantique.

De telles circonstances, pour le moins encourageantes, ont conduit à une expansion considérable des efforts de pêche par la modernisation sans précédent de la flotte côtière et semi-hauturière. On a du même coup accéléré l'expansion de la capacité de traitement dans la province, à la fois par la construction de nouvelles usines, mais surtout par l'agrandissement et la modernisation des usines existantes et l'ajout de nouvelles chaînes de production. La capacité de traitement a augmenté à un point tel qu'on a dû importer des provinces voisines des quantités de plus en plus importantes de matières premières, notamment le crabe, le homard et le hareng.

La surcapacité de traitement s'est toutefois manifestée davantage à la suite de la diminution progressive de certains stocks de poisson à partir des années 80, notamment ceux de hareng (-60 % entre 1978 et 1981), de sole et d'autres poissons plats (-67 % entre 1979 et 1984), de pétoncles (-50 % entre 1981 et 1986), de crevettes (-59 % entre 1981 et 1984) et surtout de crabe des neiges (de 20 000 tonnes métriques en 1982 à moins de 8 000 en 1987). De plus, les ventes de hareng aux pays européens ont accusé une chute marquée à partir de la récession de 1981-1982 en raison de la dévaluation progressive de leurs monnaies, mais aussi à cause du renouvellement des stocks de hareng dans la mer du Nord. Du côté de l'industrie des mollusques et crustacés, la situation s'est compliquée davantage à la suite de changements importants dans la demande: on délaisse de plus en plus les fruits de mer en conserve pour des produits frais et vivants ou, encore, congelés en carapace, ce qui réduit énormément le traitement. Dans le cas du hareng, la demande s'est principalement tournée vers la rogue (oeufs et laitance), qui exige un traitement peu poussé du produit tout en engendrant un certain "gaspillage" de la ressource. Ainsi, le hareng, qui comptait pour 80 % de la production de poisson frais en 1975, est tombé à 58 % en 1980 et à moins de 1 % en 1985. En revanche, cette même espèce a vu sa production en conserve passer de 43 % en 1975, à 58 % en 1980 et à 63 % en 1985, principalement sous forme de sardines en boîte. En 1980, la production de crabe des neiges était répartie en trois sous-produits: sections et pinces (33 %), chair fraîche et congelée (32 %) et chair en conserve (35 %); en 1986, les proportions étaient respectivement de 68 %, 31 % et 1 %. Au début des années 80, la production de homard était principalement congelée en carapace (75 %) et en conserve; nous produisons aujourd'hui beaucoup de chair de homard et expédions de plus en plus de homards vivants.

En ce qui a trait au troisième point mentionné ci-dessus, nous n'avons pas de chiffres précis concernant l'approvisionnement externe en matière première de la part des transformateurs néo-brunswickois. Une étude du Conseil provincial de recherche et de productivité estime qu'en 1980, 24 % de la matière première des usines du Nouveau-Brunswick provenait de l'extérieur de la province, ce qui, à première vue, semble très élevé. Notons toutefois que les transformateurs du sud-est de la province importent des provinces voisines de grandes quantités de hareng et surtout de homard. De 1980 à 1984, par exemple, le volume moyen de production dans le cas du homard dépasse de 30 % celui des débarquements; la moyenne s'établit à 41 % pour l'année 1983. De même, le saumon d'élevage ne fait pas partie des débarquements, alors que la production est estimée à plus de 3 000 tonnes en 1987. Même observation dans le cas du thon dont la production (7 500 tonnes en 1985) dépend entièrement des approvisionnements externes. Le transport par camion de poissons capturés par des pêcheurs néo-brunswickois mais déchargés dans des provinces voisines se traduit également par une sous-estimation du volume réel de notre production primaire. Dans le cas de la morue, par exemple, les débarquements officiels ont diminué de 15 % entre 1980 et 1987, alors que nos exportations augmentaient de 50 %. Nul doute que les acheminements en provenance de ports de mer de l'extérieur du Nouveau-Brunswick expliquent en partie ce déséquilibre entre les volumes débarqués et exportés.

La raréfaction des ressources a conduit à une concurrence féroce entre les producteurs pour leur approvisionnement en matière première. Au Nouveau-Brunswick, on a décerné une trentaine de permis pour la transformation du crabe alors que seulement 81 bateaux ont des permis d'exploitation de cette

espèce. Au Québec pas moins de 47 crabiers alimentent quelques usines seulement. Inutile d'ajouter que plusieurs transformateurs autorisés du Nouveau-Brunswick n'ont jamais eu accès à une seule patte de crabe. La situation s'est aussi aggravée dans le cas du homard, et ce, en dépit de l'augmentation graduelle des prises. Certaines entreprises paient des "bonus" et accordent même des privilèges d'accès à l'emploi pour les membres de la famille des pêcheurs qui vendent leur poisson à leurs usines. Tout ceci contribue à accroître les coûts de production et à maintenir la faible productivité observée chez nos producteurs, comme nous le verrons un peu plus loin.

À cause de l'accroissement des apports externes et des changements apportés aux types de produits sortant des usines, le niveau de production de produits de la pêche ne varie pas énormément au Nouveau-Brunswick, même si les débarquements, eux, sont très fluctuants. Par exemple, pour les années 1975 à 1985, on observe un écart-type de 7,3 % par rapport à la moyenne en ce qui a trait au volume annuel transformé, contre 16,8 % dans le cas du volume débarqué. Cela signifie que les débarquements ont fluctué deux fois autant que la production au cours de cette période. Le tableau 6.1 montre l'évolution de ces tendances.

Tableau 6.1

Évolution des débarquements et de la production au Nouveau-Brunswick

Année	Volume (en milliers de tonnes)		Variation annuelle (en pourcentage)	
	Débarquements	Production	Débarquements	Production
1975	123,8	83,3		
1976	115,3	92,7	-6,9	11,3
1977	130,2	82,9	12,9	10,6
1978	152,4	89,2	17,1	7,6
1979	137,8	102,2	-9,6	14,6
1980	106,4	96,8	-22,8	5,3
1981	103,0	96,9	-3,2	0,1
1982	109,9	87,4	6,7	-9,8
1983	108,2	80,6	-1,6	-7,8
1984	99,1	88,1	-8,4	9,3
1985	136,0	96,7	37,2	9,8
1986	143,0	77,8*	5,2	-19,5
1987	150,2	nd	5,0	nd

* Données préliminaires fournies par Pêches et Océans à Moncton. Il semblerait que le volume de production pour l'année 1986 soit sous-estimé.

Sources: Pour les débarquements, *Revue Statistique annuelle des Pêches* pour les données 1975 à 1984; données en provenance des bureaux régionaux de Pêches et Océans à Moncton (région du Golfe) et Halifax (pour la région de Fundy) pour les années subséquentes. Les chiffres concernant la production jusqu'en 1985 proviennent du ministère des Pêches et de l'Aquaculture à Fredericton.

Comme on peut le voir, une augmentation des débarquements ne signifie pas nécessairement un volume de production accru. Par exemple, en 1983-1984, les débarquements baissaient de 9 000 tonnes au Nouveau-Brunswick, tandis que le volume de production progressait de 7 500 tonnes. Il ne fait pas de doute que plusieurs transformateurs ont dû s'approvisionner à l'extérieur.

Les fluctuations cycliques sont plus apparentes en ce qui concerne la transformation du poisson de fond, où l'importation de matière première est très réduite. Le volume de production dans ce sous-secteur fluctue davantage que la quantité débarquée. Pour ce qui est des poissons pélagiques, où

l'approvisionnement externe est prononcé, on observe tout à fait l'inverse: les variations cycliques dans le volume débarqué sont deux fois plus prononcées qu'au chapitre de la production. La situation est plus complexe dans le cas des mollusques et crustacés à cause de l'importance extrême du crabe en termes de volume. Même si l'on importe de grandes quantités de homard aux fins de transformation, cela n'a pu empêcher des fluctuations importantes au chapitre des quantités transformées. Les prix élevés de ces produits ont néanmoins maintenu la marge de rentabilité des entreprises de ce sous-secteur.

Tout compte fait, les mollusques et crustacés ont gagné passablement de terrain par rapport aux différents groupes d'espèces transformées au cours de ces années. Comme le démontre le tableau 6.2, ce groupe a vu son importance relative grimper de 9 % à 27 % au chapitre du volume transformé et de 37 % à 46 % sur le plan de la valeur.

Tableau 6.2

Répartition des produits par groupes d'espèces, 1975-1985

	Volume (en tonnes)		Valeur (en milliers de dollars)	
	1975	1985	1975	1985
Poissons de fond	9 370	10 007	10 965	23 794
Poissons pélagiques	66 276	60 157	61 140	145 305
Mollusques et crustacés	7 607	26 531	42 888	145 380
TOTAL	83 253	96 695	114 993	314 478
	(en pourcentage)		(en pourcentage)	
Poissons de fond	11,3	10,4	9,5	7,6
Poissons pélagiques	79,6	62,2	53,2	46,2
Mollusques et crustacés	9,1	27,4	37,3	46,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Compilation à partir des données sur la production fournies par le ministère des Pêches et de l'Aquaculture, Fredericton.

La production de poissons de fond a pratiquement stagné durant cette période, tandis que celle de poissons pélagiques et d'estuaire diminuait de 6 000 tonnes métriques. La valeur des produits transformés dans cette catégorie a toutefois augmenté considérablement, aidée en cela par le développement de produits plus lucratifs, tels le thon en conserve et les oeufs de hareng.

Compétitivité et rentabilité du secteur de la transformation

La productivité du secteur de la transformation du poisson au Nouveau-Brunswick dépend de nombreux facteurs, tant internes qu'externes. Parmi les facteurs internes, on peut supposer qu'ils sont d'abord reliés à la période d'exploitation des usines. Les coûts fixes de la saison morte, ou de toute période inactive, s'ajoutent évidemment aux dépenses globales de l'entreprise, ce qui peut réduire considérablement les profits au début d'une saison de pêche. La période active pour une usine donnée dépend de son emplacement, des espèces à traiter et du degré de transformation visé. En général, les grandes usines transforment plusieurs espèces, ce qui contribue à étendre leurs opérations sur une plus longue période. De façon générale, on peut dire que leur période d'exploitation dépend de la longeur de la saison de pêche, cette dernière étant fonction à la fois des contingentements et des efforts de pêche ainsi que des éléments climatiques tels que la présence de glace.

Ce sont les pêcheurs à plein temps du sud-ouest de la province qui pêchent le plus longtemps durant l'année, soit plus de 30 semaines en moyenne. De toutes les régions de pêche de l'Atlantique, c'est précisément dans la région de Fundy que les activités de pêche sont les plus étendues.

Cette région possède la seule usine de mise en conserve du thon au Canada, et l'on sait que le marché canadien du thon en conserve s'établit à 40 millions de dollars par année. Cette usine a malheureusement dû fermer ses portes à l'automne 1985 à la suite de problèmes de qualité; elle a cependant pu reprendre ses activités au cours de l'été 1988. Les usines demeurent habituellement ouvertes pendant onze mois de l'année dans le sud-ouest de la province. Cette région jouit de plusieurs avantages, dont l'accès à une excellente gamme de produits (mollusques et crustacés de qualité, notamment pour ce qui est de la taille du homard capturé; morue exempte de parasites) et la proximité du marché américain de poisson frais (États de la Nouvelle-Angleterre). Ce dernier atout n'est pas négligeable lorsqu'on sait, par exemple, que le prix moyen du homard payé au débarquement était, en 1985, presque deux fois plus élevé dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick que dans les régions du sud-est et du nord-est. Le comportement changeant du consommateur américain, qui est moins attiré par le homard de petite taille, pourrait encore favoriser la région de Fundy au détriment des deux autres régions de la province, du moins en ce qui concerne cette espèce particulière. Enfin, le développement récent de l'industrie aquicole s'avère un autre élément stabilisateur et combien lucratif pour l'industrie des produits de pêche dans cette région. L'élevage du saumon rapporte actuellement 40 millions de dollars aux producteurs du Sud-Ouest et on pense bien atteindre 100 millions d'ici quelques années.

La situation est passablement différente dans le cas des usines du Nord-Est et du détroit de Northumberland. D'abord, la saison de pêche est écourtée le long des côtes du Golfe et du détroit de Northumberland en raison de la présence prolongée des glaces. Pour les usines plus importantes qui

transforment plusieurs espèces, les opérations peuvent durer jusqu'à un maximum de huit mois par année. Celles qui s'adonnent uniquement à la transformation du crabe et du homard demeurent actives quelques mois seulement. Certains petits transformateurs, entre autres ceux du Sud-Est qui pratiquent exclusivement le fumage et le salage du hareng, peuvent avoir des périodes d'exploitation encore plus courtes, selon le temps mis par les pêcheurs à capturer les contingents fixés. Afin de prolonger leur période active et de rentabiliser leurs installations, certaines usines s'approvisionnent à l'extérieur, notamment pour le homard et le hareng.

En plus des contraintes d'ordre climatique, les principaux stocks de poisson et de crustacés exploités par les pêcheurs du nord et de l'est de la province connaissent des fluctuations brusques et imprévisibles, souvent dramatiques pour l'industrie de transformation de ces régions. On a vu par exemple les débarquements de hareng atteindre des proportions gigantesques avec l'entrée en action des senneurs au cours des années 70, pour ensuite décliner très rapidement, pour finalement s'effondrer en l'espace de quelques années. La pêche du crabe semble connaître les mêmes déboires depuis quelques années, quoique la forte appréciation des prix ait considérablement atténué le manque à gagner du côté de la récolte. Les effets se font néanmoins sentir au niveau de la transformation. Les fortes attentes à l'égard de deux autres types de pêche (crevette et sébaste) se sont vites avérées illusoires pour les pêcheurs du nord de la province, bien qu'une certaine amélioration se soit dessinée.

À chaque soubresaut d'un type de pêche donné, on a assisté à une expansion soudaine des efforts de pêche et de la capacité de traitement. Les investissements étaient toutefois fondés sur des perspectives à court et à

moyen termes et non motivés par une spéculation à outrance comme celle (à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse) qui a suivi la déclaration de la zone de pêche de 200 milles. Comme nous le verrons plus loin, ceci explique en partie la stabilité apparente des transformateurs du Nouveau-Brunswick au cours de la période creuse (1979-1981), qui a vu l'industrie du poisson de fond de l'Atlantique s'enliser dans un marasme financier sans précédent. Ce marasme a conduit à la mise sur pied d'un groupe d'étude qui, sous la direction de Michael J. L. Kirby, a présenté son rapport en 1982. Les 57 recommandations de cette étude ont aidé à établir les grandes lignes de l'importante restructuration de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique à partir de 1983.

Les facteurs externes affectant la compétitivité du secteur de la pêche sont, quant à eux, fortement dépendants de la conjoncture économique internationale et, plus précisément, de celle des pays acheteurs de produits de mer ainsi que des autres pays producteurs. Pour certains produits, les marchés peuvent être très instables, ce qui est peu propice aux investissements. On a vu, par exemple, le marché européen du hareng en filets s'ouvrir aux producteurs canadiens à la suite de la fermeture de la pêche du hareng dans la mer du Nord vers la fin des années 70. On s'est également rendu compte des effets désastreux pour l'industrie des pêches d'une récession comme celle qui a sévi au début des annnées 80 (effondrement des marchés, prix à la baisse, accélération des coûts de production, etc.).

La variation du taux de change du dollar canadien peut avoir de sérieuses répercussions sur l'industrie. En effet, lorsque le dollar canadien tend à s'apprécier par rapport aux autres monnaies, cela contribue, à court terme, à gonfler la valeur de nos exportations. Mais les effets à moyen et à

long termes entraînent le plus souvent une baisse de la compétitivité de nos entreprises, d'où une érosion de leurs marchés. L'évolution du taux de change de notre dollar ne dépend pas uniquement de la politique monétaire canadienne, mais aussi des politiques des autres pays concernés. Par exemple, la dévaluation des monnaies de certains pays producteurs européens (Norvège et Islande) au début des années 80 a contribué à affaiblir la position concurrentielle des producteurs de l'Atlantique sur le marché américain. Les politiques et règlements en matière de pêche, de même que les politiques tarifaires chez nos clients, peuvent tout autant perturber le secteur de la transformation du poisson. Et que penser des effets que peut avoir sur l'industrie la libéralisation des échanges avec notre principal partenaire commercial? Des phénomènes naturels (comme la présence de toxines ou de parasites) aussi bien que purement malencontreux (comme l'affaire du thon avarié de la Star Kist) sont autant d'éléments perturbateurs qui peuvent déstabiliser l'industrie.

À cause de tous ces facteurs impondérables, et à cause de la diversité des produits transformés, le niveau de rentabilité et de compétitivité de l'industrie de transformation des produits de la mer au Nouveau-Brunswick est très variable. Nous pouvons néanmoins établir des comparaisons et des tendances sur une base sectorielle et provinciale.

Comparaisons interprovinciales

Dans sa plus récente publication sur l'industrie manufacturière au pays, Statistique Canada dévoile plusieurs caractéristiques intéressantes de l'industrie de la transformation du poisson au Nouveau-Brunswick et dans les

autres provinces de l'Atlantique. Des données existent également à l'égard des principaux secteurs manufacturiers. On y remarque, à première vue, que l'importance relative de l'industrie manufacturière des pêches de notre province par rapport à l'ensemble de l'Atlantique s'établit à un rapport d'un cinquième environ (voir le tableau 6.3).

Le Nouveau-Brunswick a 24,5 % des établissements de transformation de l'Atlantique, 20 % de tous les travailleurs de la production et 20,7 % des heures travaillées. Cette proportion relative est cependant plus faible au chapitre des salaires payés (19,4 %) et de la valeur ajoutée dans les activités de transformation (18,9 %). Par rapport aux autres provinces de l'Atlantique, on observe un rendement assez ferme du côté des livraisons de produits de propre fabrication, lesquelles atteignent 21,7 % en valeur de tous les produits livrés par les établissements des quatre provinces. Cette forte valeur relative des livraisons s'explique par les ventes proportionnellement élevées de mollusques et crustacés, à haute valeur commerciale, livrés par les transformateurs du Nouveau-Brunswick, ainsi que par les approvisionnements externes en matières premières destinées à être transformées dans la province. On attribue d'ailleurs à ce dernier facteur la raison d'une proportion élevée de la valeur transformée par rapport à la valeur débarquée.

Il est également intéressant de souligner la tendance à la baisse en ce qui concerne le rapport produits-débarquements. Ce rapport pour l'ensemble de l'Atlantique diminue effectivement d'une période à l'autre; seules les provinces de Terre-Neuve et de Québec se dissocient de cette tendance au cours des années 80. Le Nouveau-Brunswick voit sa moyenne régresser quelque peu mais domine toujours à ce chapitre, et de loin. C'est ce qui ressort du tableau 6.4.

Tableau 6.3

Transformation du poisson - Certaines caractérisques pour le Nouveau-Brunswick et l'Atlantique, 1985

	Nouveau-Brunswick	Atlantique	Rapport N.-B./Atl.
Nombre d'établissements[1]	70	286	24,5 %
Travailleurs de la production	3 577	17 925	20,0
Heures-personnes payées	7 322	35 337	20,7
Salaires	47 207	242 808	19,4
Coûts des matières premières	172 464	712 207	24,2
Coûts totaux de production [2]	225 063	988 135	22,8
Valeur des livraisons de produits de propre fabrication	258 560	1 193 529	21,7
Valeur ajoutée	83 678	443 424	18,9
Marge bénéficiaire brute (MBB) [3]	33 497	205 394	16,3
MBB par rapport aux livraisons	13,0	17,2	75,6
Productivité horaire ($)[4]	11,43	12,55	91,1
Productivité globale[5]	1,77	1,83	96,7

1. Statistique Canada ne comptabilise que les établissements ayant 20 employés et plus. En ce qui concerne le Nouveau-Brunswick, cette analyse retient quelque 70 établissements sur une possibilité d'environ 140, mais englobe toutefois 90 % des emplois dans la transformation du poisson.

2. Inclut les salaires payés aux travailleurs de la production, les matières premières et fournitures, ainsi que les coûts d'énergie.

3. Valeur des livraisons de produits de propre fabrication, moins les coûts totaux de production.

4. Valeur ajoutée des activités manufacturières, divisée par le nombre d'heures travaillées.

5. Valeur ajoutée des activités manufacturières, divisée par les salaires.

SOURCE: Compilation à partir des données de Statistique Canada sur les activités manufacturières, Cat. 32-216 et 32-250.

Tableau 6.4

Valeur des produits par rapport à la valeur des espèces débarquées

(Rapport moyen pour chaque période)

Région	1970-1975	1976-1980	1981-1985*	1970-1985*
Nouveau-Brunswick	4,38	3,12	4,03	4,12
Nouvelle-Écosse	2,18	2,09	1,88	2,00
Île-du-Prince-Édouard	1,84	2,11	1,64	1,81
Terre-Neuve	2,69	2,69	2,76	2,72
Québec	2,27	1,89	1,97	1,99
Atlantique	2,58	2,48	2,39	2,45

*Jusqu'à 1984 pour Québec et Terre-Neuve

Source: Chiffres compilés à partir des données de la *Revue statistique annuelle des Pêches*.

À la lumière des données qui précèdent, on pourrait présumer un rendement supérieur de l'industrie de transformation du poisson dans la province; il n'en est rien cependant. À cause notamment des coûts relativement plus élevés en matière première, les usines du Nouveau-Brunswick affichent une valeur ajoutée plus faible et, par conséquent, une productivité moindre.

Les coûts en matière première pour les transformateurs du Nouveau-Brunswick sont passablement plus élevés qu'ailleurs: ils retranchent 67 % de la valeur totale des livraisons en 1985, contre 58 % en moyenne pour les autres provinces de l'Atlantique. Même si les salaires sont légèrement inférieurs comparativement aux provinces voisines, cette charge réduit également les profits des transformateurs néo-brunswickois. La marge bénéficiaire brute (MBB), c'est-à-dire les ventes moins les coûts directs de

production (matières premières, salaires, énergie) est par conséquent beaucoup plus faible pour les usines de traitement du Nouveau-Brunswick (voir tableau 6.5). En 1985, la MBB ne représente que 13 % de la valeur des livraisons au Nouveau-Brunswick alors qu'elle dépasse 18 % en moyenne dans les trois autres provinces de l'Atlantique. Il apparaît nettement, d'après l'information cumulée, que l'industrie de traitement du poisson au Nouveau-Brunswick n'est pas aussi productive qu'on le prétend. Elle est définitivement moins rentable qu'elle ne l'est, en moyenne, dans le reste de l'Atlantique. Et cette situation n'est pas simplement le résultat de la dernière crise économique; il s'agit plutôt d'une tendance historique qui, sauf en de rares occasions, témoigne d'une plus faible productivité dans les usines du Nouveau-Brunswick. De 1970 à 1985, la productivité a, en effet, été inférieure dans cette dernière province, exception faite des années 1973, 1981 et 1983. Pour deux de ces années, soit 1973 et 1981, la productivité au Nouveau-Brunswick n'a pas dépassé de plus de 2 % celle des trois autres provinces.

En ce qui concerne la marge bénéficiaire brute, tout semble conduire à la même conclusion. Puisque ce dernier indice reflète le niveau de profit relatif des entreprises, il est clair que les entreprises de transformation du Nouveau-Brunswick sont généralement moins rentables que celles des provinces voisines dans leur ensemble. Durant les seize années observées, la MBB des usines de traitement du Nouveau-Brunswick est demeurée en moyenne à 20 % en-dessous de celle des trois autres provinces. Tout comme pour la productivité, la supériorité du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne la MBB ne s'est fait sentir qu'au cours des années 1973 et 1983, deux excellentes années pour les pêches dans cette province.

Tableau 6.5

Marge bénéficiaire brute (MBB) par rapport aux ventes et productivité (Nouveau-Brunswick et autres provinces de l'Atlantique, 1970-1985)

Année	PRODUCTIVITÉ(1) N.-B.	Autres provinces	MBB/VENTES N.-B.	Autres provinces
1970	1,80	2,10	13,8 %	18,6 %
1971	1,74	2,10	13,9	20,2
1972	1,96	2,20	19,0	21,9
1973	2,25	2,21	23,5	22,4
1974	1,84	1,87	15,0	15,4
1975	1,56	1,72	12,6	16,0
1976	1,47	1,61	10,0	13,4
1977	1,54	1,68	11,2	14,5
1978	1,58	1,84	10,6	14,7
1979	1,51	1,66	10,6	12,7
1980	1,45	1,44	9,8	11,8
1981	1,40	1,58	7,8	13,4
1982	1,67	1,74	12,6	16,3
1983	1,93	1,71	18,5	15,3
1984	1,45	1,75	8,8	17,5
1985	1,77	1,84	13,0	18,3
Moyenne 1970-1985	1,63	1,73	12,5 %	15,7 %

(1) Valeur ajoutée par rapport aux salaires, secteur de la production seulement.

Source: Chiffres compilés à partir des données de Statistique Canada, cat. 32-216 et 32-250.

Voilà qui ne concorde pas tout à fait avec les conclusions du rapport Kirby relativement à la rentabilité des usines dans les différentes régions de l'Atlantique. Parmi les régions qui, d'après l'échantillon Woods Gordon, obtiennent les meilleurs résultats au chapitre de la rentabilité, on retrouve deux régions de pêche du Nouveau-Brunswick: la côte est (principalement la région de la Péninsule) et la région de Fundy (Sud-Ouest). Si la période 1978 à 1981 est considérée comme une période de crise pour les pêches de l'Atlantique, on ne peut aucunement dissocier le Nouveau-Brunswick

de ce contexte. La marge bénéficiaire pour l'ensemble du secteur de la transformation du poisson a considérablement chuté au Nouveau-Brunswick au cours de cette période, pour atteindre un rapport minimal MMB-ventes de 7,8 % en 1981! Pour les autres provinces de l'Atlantique, le creux avait été atteint une année auparavant avec un rapport de 11,8 %. Les difficultés pour les entreprises du Nouveau-Brunswick ne semblent toutefois pas écartées puisqu'après une bonne reprise en 1983, la productivité retombait à nouveau, entraînant à la baisse le rapport MBB-ventes qui était en 1984 de 50 % inférieur à celui observé en moyenne dans les trois autres provinces (8,8 contre 17,5 %). Par rapport à ses provinces voisines, c'est la plus faible performance enregistrée par le Nouveau-Brunswick au cours des 16 années observées.

Dans l'étude Kirby, l'échantillonnage permettait des comparaisons interrégionales. Mentionnons toutefois que pour ces comparaisons, on a préféré les bénéfices nets à la MBB afin de tenir compte des frais administratifs et généraux et, surtout, des frais d'intérêt[1]. Les comparaisons faites par rapport à cet indice permettaient de mettre en relief le fardeau grandissant des intérêts sur la dette encourue par les grandes usines de transformation de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse ou, pour ainsi dire, des cinq grands[2]. D'après l'échantillon Woods Gordon, les usines de l'Atlantique qui ont subi des pertes entre 1978 et 1981 ont vu leur charge d'intérêt grimper de 3 à 8 % des ventes. C'est précisément dans les régions est et nord-est de Terre-Neuve ainsi que dans l'ouest de la Nouvelle-Écosse, où les usines appartenant à ce groupe des cinq prédominent, que les frais d'intérêt ont connu la plus forte hausse. C'est dans ces régions, soutient le rapport Kirby, que les plus gros investissements ont été faits depuis la déclaration d'extension de la zone économique en 1977[3].

Il appert donc que le marasme financier de l'industrie des pêches de l'Atlantique touchait principalement les grandes entreprises spécialisées dans la production du poisson de fond congelé et du hareng, de même que celles ayant emprunté de grosses sommes d'argent pour financer leur expansion entre 1978 et 1980. En fait, nous parlons en gros des mêmes entreprises dans chacune de ces deux catégories. Les caractéristiques des usines comprises dans l'échantillon Woods Gordon le confirment: parmi les 23 usines considérées comme très rentables, aucune n'appartient au groupe des cinq! Par contre, 31 des 45 usines jugées non rentables ou connaissant une baisse marquée de rentabilité proviennent de ce groupe[4]. Le rapport Kirby cite à cet effet:

> La forte proportion d'usines non rentables appartenant au groupe des 5 grands épuise, évidemment, les ressources de ces grandes sociétés et sape leur moral... La majeure partie du fardeau social de l'industrie... prend naissance dans le groupe des usines non rentables qui sont passées, peu à peu, dans l'orbite du secteur considéré autrefois comme le secteur fort de l'industrie, c'est-à-dire celui des grandes entreprises intégrées[5].

Ces entreprises, en plus de voir fondre leur marge de profit à cause du plafonnement des prix et de la demande et de l'accélération des coûts directs de production, ont vu le taux préférentiel des banques canadiennes grimper de 9,7 à 19,3 % entre 1978 et 1981. Le premier facteur aurait été à lui seul responsable de 50 % du déclin financier des entreprises de l'échantillon examiné alors que la hausse des frais d'intérêt y aurait été pour environ 40 %. Durant cette même période, la dette à court terme des usines de l'échantillon envers les banques a plus que triplé, passant de 87 à 267 millions de dollars.

Les entreprises du Nouveau-Brunswick ont évidemment été exposées, elles aussi, aux effets négatifs de la récession. Plus diversifiées et de dimensions beaucoup plus modestes, elles ont cependant pu sortir de cette mauvaise période sans trop de séquelles, même si, dans l'ensemble, leur position relative en termes de productivité et de rentabilité s'est affaiblie davantage en fin de cycle. En 1981, des signes encourageants étaient observés au chapitre de la productivité et de la MBB dans l'Atlantique en général, tandis qu'au Nouveau-Brunswick, la tendance à la baisse se poursuivait.

Comment expliquer, à la lumière de ce qui précède, que les entreprises de traitement du poisson du Nouveau-Brunswick aient pu sortir indemnes de cette crise qui a frappé si durement toute l'industrie des pêches de l'Atlantique? Parmi tous les facteurs qui peuvent avoir été déterminants, il y en a deux surtout qui sont à retenir: la diversité des espèces traitées et une gestion plus prudente de la part des transformateurs du Nouveau-Brunswick. En ce qui concerne le premier point, la montée fulgurante des mollusques et crustacés, en termes d'apport à l'industrie, a considérablement aidé à maintenir la position des transformateurs néo-brunswickois par rapport à leurs producteurs voisins. Entre 1977 et 1984, les débarquements de mollusques et crustacés sont passés de 14 000 à 34 000 tonnes métriques, soit de 15 à 62 millions de dollars. Par rapport au volume provincial débarqué, la part de ces espèces est passée de 11 à 33 %, tandis qu'en termes de valeur, elle augmentait de 45 à 82 % du total des prises. C'est donc toute une performance pour cette importante ressource provinciale. Ce secteur de l'industrie se caractérise par la valeur de la production plutôt que par le volume, d'où son rendement supérieur. Avec ces espèces à forte valeur unitaire, on vise essentiellement le marché haut de gamme. Mais comme

la demande demeure ferme pour ces produits, la concurrence y est particulièrement vive entre les producteurs au chapitre des approvisionnements. Les usines de mise en conserve (hareng, sardine et thon) du sud-ouest de la province sont généralement profitables puisqu'elles sont concurrentielles sur les marchés internationaux. La Connors Bros., qui possède plusieurs usines de ce genre, est un chef de file dans ce domaine; elle arrive même à faire concurrence à certains pays en voie de développement qui peuvent profiter de coûts inférieurs de production grâce, notamment, à une main-d'oeuvre bon marché.

En ce qui concerne l'autre facteur mentionné, à savoir une gestion plus prudente de la part des transformateurs néo-brunswickois, on peut l'attribuer à plusieurs raisons. Les entreprises de transformation du Nouveau-Brunswick sont de dimensions modestes et appartiennent généralement à des entrepreneurs locaux. Indépendantes, elles ont une structure administrative très souple et peuvent s'adapter rapidement aux besoins changeants du marché. À quelques exceptions près, elles ne sont pas propriétaires des bateaux et engins de pêche, ce qui les soustrait aux coûts et risques d'exploitation. Enfin, à cause de la forte concurrence entre ces nombreux petits producteurs, notamment en matière d'approvisionnement, elles doivent généralement adopter une attitude prudente à l'égard des investissements. Il demeure toutefois que certains de ces producteurs ont agi de façon fort aventureuse en réponse aux attentes de certains types de pêche, en particulier dans l'industrie lucrative du crabe, quitte à devoir rationaliser certaines opérations et réduire le plus possible leurs coûts de production. Autant que possible, on a évité les emprunts massifs, les institutions financières n'étant d'ailleurs nullement disposées à financer des opérations aussi risquées. Le rapport Kirby explique en ces termes la meilleure performance des producteurs indépendants:

> La situation financière des petites entreprises a toujours été moins assurée que celle des grandes parce que, employant moins d'ouvriers, elles ont moins d'importance sur le plan social. Il leur a donc fallu se montrer plus prudentes (moins de dettes et capital propre plus élevé); aussi ont-elles mieux résisté au rétrécissement des marges bénéficiaires et à la hausse des taux d'intérêt (...). C'est pourquoi la performance des sociétés indépendantes (...) est souvent meilleure que celle des 5 grands, en dépit des avantages dont ceux-ci sont censés jouir[6].

Nous avons vu, plus haut, que la marge bénéficiaire dont fait état le rapport Kirby a subi une érosion encore plus importante chez les transformateurs du Nouveau-Brunswick. Cette tendance semble d'ailleurs établie depuis longtemps, ce qui laisse deviner un échantillonnage peu représentatif de la part de Woods Gordon en ce qui a trait à l'analyse financière des producteurs néo-brunswickois. Le fait que l'on ait aussi peu insisté sur la forte dégradation de la MBB au Nouveau-Brunswick peut s'expliquer par le désir de concentrer l'attention sur l'industrie du poisson de fond de l'Atlantique ou, plus précisément, sur le marasme financier de certaines grandes compagnies de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse. Ou il se peut, encore, que l'on n'ait pas jugé bon de signaler cette déficience chez nos transformateurs qui, somme toute, sont habitués à fonctionner avec des marges très réduites de rentabilité, sans pour autant réclamer outrageusement des fonds publics[7].

Comparaisons intersectorielles

Lorsque mise en relation avec les autres industries de transformation de la province, la position du secteur manufacturier des pêches nous paraît encore plus précaire. Avec 15,8 % des heures travaillées de tout le secteur manufacturier, la transformation du poisson ne procure que 9,8 % des salaires

et 6,7 % de la valeur ajoutée (voir tableau 6.6). Même si le salaire moyen dans ce secteur est de 40 % inférieur à celui de l'ensemble des activités manufacturières de la province, le poids du coût de la main-d'oeuvre y est beaucoup plus élevé: les salaires versés aux travailleurs de la production représentent 18,3 % des ventes dans cette industrie, contre 11,4 % seulement pour toutes les activités manufacturières. La faiblesse relative des livraisons, ainsi que les coûts proportionnellement plus élevés en matières premières sont responsables d'une plus faible productivité dans le secteur du traitement du poisson.

Les comparaisons des indices de productivité sont assez éloquentes: la productivité horaire moyenne est de 11,43 $ dans la transformation du poisson contre 26,82 $ pour l'ensemble du secteur manufacturier! La marge de rentabilité est par conséquent beaucoup plus faible dans le secteur du traitement du poisson; la marge bénéficiaire brute par rapport aux ventes y est de 30 % inférieure à celle observée pour toutes les activités manufacturières.

On serait tenté de croire que certaines industries hautement performantes (pâtes et papiers, boissons, produits métalliques) contribuent à masquer la performance relative du secteur de la transformation du poisson par rapport à l'ensemble du secteur manufacturier. Un bref examen par secteur d'activité confirme néanmoins la position toujours précaire de l'industrie du poisson.

Tableau 6.6
Certaines caractéristiques du secteur des pêches par rapport à l'ensemble des industries manufacturières (Secteur de la production seulement, Nouveau-Brunswick, 1985)

	Transformation du poisson	Industries manufacturières	Pêches/Manufacturier
Nombre d'établissements	70	665	10,5 %
Nombre de travailleurs	3 577	22 167	16,1
Heures-personnes	7 322	46 340	15,8
Salaires	47 207	482 870	9,8
Salaire moyen/travailleur ($)	13 197	21 783	60,6
Valeur des livraisons	258 560	4 243 042	6,1
Valeur ajoutée/travailleur($)	23 393	56 061	41,7
Productivité horaire ($)	11,43	26,82	42,6
Indice de productivité globale	1,77	2,57	63,9
Marge bénéficiaire brute (MBB)	33 497	794 060	4,2
MBB/livraisons	13,0	18,7	69,5

Source: Chiffres compilés à partir de Statistique Canada, *Certaines statistiques principales de l'activité manufacturière des principales industries, Nouveau-Brunswick - 1985*, cat. 32-250.

Les indices cumulés au tableau 6.7 indiquent que, même comparée avec des secteurs plus faibles, la performance du secteur de la transformation du poisson paraît nettement inférieure. Par exemple, les indices des autres industries alimentaires se comparent avantageusement à ceux obtenus pour le traitement du poisson. Même observation dans le cas de l'industrie du bois où les indices ayant trait aux salaires, aux ventes, à la productivité et à la marge de profit sont tous passablement plus élevés que dans le secteur des pêches.

Cette piètre performance de l'industrie de transformation du poisson au Nouveau-Brunswick ne signifie pas nécessairement qu'elle n'est pas concurrentielle, ni rentable. Certaines activités de transformation démontrent d'ailleurs une forte compétitivité à l'exportation tout en maintenant des marges respectables de rentabilité. Mais de façon générale, le poids des coûts de production, en particulier les coûts d'approvisionnement en matières premières, réduit grandement la marge bénéficiaire des transformateurs de poisson. Compte tenu de sa production, l'industrie de transformation du poisson emploie beaucoup de travailleurs, ce qui n'aide pas à rétablir suffisamment la productivité. Il faudra, entre autres choses, investir davantage dans la technologie moderne et atténuer la fluctuation saisonnière des approvisionnements si l'on veut améliorer la performance de cette industrie.

Tableau 6.7
Certaines caractéristiques par secteur d'activité manufacturière
(Nouveau-Brunswick - 1985)

Industrie	Part des emplois	Salaire moyen	Part des livraisons	Valeur aj. par emploi	Productivité globale	MBB/ ventes
Aliments	31,5 %	15 573$	21,1 %	48 171 $	3,09	25,1 %
-Poisson	16,1	13 197	6,1	23 393	1,77	13,0
-Autres[1]	16,0	17 356	15,0	71 296	4,11	30,0
Boissons[2]	2,7	27 785	3,7	118 266	4,26	34,8
Bois et Ameublement[3]	15,9	18 005	8,5	37 164	2,06	18,7
Pâtes & papier	19,5	34 706	22,6	73 577	2,12	18,5
Autres[4]	30,5	21 384	44,1	57 348	2,68	14,5
Total	100,0	21 783$	100,0	56 061$	2,57	18,7

1. Fruits et légumes, lait et produits laïtiers, viande et volaille, aliments à bétail, boulangeries et pâtisseries, sucre et confiseries et autres industries alimentaires.

2. Industrie des boissons gazeuses, des produits de distillation et des boissons alcoolisées.

3. Scieries, ateliers de rabotage, portes et fenêtres, meubles et articles d'ameublement et autres industries du bois.

4. Imprimerie et édition, produits métalliques, machineries et équipements, etc.

Source: Compilés à partir des donnes de Statistique Canada, cat. 32-250.

NOTES RELATIVES AU CHAPITRE SIX

1. Rapport Kirby, tableau 5.9, p. 91.

2. La National Sea Products et la H.B. Nickerson and Sons de la Nouvelle-Écosse, la Fishery Products Ltd et The Lake Group de Terre-Neuve, et la Connors Bros. du Nouveau-Brunswick. Sur les 93 usines de l'échantillon, 51 appartenaient à l'une ou l'autre de ces cinq entreprises. À l'exception de la Connors Bros., dont les activités de pêche sont relativement restreintes et spécialisées, ces firmes à forte intégration verticale exploitaient la majeure partie de la flotte hauturière de l'Atlantique. Les ventes de la National Sea Products uniquement dépassaient de loin les ventes totales de produits de la pêche au Nouveau-Brunswick en 1981: 314 millions de dollars contre 240. 14 entreprises du N.-B. faisaient partie de l'échantillon dont 3 dans le Sud-Ouest et 11 dans le Nord-Est et le Sud-Est.

3. Rapport Kirby, p. 108.

4. Rapport Kirby, tableau 5.30, p. 116.

5. Rapport Kirby, p. 117.

6. Rapport Kirby, p. 112.

7. Le rapport Kirby fait lui-même mention de ces pressions exercées sur les pouvoirs publics, entre autres par certaines multinationales qui, encouragées par les gouvernements provinciaux de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse, ont fortement revendiqué l'aide financière du gouvernement fédéral afin d'obtenir la part du lion en matière d'expansion d'usines et d'accroissement de la flotte suite à la délimitation de la zone de pêche de 200 milles. La réticence du gouvernement fédéral fut telle, cite le rapport Kirby, que deux grandes firmes -- la Nickerson et la National Sea -- ont eu recours aux organes d'information pour faire connaître partout leur appui à l'expansion de la flotte. Conscientes de leur poids politique, étant donné leur importance sur le plan social, ces grandes compagnies auront finalement forcé la main du gouvernement fédéral si l'on en juge par l'importante restructuration qui a suivi, et qui favorisait largement ces dernières.

CHAPITRE SEPT

COMMERCIALISATION: ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

Le traitement du poisson: Une industrie largement exportatrice

Les exportations de poisson et fruits de mer du Nouveau-Brunswick atteignent 352 millions de dollars en 1987, soit environ 12 % de l'ensemble des produits livrés à l'extérieur. À titre de comparaison, les exportations de métaux représentent 118 millions de dollars, de bois d'oeuvre 111 millions, de fruits et légumes 54 millions et d'électricité aux États-Unis 279 millions. En termes d'apport au produit intérieur brut, il va sans dire que la commercialisation des produits de la pêche constitue un volet très important de l'économie néo-brunswickoise. Au sein de la région atlantique, le Nouveau-Brunswick maintient toujours sa position de troisième exportateur de poisson, avec 18 % des exportations. Il se classe derrière la Nouvelle-Écosse (38 %) et Terre-Neuve (32 %), mais devance de loin le Québec (8 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (4 %).

Le secteur du traitement du poisson est fortement tributaire des marchés d'exportation, tout comme le sont les autres industries productrices de biens de la province. Cette dépendance varie toutefois d'une année à l'autre. Au cours de la période 1980 à 1986, par exemple, la part de la production exportée a varié d'un minimum de 58,6 % à un maximum de 89,4 %, pour une moyenne d'environ 73 %. Bien que cette dépendance envers l'extérieur se soit renforcée depuis quelques années, elle demeure moins élevée que pour les provinces de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse où de 85 à 90 % des produits sont écoulés sur les marchés externes.

En général, les exportations de poisson ont été fermes au Nouveau-Brunswick au cours des dernières années. En effet, la valeur des produits de la mer exportés a augmenté de 173 % en valeur entre 1980 et 1987, et ce, malgré la forte récession du début des années 80 qui a touché très durement tous les secteurs d'activité (voir tableau 7.1).

Tableau 7.1

Production et exportation des produits de la mer, N.-B.

	Production				Exportations				Valeur de production exportée
Année	Q (T)	Var (%)	V (M$)	Var (%)	Q (T)	Var (%)	V (M$)	Var (%)	
1980	96 819		220,5		51 808		129,3		58,6
1981	96 879	0,1	239,9	8,8	66 303	28,0	155,4	20,3	64,8
1982	87 360	-9,8	288,9	20,4	69 894	5,4	202,5	30,3	70,1
1983	80 556	-7,8	316,3	9,5	58 012	-17,0	203,4	0,4	64,3
1984	88 144	9,4	293,4	-7,2	62 581	7,9	212,8	4,6	72,5
1985	96 694	9,7	314,5	7,2	76 299	21,9	260,2	22,2	82,7
1986			343,7	9,3	78 290	2,6	307,2	18,1	89,4
1987			nd		80 900	3,3	352,4	14,7	

SOURCE: Pêches et Aquaculture, Fredericton. Pour les données sur la production en 1986 elles sont fondées sur des statistiques préliminaires établies par Pêches et Océans. Pour l'année 1987, il est tout simplement impossible d'obtenir même une estimation.

Pour l'ensemble de l'économie provinciale, les exportations n'ont augmenté que de 29 % durant cette période, faisant ainsi passer l'apport des produits de la mer à l'ensemble des exportations provinciales de 5,7 % en 1980 à 11,9 % en 1987. Cette performance sur les marchés extérieurs est supérieure à celle de l'industrie canadienne des pêches dans son ensemble qui a vu ses exportations progresser en moyenne de 15 % par année entre 1980 et 1986, comparativement à 23 % pour le Nouveau-Brunswick.

Une telle vigueur à l'exportation se reflète en grande partie par une progression importante, quoique instable, des quantités exportées: de 51 800 tonnes métriques en 1980 à 80 900 en 1987, soit une hausse de 56 %. À titre de comparaison, les débarquements de poisson dans la province augmentaient de 41 % au cours de la même période.

Toutes les espèces n'ont évidemment pas contribué de la même façon à cette performance sur les marchés extérieurs. Pour plusieurs d'entre elles, l'augmentation du volume exporté a pesé plus lourd que l'augmentation des prix; pour d'autres, c'est l'inverse qui s'est produit, l'augmentation de la valeur exportée étant surtout redevable à l'appréciation des prix. Les deux facteurs, prix et quantité, ont également pu jouer dans le même sens, amplifiant encore plus la valeur exportée, à la baisse ou à la hausse.

Pour ce qui est de l'ensemble des produits, on peut facilement conclure que notre performance sur les marchés extérieurs s'est maintenue en grande partie grâce à une offre toujours plus abondante en volume. L'augmentation de l'offre serait en effet responsable, dans une proportion de 75 %, de la hausse réelle des exportations en valeur. Nous estimons que l'augmentation des prix des produits compte pour 15 %, tandis que 10 % de la valeur des exportations est attribuable aux changements dans le type de produits offerts. Par exemple, le délaissement de certains produits à valeur unitaire moins élevée pour des produits à plus forte valeur (comme la chair fraîche de homard au détriment du homard congelé en carapace, ou encore, les oeufs de hareng contre les filets de hareng congelés) contribue d'autant à augmenter la valeur finale des ventes. Pour mieux saisir l'importance de ces facteurs sur le niveau des exportations de produits de la mer, nous avons comparé, pour les principaux produits vendus à l'extérieur, la variation de la

quantité exportée avec la variation de la valeur réelle des exportations de chacun de ces produits. Nous avons aussi calculé le changement réel dans le prix moyen à l'exportation pour chacun de ces produits, afin de donner une meilleure appréciation du facteur prix dans l'évolution de la valeur finale exportée. Les deux années comparées sont 1980 et 1987, ce qui donne une période d'observation suffisamment longue tout en évitant les années de haut et de bas de cycle. Le tableau 7.2 résume les résultats obtenus.

Il appert, en définitive, que les prix ont peu contribué à l'essor des exportations, en valeur réelle, depuis le début des années 80. Cette constatation est très évidente dans le cas des produits du hareng dont le volume exporté a progressé de 34 % mais dont la valeur réelle n'a augmenté que de 17 %, les prix réels moyens à l'exportation ayant régressé de façon notable (-12,6 %). Les quantités de hareng livrées à l'extérieur du pays ont considérablement augmenté entre 1980 et 1987, passant de 32 000 à 40 000 tonnes métriques. Les produits ayant progressé le plus à ce chapitre sont le hareng entier, congelé et frais (expédié en Nouvelle-Angleterre pour une seconde transformation), la sardine et le hareng en boîte, le hareng fumé et séché et, bien sûr, la rogue de hareng. Le volume exporté de hareng congelé a pour sa part connu une baisse importante, de 9 400 à 2 600 tonnes, à la suite de la perte du marché européen.

Le poisson de fond, même s'il ne représentait que 1/6^{e} de nos exportations en valeur en 1980, a beaucoup aidé à maintenir la valeur réelle de nos produits exportés. Cette bonne tenue des poissons de fond s'explique d'abord par une augmentation importante de la quantité exportée, et ce, en dépit d'une baisse des débarquements (voir chapitre 6), mais aussi par une forte progression des prix à l'exportation des filets frais et congelés, surtout au cours des dernières années. Parmi les principaux produits

Tableau 7.2

Évolution des exportations de produits de la pêche, Nouveau-Brunswick

(Comparaisons 1980-1987)

	Variation de la quantité exportée	Variation du prix réel moyen	Progression de la valeur réelle exportée
Produits du hareng	34 %	-12,6 %	17 %
-Rogue de hareng	2023	-8,0	1851
-En conserve	73	-28,3	24
Produits de la morue	51	25,8	89
-Filets congelés	96	39,6	174
-Blocs congelés	-6	4,9	1
-Filets frais	718	15,2	1329
Sébaste	-10	6,1	-2
Sole	-48	18,5	-38
Aiglefin	86	14,1	112
Produits du crabe*	442	-10,0	388
Produits du homard	124	-1,5	121
-Vivant**	102	6,1	114
-Chair congelée	125	-2,6	119
-En carapace (congelé)	-37	-16,6	-48
-Chair fraîche	2239	-1,2	2216
-En conserve	-47	-14,0	-55
Pétoncles fraîches	0	-6,7	-7
Coques -fraîches ou congelées	153	-10,1	151
Crevettes -fraîches ou congelées	-55	27,7	-42
Tous les produits exportés	56	12,1	75

* Exclut le crabe en conserve.
** Comparaison 1981-1987.

exportés, les produits du poisson de fond ont, en général, apprécié le plus en termes de valeur à l'exportation. Par rapport à l'ensemble des produits de la pêche exportés, la part du poisson de fond est ainsi passée de 16 % à 18 %, comme le montre le tableau 7.3.

Quant aux mollusques et crustacés, leur niveau d'exportation a grandement fluctué selon les espèces pêchées. Les quantités de homard livrées sur les marchés extérieurs ont enregistré une croissance très forte, de 3 400 à 7 600 tonnes entre 1980 et 1987, faisant plus que doubler l'apport de cette espèce au volume total exporté. Cette performance a été soutenue par une augmentation graduelle des prises au Nouveau-Brunswick, de même qu'ailleurs dans les Maritimes, ce qui a notamment facilité l'approvisionnement des transformateurs néo-brunswickois à l'extérieur de la province. Les prix des produits du homard, en chiffres réels, n'ont toutefois pas suivi cette progression des quantités offertes. N'eut été la vitalité des prix offerts pour le homard vivant, dont le volume exporté a plus que doublé, la performance des produits du homard au chapitre de la valeur réelle des exportations aurait sans doute été bien plus modeste.

Les exportations de pétoncles, en volume, ont augmenté au cours de la période pour finalement revenir à leur niveau de 1980. Les crevettes, en dépit de la fermeté des prix, ont diminué leur apport, tandis que le marché d'exportation des coques fraîches et congelées s'est maintenu grâce à l'augmentation du volume des ventes. L'espèce qui a cependant le plus dérogé à la tendance générale chez les mollusques et crustacés a été le crabe des neiges. Les exportations de coquillages ont enregistré une poussée fulgurante jusqu'en 1982 (année record pour le volume débarqué au Nouveau-Brunswick), pour ensuite redescendre quelque peu en 1983 et remonter de plus belle

jusqu'en 1985, année où l'on a atteint un sommet avec 9 600 tonnes. L'affaissement prononcé des stocks de crabe a réduit ce niveau à un peu moins de 5 000 tonnes en 1987. Malgré les fortes augmentations des dernières années, le prix moyen pour une unité de crabe est inférieur, en chiffres réels, à ce qu'il était au début des années 80. Les quantités de plus en plus importantes de crabe en sections, au détriment de la chair de crabe ont, dans une certain mesure, influé négativement sur l'apport de cette espèce en termes de revenus et, par conséquent, sur l'évolution du prix réel moyen obtenu par unité de poids. Il est plus rentable de vendre 1 kg de crabe en section plutôt qu'en chair décortiquée, même si ce dernier produit a une bien plus grande valeur.

Il ne fait pas de doute que l'essor des marchés américain et japonais a grandement contribué à l'expansion récente de l'industrie des pêches non seulement au Nouveau-Brunswick, mais également ailleurs au Canada. Pour donner une idée de l'essor prodigieux de ces deux grands marchés, mentionnons qu'aux États-Unis, par exemple, la consommation de poisson par habitant est passée de 5,2 kg en 1970 à 6,7 kg en 1987, ce qui équivaut à une consommation actuelle supérieure d'au moins 500 000 tonnes à celle de 1970. Cette consommation additionnelle représente plus de cinq fois la production du Nouveau-Brunswick. Et que dire du marché japonais, où la consommation de poisson par habitant est de loin la plus élevée des pays industrialisés et dont la progression a été encore plus spectaculaire qu'aux États-Unis.

Mentionnons finalement que dans le cas du Nouveau-Brunswick, la grande diversité des espèces pêchées, l'importation de produits bruts (homard, hareng, thon) et, tout récemment, l'élevage du saumon ont contribué à maintenir nos exportations au cours des dernières années.

Structure des exportations en 1987

Maintenant que l'on connaît un peu mieux les tendances à l'exportation en termes de quantités offertes et de prix obtenus, examinons l'importance relative de chacun de ces produits ainsi que leurs principaux marchés d'écoulement. Au chapitre des catégories de produits, ce sont les coquillages (crustacés et mollusques) qui, en 1987, génèrent le plus de revenus à l'exportation, et de loin (voir tableau 7.3).

Tableau 7.3
Exportations par espèces pour l'année 1987
Nouveau-Brunswick

	Valeur	Part des exportations 1987	1980
CRUSTACÉS ET MOLLUSQUES Homard (60 %), Crabe (31 %) Coques, crevettes, pétoncles (9 %)	194 676 400 $	56 %	44 %
POISSONS PÉLAGIQUES ET D'ESTUAIRE Hareng (41 %), Sardine (40 %) Saumon (7 %)	94 212 000 $	26 %	40 %
POISSONS DE FOND Morue (67 %), Poissons plats (6 %) Aiglefin, Goberge, Sébaste (10%)	63 523 600 $	18 %	16 %
TOTAL DES EXPORTATIONS	352 412 000 $	100 %	100 %

SOURCE: Chiffres compilés à partir des données de Statistique Canada, Division du commerce international, *Domestic Exports Laden in New Brunswick by Export Commodity Classification and Country of Destination*, Ottawa, 1987.

Deux fruits de mer à valeur commerciale élevée, le homard et le crabe, comptent pour la moitié des exportations totales ou, encore, pour plus de 90 % des mollusques et crustacés. En ce qui concerne les poissons pélagiques et d'estuaire, deuxième catégorie en importance, la part du lion au chapitre des exportations revient à trois produits: les oeufs de hareng, le hareng traité (mariné, fumé) et la sardine en conserve; les autres espèces sont le saumon d'élevage, le gaspareau et l'éperlan. La production de thon en conserve, arrêtée depuis l'automne 85 en raison de problèmes de qualité, est habituellement écoulée sur le marché canadien. Quant à l'apport du poisson de fond aux exportations provinciales, on peut le considérer comme modeste; il représente moins d'un cinquième de la valeur totale des produits marins livrés à l'extérieur du pays. Le secteur du poisson de fond, comme on vient de le voir, a néanmoins fait plus de progrès que celui des poissons pélagiques au chapitre de la valeur exportée au cours des dernières années. En 1980, on exportait pour environ 21 millions de dollars en produits de poissons de fond alors qu'en 1987, les exportations ont dépassé 63 millions de dollars, soit une hausse de 200 %. Cette performance se rapproche de celle les mollusques et crustacés dont la progression a pourtant été très rapide (242 %). Ces taux sont beaucoup plus élevés que pour les poissons pélagiques et d'estuaire où le rythme de croissance des produits exportés se situe à 80 % environ au cours de cette période. Notons l'apport grandissant des oeufs de hareng dont l'importance commerciale a évolué de façon magistrale entre 1980 et 1987; les exportations sont en effet passées de moins de 1 million de dollars à 30 millions. Malgré ces nouveaux débouchés pour le hareng, la part des poissons pélagiques par rapport aux exportations provinciales de produits de la pêche a diminué de 40 % à 26 % au cours de la période.

Comme on a déjà pu le constater, la diversité des produits de la mer exportés par le Nouveau-Brunswick est considérable. C'est qu'à partir d'une trentaine d'espèces disponibles, nos transformateurs apprêtent près d'une centaine de produits différents, dont 24 à partir de deux espèces uniquement (hareng et morue). Cette grande diversification des produits n'est toutefois qu'apparente puisque 16 produits seulement (8 espèces) sur 97, rapportent au moins 1 % de la valeur totale exportée et cumulent 88 % des exportations. Le tableau qui suit résume, pour l'année 1987, leur apport respectif ainsi que leurs principaux marchés d'écoulement.

Tableau 7.4
Exportations des produits de la mer
Nouveau-Brunswick, 1987
(valeur en millions de dollars)

Rang	Produit	Valeur	Part du total	Principaux marchés
1	Crabe, frais et congelé	59,4 $	16,9 %	Jap (64 %) EU (34 %)
2	Homard, chair congelée	52,5	15,0	EU (93) CEE (4) Jap (3)
3	Homard, vivant	40,1	11,4	EU (86) CEE (12) Jap (2)
4	Poisson en conserve (sardine)	38,4	11,0	Car (37) EU (32) Asie (17)
5	Hareng, oeufs	29,9	8,5	Jap (100)
6	Morue, filets congelés	14,5	4,1	EU (100)
7	Homard, cuit et en carapace	13,7	3,9	CEE (54) Jap (25) EU (21)
8	Morue, blocs et bâtonnets	12,5	3,5	EU (98) RU (2)
9	Homard, chair réfrigérée	9,3	2,7	EU (99)
10	Morue, filets frais	8,9	2,5	EU (100)
11	Coques, fraîches ou congelées	8,3	2,4	EU (95) Jap (4)
12	Saumon Atl., entier, frais	6,3	1,8	EU (100)
13	Hareng, bouffi	4,9	1,4	Car (97) EU (3)
14	Crevettes, fraîches ou congelées	4,8	1,4	CEE (65) EU (26)
15	Pétoncles, fraîches	4,1	1,2	EU (100)
16	Hareng, filets traités	3,9	1,1	EU (100)
Total des 16 principaux produits		311,5 $	88,4 %	EU (60) Jap (24) Car (6) CEE (6) Autres (4)
Autres produits		40,9	11,6	
TOTAL DES EXPORTATIONS		352,4 $	100,0 %	EU (61) Jap (21) CEE(7) Car (7) Autres (4)

SOURCE: Statistique Canada, Division du commerce international, *Domestic Exports Laden in New Brunswick by Export Commodity Classification and Country of Destination*, Ottawa, 1987

Les marchés

La majeure partie des livraisons de produits de la mer du Nouveau-Brunswick, en valeur, est dirigée vers deux pays seulement: les États-Unis (61 %) et le Japon (21 %). La dépendance envers le marché américain est forte, quoique moins élevée que dans le cas des provinces voisines: Terre-Neuve y écoule 76 % de ses produits marins, la Nouvelle-Écosse 73 % et l'Île-du-Prince-Édouard 79 %. Ces données valent pour l'année 1986.

En dépit de cette forte concentration des exportations, il demeure que 60 millions de dollars ont été engendrés par l'expédition de produits marins de toutes sortes dans une cinquantaine d'autres pays. Ces marchés sont spécifiques et offrent des possibilités diverses pour l'écoulement de nos poissons et fruits de mer. Le tableau 7.5 regroupe ces principaux marchés pour l'année 1987.

Tableau 7.5

Principaux marchés pour les produits de la mer

Nouveau-Brunswick, 1980 et 1987

Marché destinataire	Valeur exportée 1987	Part des exportations 1987	Part des exportations 1980	Prix moyen par unité exportée($/kg) 1987	Prix moyen par unité exportée($/kg) 1980
États-Unis	216 570 403 $	61,5 %	62,7 %	4,33	2,82
Japon	75 142 126	21,3	4,7	9,06	2,13
Europe de l'Ouest	24 714 444	7,0	18,5	4,64	2,03
Antilles	23 625 289	6,7	8,6	2,02	2,39
Océanie	5 011 569	1,4	3,6	4,24	3,51
Amérique du Sud	3 358 507	1,0	0,6	2,28	2,51
Afrique	1 544 289	0,4	0,6	2,51	2,42
Autres	2 445 200	0,7	0,7	3,52	0,47
Tous les pays	352 411 830	100,0	100,0	4,36	2,49

Notre principal marché, les États-Unis, est généralement stable et assez bien équilibré en ce qui a trait au volume exporté par rapport à la valeur obtenue. Le prix unitaire moyen obtenu à l'exportation sur ce marché se situe à 4,33 $/kg, ce qui est légèrement inférieur au prix moyen à l'exportation obtenu pour l'ensemble des marchés (4,36 $/kg). La gamme des produits marins expédiés au États-Unis est évidemment étendue. Ce sont, par ordre d'importance: le homard, surtout la chair et le homard vivant (98 millions de dollars); les filets de poisson de fond, frais et congelés, ainsi que les blocs congelés (32 millions); le crabe, frais et congelé (20 millions); le poisson en conserve, principalement la sardine (12 millions); le hareng entier frais et les filets traités (8 millions); les coques fraîches et congelées (8 millions), le saumon d'élevage (6 millions); les pétoncles (5 millions). Ces produits totalisent près de 90 % de la valeur totale des poissons et fruits de mer livrés à notre principal client.

Si les États-Unis achètent la majeure partie de nos produits, c'est cependant le Japon qui constitue le marché le plus lucratif. En effet, nous y avons expédié 10 % de nos produits en volume en 1987, pour 21 % de la valeur totale de nos produits marins exportés. Ce pays importe principalement du crabe et du homard et constitue notre seul débouché pour la rogue de hareng (oeufs). Ces produits à haute valeur commerciale relèvent considérablement le prix unitaire moyen à l'exportation, qui a atteint 9,06 $/kg en 1987. Le Japon a ainsi vu sa part des exportations néo-brunswickoises grimper de 4,7 % à 21,3 % en l'espace de quelques années, comme en témoigne le tableau 7.5.

A l'autre extrême, le marché des Antilles présente un tout autre scénario: 15 % de nos produits en volume sont expédiés vers cette région alors qu'ils représentent moins de 7 % des ventes. Avec un prix unitaire

moyen à l'importation de 2,02 $/kg seulement (inférieur à celui de 1980), ce marché n'est certes pas considéré comme étant lucratif, d'autant plus que ces pays sont caractérisés par une grande instabilité politique et économique. Sur les 22 pays qui ont acheté pour plus d'un million de dollars en produits de mer du Nouveau-Brunswick en 1987, on en retrouve seulement deux qui ont affiché un prix moyen à l'importation de moins de 2 $/kg: Haïti (1,15 $) et la République dominicaine (1,81 $). Deux autres marchés importants des Antilles ont affiché moins de 3 $/kg à l'importation: la Jamaïque (2,37 $) et Trinité/Tobago (2,97 $). Notre pénétration sur ces marchés traditionnels a tout de même été très satisfaisante au cours des années 80: après avoir presque doublé (de 11,1 à 21,5 millions de dollars) entre 1980 et 1982, nos exportations ont fluctué largement par la suite pour finalement se stabiliser à environ 24 millions de dollars en 1986 et 1987. Signalons que ce marché est crucial pour le sud-est de la province d'où provient la presque totalité du poisson traité (salé, séché, fumé et mariné).

Le marché européen est, quant à lui, très fragmenté en raison notamment des différents pays qui le composent. Pour les producteurs néo-brunswickois, ce marché s'est pratiquement effondré au cours de la crise économique du début des années 80, lorsque les exportations vers ce marché ont chuté de 24 à 8 millions de dollars entre 1980 et 1983. Seul le Royaume-Uni a augmenté ses importations du Nouveau-Brunswick au cours de cette période (de 3 à 6 millions de dollars). Ce n'était, toutefois, que partie remise puisque ce pays réduisait ses achats de plus de la moitié par la suite. La grande déception est l'Allemagne de l'Ouest qui a réduit ses importations du Nouveau-Brunswick de 10,4 millions de dollars en 1980 à 1,1 million en 1983. Ce pays, après l'effondrement des stocks de la mer du Nord, importait

principalement du hareng congelé du Nouveau-Brunswick aux fins de deuxième transformation. Pour des raisons que l'on verra plus loin, nous avons été évincés du marché européen du hareng congelé, sans jamais pouvoir le récupérer par la suite. Avec des ventes de 3,2 millions de dollars en 1987, nous sommes loin de la position du début des années 80. De façon générale, une modeste reprise des exportations vers l'Europe de l'Ouest s'est manifestée en même temps que ces pays sont sortis de la crise économique de 1981-1982. Nous avons cependant perdu énormément de terrain sur ce marché qui, tout compte fait, n'importe plus que 7 % de nos produits de la mer contre 18,5 % en 1980. Ceci est fort dommage, d'autant plus que ce marché est considéré comme très lucratif. Parmi les pays qui présentent un prix unitaire moyen à l'importation des plus élevés, on retrouve naturellement le Japon mais également cinq pays européens: la Suède (9,44 $/kg), la France (7,88 $); le Danemark (6,90 $); la Belgique-Luxembourg (5,45 $); et les Pays-Bas (4,75 $). Rappelons que cette moyenne n'est que de 4,33 $/kg pour le marché américain.

En ce qui concerne les autres marchés (Océanie, Amérique du Sud, Afrique, Europe de l'Est et autres pays asiatiques), ils demeurent très secondaires pour ne pas dire marginaux. Ensemble, ils ont acheté pour 12,4 millions de dollars de produits de la mer du Nouveau-Brunswick en 1987, ce qui représente 5 % des quantités exportées, mais seulement 3,5 % de la valeur. Le prix moyen à l'exportation sur ces marchés varie grandement d'un pays à l'autre, mais se situe globalement à 3,07 $/kg, soit 30 % de moins que pour l'ensemble des marchés d'écoulement. Les principaux pays destinataires tels l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Thaïlande, le Brésil et la Bolivie ont importé presque exclusivement des produits en conserve de notre province, principalement la sardine.

Perspectives commerciales

Ce bref tour d'horizon de la commercialisation des produits de la pêche du Nouveau-Brunswick montre à quel point nos marchés sont à la fois concentrés et diversifiés. Et même sur un seul marché, entre autres celui des États-Unis, il n'y a pas qu'un marché unique, mais autant de marchés qu'il y a de produits différents à offrir. Compte tenu du fait que nos usines écoulent une centaine de produits dans cinquante pays différents et que nos transformateurs sont en concurrence avec une foule d'autres producteurs (canadiens et étrangers) souvent mieux nantis, il est facile d'imaginer toute la dimension et toute la complexité de la commercialisation de nos produits de la pêche. Malgré que les transformateurs du Nouveau-Brunswick sont pour la plupart de petits producteurs qui évoluent indépendamment sur les marchés internationaux, ils réussissent néanmoins à s'approprier certains segments de marché (créneaux) en profitant d'une demande internationale toujours à la hausse pour les poissons et fruits de mer.

Étant donné la grande diversité de la production néo-brunswickoise, examinons les perspectives commerciales en fonction des trois principaux groupes de produits, à savoir, le poisson de fond, les poissons pélagiques et les coquillages.

Poissons de fond

Les producteurs du Nouveau-Brunswick qui transforment le poisson de fond exportent la quasi-totalité de leur production. En 1987, la principale espèce écoulée était la morue: congelée, en filets, en blocs et en bâtonnets (27

millions de dollars); fraîche, entière et en filets (11 millions); et salée (1,2 millions). La morue fraîche et congelée était vendue presque exclusivement sur le marché américain de la Nouvelle-Angleterre, le Royaume-Uni achetant une faible quantité (0,5 millions de dollars) de blocs congelés et de filets frais. Quant à la morue salée, le marché américain en absorbait 20 % tandis que le reste était destiné aux Antilles et au Portugal. À part la morue, nos transformateurs apprêtent diverses espèces de poisson de fond dont les plus significatives en termes d'apport à l'exportation sont les poissons plats, l'aiglefin, le goberge et le sébaste.

Même si le Canada est le plus important fournisseur de poisson de fond sur le marché américain, nous devons concurrencer les producteurs scandinaves (en particulier l'Islande) qui conservent toujours leur image de marque (produits de première qualité et approvisionnements constants) au chapitre des filets congelés. Les producteurs de l'Atlantique sont plutôt spécialisés dans les produits de qualité moyenne destinés aux segments du marché plus sensibles au prix, c'est-à-dire ceux qui se situent entre les produits de première qualité offerts par les Scandinaves et les produits et espèces de qualité inférieure en provenance de l'Argentine (merlu) et de la Corée du Sud (morue du Pacifique). Dans les segments du marché dominés par les producteurs canadiens, les acheteurs veulent des produits standards et ne sont pas intéressés à payer davantage pour des produits de meilleure qualité. Surtout préoccupés par le prix, ils préfèrent des produits "économiques", de bonne qualité. Pour ce qui est du poisson de fond frais, ce sont les Américains eux-mêmes qui alimentent leur marché intérieur, quoique les producteurs de l'Atlantique (principalement de la Nouvelle-Écosse) soient également sollicités afin de combler leurs approvisionnements limités.

Le marché américain du poisson de fond a été très ferme au cours des dernières années (depuis 1985) et les producteurs de l'Atlantique ont su tirer profit de cette demande, notamment sur le marché des blocs de morue. À l'automne 1987, cependant, les prix ont commencé à stagner, autant au gros qu'au détail. Le prix d'un bloc de morue sur le marché de gros de Boston est passé de 1,32 dollar US la livre en janvier 1986 à 2,00 dollars US en septembre 1987, soit une hausse de 52 % en moins de deux ans. Les prix pour les filets de morue ont connu une ascension encore plus rapide: de 1,50 dollar US la livre en janvier 1986 à 2,39 dollars US en février 1987, soit 59 % d'augmentation en l'espace d'un an. À l'automne 1987, les exportateurs canadiens et scandinaves de morue ont adopté une attitude sceptique quant au maintien du niveau des prix. Depuis ce temps, les approvisionnements en poisson de fond suffisent à la demande et on enregistre même des excédents d'inventaire beaucoup plus élevés que la normale sur le marché américain (14 500 t en avril 1988). Cette saturation de la demande pour le poisson de fond a conduit à la dégringolade des prix à partir du début de l'année 88, plongeant les entreprises et les pêcheurs dans un véritable désarroi. C'est là un signe évident d'une forte réticence de la part du consommateur à payer davantage pour un produit qui, somme toute, est sujet à la même loi de substitution que les autres produits alimentaires (boeuf, porc et volaille). Il se trouve également que, parmi les produits complémentaires, il existe d'autres espèces de poisson de fond de qualité inférieure (morue du Pacifique, merlu de l'Atlantique Sud, goberge d'Alaska et hoplostète de Nouvelle-Zélande) qui bénéficient de plus en plus d'activités publicitaires visant à remplacer les produits traditionnels du poisson de fond devenus très onéreux. Notons finalement que l'appréciation du dollar canadien par rapport à la devise

américaine, au cours des derniers mois, a pu amplifier la tendance au déclin de la demande.

Dans cette arène commerciale, le Nouveau-Brunswick est un joueur très marginal: en premier lieu, notre part des débarquements de poisson de fond dans l'Atlantique ne dépasse pas 3 %; en second lieu, aucune de nos entreprises ne s'adonne exclusivement à la transformation de ce produit et toutes sont faiblement intégrées comparativement aux concurrents canadiens que sont la National Sea Products (NSP) et la Fisheries Product International (FPI). Nos entreprises écoulent leur production sur le marché américain par l'intermédiaire de courtiers qui vendent non seulement du poisson mais aussi divers autres produits alimentaires aux mêmes acheteurs, ce qui leur permet de réduire les coûts de distribution.

La NSP et la FPI, par contre, sont toutes deux des multinationales qui comptent parmi les plus grandes entreprises de traitement du poisson au monde. Elles sont à forte intégration verticale (c'est-à-dire qu'elles s'occupent elles-même à la fois de la récolte, de la transformation et de la commercialisation) et elles possèdent des usines de traitement (filiales) et des bureaux de vente aux États-Unis et ailleurs. Elles peuvent ainsi contourner certaines contraintes tarifaires, de même que certaines dispositions du gouvernement américain visant à favoriser l'achat de produits traités aux États-Unis, notamment pour ce qui est de l'approvisionnement des cafétérias dans les établissements gouvernementaux, dans les Forces armées, ainsi que dans les écoles. Ces entreprises ont également adopté la technique d'emballage en mer, procédé qui améliore la qualité du poisson et qui est déjà très répandu en Europe du Nord. La NSP s'est dotée d'un chalutier-usine en 1986 et compte porter sa flotte de 60 à 68 navires hauturiers, en plus de

faire installer des conteneurs sur une dizaine de ses chalutiers. Ces nouvelles technologies devraient permettre à ces compagnies d'améliorer suffisamment la qualité de leurs produits en vue de concurrencer les pays scandinaves sur le marché américain des produits de choix (filets congelés de première qualité et plats cuisinés). Et surtout, depuis la restructuration de 1983, ces deux entreprises bénéficient d'un accès privilégié aux stocks de poisson de fond du Nord (plus de 80 % des contingents hauturiers), ce qui leur assure un approvisionnement à longueur d'année, tout comme les pays scandinaves.

Pour une meilleure pénétration du marché "haut de gamme", que ce soit aux États-Unis ou ailleurs, on doit répondre à des critères très précis, à savoir: une qualité supérieure et homogène, un approvisionnement continu, une publicité bien orchestrée et constante et, finalement, des coûts de production stables afin de pouvoir éponger les cycles descendants du marché sans compromettre la stabilité de l'entreprise. Pour répondre à de tels critères, il semble nécessaire d'avoir une possibilité d'économie d'échelle, une certaine intégration verticale des opérations et, surtout, une bonne accessibilité aux stocks de poisson (à longueur d'année). Or, les deux seules entreprises de la région atlantique qui soient à la hauteur sont, comme on l'a vu, la NSP et la FPI. D'ailleurs, cette dernière a déjà tenté des percées, notamment au Japon où elle vient d'introduire 11 nouveaux mets préparés à base de morue et de poissons plats. Cette entreprise n'en est tout de même pas à ses débuts puisque le quart de ses ventes, estimées à 400 millions de dollars, proviennent de produits hautement transformés. Une bonne partie de ces produits est transformée dans sa filiale du Maine, la soustrayant ainsi aux tarifs américains. Loin d'être satisfaits de cette progression, les

dirigeants de la FPI ont exprimé l'intention de transformer eux-mêmes tous leurs blocs de morue en des produits raffinés, et ce, d'ici cinq ans.

Pour conclure sur les perspectives du marché américain, disons que, jusqu'ici, les tarifs imposés sur les produits dont la transformation est plus poussée ont, dans une certaine mesure, contraint nos producteurs à exporter des produits bruts ou faiblement travaillés (blocs et filets congelés). Ces produits, notamment les blocs, alimentent les usines américaines où ils subissent une transformation beaucoup plus poussée et augmentent considérablement en valeur. En plus de se heurter à certaines lois américaines qui contraignent à l'achat de produits intérieurs, les exportations de filets frais ou congelés sont frappées d'un droit de 6,2 cents le kilo. Bien qu'un tarif aussi modeste ne soit pas de nature à entraver le commerce du poisson avec notre partenaire, il s'est néanmoins concrétisé par un manque à gagner de plusieurs centaines de milliers de dollars pour les transformateurs de poissons de fond du Nouveau-Brunswick en 1987. Des tarifs bien plus élevés s'appliquent aussi à d'autres produits comme les bâtonnets de poisson ou le poisson pané ou enrobé de pâte à frire (10 à 15 %) et les plats cuisinés (6 à 10 % selon la présentation). Les blocs congelés, quant à eux, sont exempts de tout tarif à l'exportation.

Le protectionnisme américain s'est encore renforcé récemment à la suite des plaintes formulées par des sociétés de pêche américaines qui dénoncent des pratiques déloyales chez leurs concurrents canadiens, notamment en raison de l'existence d'une vaste gamme de programmes d'aide fédéraux et provinciaux. De telles actions portent évidemment atteinte à l'industrie du poisson de fond de l'Atlantique qui s'est vu imposer d'autres mesures protectionnistes limitant encore davantage son accès au marché américain (sur

le poisson salé en 1985), ainsi qu'un droit compensateur "ad valorem" de 5,82 % l'année suivante sur le poisson de fond entier et frais en provenance de l'Atlantique. D'autres mesures plus punitives ont été envisagées, mais la conjoncture très favorable du marché a sans doute limité l'escalade.

Pour ce qui est du marché européen du poisson de fond, il n'intéresse pas tellement les producteurs du Nouveau-Brunswick, pour la simple raison qu'on exporte pratiquement rien vers l'Europe, à l'exception de petites quantités de morue en Angleterre et au Portugal. Le marché européen pourrait toutefois représenter un débouché important étant donné son bassin de population, son revenu élevé par habitant et sa forte consommation de poisson par habitant. Les exportations canadiennes de poisson de fond sur le marché européen se heurtent cependant à diverses restrictions sous forme de tarifs et de contingents. De plus, le Canada est désavantagé sur ce marché en raison des tarifs préférentiels dont bénéficient les producteurs scandinaves à l'égard de certains produits.

Quant au marché japonais, autre débouché intéressant, il est difficilement accessible pour les producteurs de poisson de fond de l'Atlantique en raison des contingents et tarifs élevés. Par exemple, des contingents sont imposés non pas en fonction du volume écoulé mais plutôt en fonction de la valeur importée. Une autre raison, peut-être la principale, est que les Japonais ont jusqu'à maintenant favorisé des espèces de poisson de fond moins recherchées, donc moins chères, et plus largement répandues. Les tentatives de pénétration de ce marché par la FPI sont de ce fait très audacieuses. Il est à espérer que de telles initiatives ouvriront la voie à d'autres transformateurs de l'Atlantique, notamment ceux du Nouveau-Brunswick.

Poissons pélagiques

Contrairement aux marchés du poisson de fond, ceux des poissons pélagiques du Nouveau-Brunswick sont nombreux et diversifiés, quoique beaucoup plus instables. Nous avons vu en début de chapitre que le hareng, sous toutes ses formes, a contribué pour 80 % des exportations provinciales de poissons pélagiques en 1987, lesquelles se sont élevées à 94 millions de dollars. Le hareng du Nouveau-Brunswick est vendu un peu partout dans le monde: congelé (entier ou en filets), il se dirige vers le Royaume-Uni, l'Allemagne de l'Ouest, les Pays-Bas, le Japon, les Antilles et les États-Unis; entier et frais, il est destiné presque exclusivement aux usines du Maine qui ont besoin d'approvisionnements en produits bruts; en conserve, il est expédié vers une trentaine de pays qui sont avant tout ceux des Antilles, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Thaïlande; traité (salé, séché, vinaigré, bouffi ou mariné), il est exporté surtout aux Antilles, aux États-Unis, en Grèce, en Allemagne de l'Ouest et en Union soviétique. Quant à la rogue de hareng, le marché japonais absorbe toute la production néo-brunswickoise.

Sur le marché des États-Unis et des Antilles, nos producteurs doivent soutenir la concurrence des producteurs européens dont la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas et l'Allemagne de l'Ouest. Ces pays, en particulier l'Allemagne, ont fait largement appel au hareng de la côte est du Canada après l'effondrement de cette ressource dans la mer du Nord vers la fin des annés 70. Nos producteurs ont ainsi bénéficié d'un marché jusqu'alors inexploité qui, en plus, s'approvisionnait essentiellement de hareng pour consommation humaine. Il en est résulté une augmentation considérable de la valeur du

produit dont le traitement habituel consistait à le réduire en huile et en farine. Cependant, la reconstitution massive des stocks de la mer du Nord et de la mer Baltique a rétabli le système traditionnel d'approvisionnement au sein de la CEE. Cela a eu deux conséquences pour l'industrie du hareng du Nouveau-Brunswick: d'une part, nous avons perdu en grande partie le marché d'écoulement important qu'était l'Europe (surtout la RFA) et, d'autre part, nos producteurs ont été évincés par les fournisseurs européens traditionnels (le Danemark, la Suède, les Pays-Bas) des industries européennes de traitement grâce à leur position fortement concurrentielle. En plus d'avoir un avantage sur le plan de l'accessibilité et des frais de transport, ces fournisseurs peuvent offrir des filets frais de bonne qualité, comparativement au hareng congelé en provenance de l'Atlantique. En outre, les tarifs douaniers sont suffisamment élevés pour que l'importation de poisson ne puisse concurrencer la production intérieure. Par exemple, le hareng entier et congelé d'automne est assujetti à des tarifs de 15 %. En même temps, on exonère de tout droit de douane le contingent attribué à la nation la plus favorisée, autant pour le hareng congelé que pour le hareng frais. Les tarifs s'appliquant aux autres produits de poissons pélagiques varient de 10 à 25 %. Enfin, la CEE peut aussi déterminer les prix minimums à l'importation et offrir des tarifs douaniers préférentiels à l'Islande, à la Norvège et aux îles Féroé, plaçant ainsi les fournisseurs canadiens au second rang. À court et à moyen termes, seule une baisse marquée des stocks de la mer du Nord pourrait redonner aux producteurs néo-brunswickois des chances de reprendre ce marché. Ajoutons finalement que la reconstitution des stocks de la mer du Nord a, de plus, permis aux producteurs européens de concurrencer le Canada sur les marchés américains et antillais. Même si ces stocks sont importants, nos producteurs

pourraient néanmoins profiter du fait qu'ils comportent de plus en plus de hareng de petite taille. Ceci explique en partie la pénétration récente du marché japonais du hareng entier et congelé par les producteurs de l'Atlantique, nos concurrents européens ne pouvant satisfaire pleinement la demande pour le gros hareng.

Un autre secteur du traitement du hareng au Nouveau-Brunswick est celui de la mise en conserve de la sardine. Concentrée uniquement dans le sud-ouest de la province, cette industrie exportait en 1987 pour 38 millions de dollars dans trois régions: les Antilles (37 %), les États-Unis (32 %) et le sud-ouest du Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande et Thaïlande) pour le reste. Nos concurrents sur le marché de la mise en conserve sont les États-Unis, l'Espagne, le Japon, le Maroc et la Yougoslavie. La Connors Brothers Ltd. est cependant un chef de file dans le secteur de la conserve du hareng et réussit fort bien à maintenir sa position sur les marchés notamment en écoulant des produits sous sa propre marque de commerce. Les prix de la sardine en boîte sont relativement stables, mais demeurent faibles. Cette industrie a néanmoins su renforcer sa position sur les marchés et même faire des percées sur de nouveaux. Les volumes exportés de hareng et de sardine en conserve ont progressé de 73 % depuis 1980. La baisse du prix réel moyen (-28 %) a cependant limité l'apport de cette industrie au chapitre des exportations globales (de 15 % en 1980 à 11 % en 1987). Le projet de la Connors Brothers de mécaniser intégralement ses conserveries de sardine aura pour résultat d'améliorer la productivité, en réduisant toutefois la main-d'oeuvre associée à ce secteur. Pour ce qui est du commerce avec les États-Unis, il n'y a pas vraiment d'entrave en ce qui concerne le hareng frais entier, qui entre sur ce marché en franchise de douane, tout comme le hareng

salé en barils. Cependant, un tarif de 8 % est imposé sur le hareng en conserve à l'huile, de même qu'un tarif de 15 % sur les sardines en conserve à l'huile dans le but justement de limiter les exportations canadiennes de produits finis.

En ce qui concerne les producteurs de hareng traité du sud-est de la province, ils alimentent principalement le marché traditionnel des Antilles. On a exporté pour 5 millions de dollars de hareng bouffi en 1987, et les prix pratiqués sur certains marchés (Haïti et la République dominicaine) ont chuté de 10 à 15 %. On s'attend à ce que les exportations de produits de hareng salés et marinés se maintiennent vers les États-Unis mais baissent vers l'Europe. La possibilité de vendre à l'Europe de l'Est de grandes quantités de produits du hareng à bas prix pourrait également offrir d'autres débouchés aux transformateurs du Sud-Est. En 1987, le Canada a signé des accords avec les pays de l'Est, renouvelables annuellement, en vertu desquels ces pays acceptent, comme condition d'accès aux zones de pêche canadiennes, d'acheter des produits traités en provenance de l'Atlantique. L'URSS s'est ainsi engagée à acheter pour 12 millions de dollars de hareng et de maquereau de l'Atlantique en échange de l'obtention de quantités de poissons supérieures à la capacité canadienne de pêche et de traitement. D'autre part, en vertu des programmes de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), les transformateurs de l'Atlantique exportent aussi vers certains pays du tiers-monde du hareng et du maquereau en conserve. Les ventes commerciales sur ces marchés sont toutefois limitées en raison de problèmes aigus de balance des paiements et d'instabilité économique. Il faudrait néanmoins veiller à ce que nos petits transformateurs puissent avoir accès à ces programmes de l'ACDI.

Le marché japonais des oeufs de hareng de l'Atlantique a été en pleine expansion au cours des dernières années. Les fournisseurs néo-brunswickois ont su profiter de ce nouveau débouché en exportant pour 30 millions de dollars au Japon en 1987, alors qu'ils y exportaient pour moins d'un million de dollars en 1980. Les Japonais sont les seuls acheteurs de rogue de hareng et de capelan de l'Atlantique. Ils s'approvisionnent également en Islande et en Norvège, quoique pour des marchés distincts. La côte canadienne du Pacifique alimente également le marché japonais en produits de laitance (oeufs de saumon). En dépit de ces autres fournisseurs, la rogue de hareng de l'Atlantique est concurrentielle sur le marché japonais grâce à son caractère distinct qui répond à une demande spécifique. La réaction du consommateur japonais aux hausses successives de prix a cependant renversé cette tendance à partir de l'année 1987, et les prix payés aux transformateurs de l'Atlantique ont baissé de 15 à 20 %. Rien ne laisse croire à un rétablissement des prix puisqu'à l'automne 88, les acheteurs japonais ont manifesté une grande réticence à payer un prix aussi élevé. On s'est finalement entendu avec les pêcheurs et les producteurs sur un prix inférieur de 30 % à celui offert la saison précédente, mais compensé par une prime additionnelle selon le taux de rogue (pourcentage d'oeufs par rapport au poids du hareng). Au chapitre de la réglementation commerciale, le Japon impose des tarifs substantiels (6 %) aux exportateurs canadiens de hareng congelé et de rogue de hareng. En 1987-1988, un contingent plus élevé (50 000 t) a été négocié avec ce pays pour le hareng en provenance de l'Atlantique. Ce contingent global s'applique aussi au capelan de Terre-Neuve. Cette hausse des contingents découle d'un approvisionnement insuffisant en hareng de plus grande taille à partir des fournisseurs européens, concurrents des producteurs de l'Est du Canada sur le marché japonais.

En résumé, disons que l'industrie du hareng du Nouveau-Brunswick fait face à une concurrence soutenue sur les marchés d'exportation. Grâce à l'amélioration des méthodes de fumage et la mécanisation de l'industrie de la conserve, on peut espérer maintenir, voire renforcer notre position sur les marchés. Par contre, notre faible compétitivité dans le secteur du hareng congelé et nos coûts d'exploitation généralement élevés dans l'industrie du traitement ne permettent pas de prévoir des gains éventuels sur les marchés internationaux. La pêche d'appoint au hareng que devrait constituer celle du maquereau n'est tout simplement pas concurrentielle sur le marché mondial, comparativement aux pays qui le produisent à bon marché. Cette ressource n'est pas concentrée sur nos côtes et les volumes capturés selon les méthodes actuelles ne sont pas suffisants pour rentabiliser la transformation, si ce n'est que pour remplir certaines commandes spéciales, notamment de l'ACDI à titre de secours alimentaires aux pays du tiers-monde. On en est donc réduit à alimenter l'industrie des pêches en fournissant le maquereau principalement comme appât et non pour consommation humaine.

Nous avons déjà bénéficié de l'effondrement des stocks de la mer du Nord et, par après, de l'engouement excessif des Japonais pour les oeufs de hareng. Ce dernier créneau semble toutefois avoir atteint ses limites en termes d'apport à l'exportation si on en juge par le comportement récent des acheteurs. Des possibilités intéressantes semblent à nouveau surgir en ce qui concerne la farine de poisson. Les marchés pour ce produit sont en pleine expansion et les prix sont prometteurs; reste à voir si nous devons ou non réorienter notre production vers ce type de produit, étant donné l'expérience coûteuse des années 70.

Un secteur qui pourrait dorénavant aidé l'industrie des poissons pélagiques du Nouveau-Brunswick est l'élevage du saumon. Nous discutons des perspectives de cette industrie à différents endroits dans le texte. En ce qui concerne le thon, il offre des possibilités très intéressantes quoiqu'il soit pour l'instant principalement destiné au marché canadien; il jouit en fait d'une protection tarifaire canadienne contre l'introduction de thon en conserve des États-Unis.

Mollusques et crustacés

La commercialisation des fruits de mer représente certainement l'activité la plus lucrative au sein de l'industrie des pêches du Nouveau-Brunswick. C'est, comme on l'a vu, le sous-secteur qui a enregistré la plus forte progression au cours des dernières années, son apport aux exportations globales grimpant de 44 % à 56 % entre 1980 et 1987. Le homard compte pour 60 % des exportations de ce sous-secteur et le crabe, pour environ 30 %. Les coques, les crevettes et les pétoncles se partagent le reste. Les huîtres sont, quant à elles, écoulées sur le marché intérieur. Voyons maintenant les facteurs qui influent sur la commercialisation de ces principaux produits.

Homard

Le homard est probablement la ressource la plus répandue, la plus stable et l'une des plus lucratives de toutes les espèces de poisson et de fruits de mer pêchées par les Néo-Brunswickois. Même si les débarquements connaissent des cycles périodiques, ils n'ont cessé d'augmenter depuis plusieurs années,

passant de 2 500 tonnes au début des années 70 à un peu plus de 4 000 tonnes au tournant des années 80 pour dépasser les 7 000 tonnes en 1987. Cette progression constante et soutenue n'a toutefois pas empêché nos transformateurs de s'approvisionner à l'extérieur de la province pour combler leurs besoins en produits primaires. C'est que les autres provinces pêchent aussi le homard et en capturent au-delà de leur capacité de transformation. La Nouvelle-Écosse domine au chapitre des débarquements canadiens de homard avec 50 % des prises; suivent l'Île-du-Prince-Édouard (24 %), le Nouveau-Brunswick (12 %), le Québec (8 %) et Terre-Neuve (6 %).

En ce qui concerne la commercialisation du homard, la concurrence pour les producteurs du Nouveau-Brunswick se situe moins au niveau des marchés qu'au niveau des approvisionnements. Pour répondre à la demande, les transformateurs du sud-est de la province importent de grandes quantités de homard de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, comblant ainsi de 50 % à 70 % de leurs besoins en matière première.

Le homard a représenté le tiers de nos exportations totales de produits de la pêche en 1987. Contrairement aux provinces voisines où l'on expédie le homard surtout vivant, c'est la chair extraite qui, au Nouveau-Brunswick, constitue le sous-produit le plus vendu. En fait, 58 % de notre production exportée consiste en chair de homard, en grande partie congelée, mais aussi réfrigérée. Le marché américain absorbe 93 % des exportations de chair congelée et pratiquement toutes les exportations de chair réfrigérée. Le Japon, la Belgique-Luxembourg et la Suède s'approvisionnent également en chair congelée du Nouveau-Brunswick.

Le homard vivant est aussi en forte demande, non seulement sur les marchés américain et canadien, mais également sur plusieurs marchés européens

(en particulier la France et l'Allemagne de l'Ouest) et au Japon. Le marché américain absorbe néanmoins 85 % de nos ventes extérieures de homard vivant. En fait, 55 % de notre production est vendue sous cette forme aux États-Unis. Le homard de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de Terre-Neuve destiné au marché américain arrive vivant à destination dans 95 % des cas. Le homard en carapace, cuit et congelé, est largement sollicité par les pays européens, dans une proportion de plus de 50 %. La France représente de loin le premier client, suivi de la Belgique-Luxembourg et de la Suède. L'autre marché important du homard congelé en carapace est le Japon, lequel a absorbé le quart de nos ventes à l'extérieur en 1987. Les 20 % qui restent ont été écoulés sur le marché américain. En ce qui concerne le homard en conserve, il ne représente plus qu'une très faible part de nos exportations, soit à peine 1 %.

En résumé, donc, le marché américain reçoit plus de 80 % de nos exportations de homard. La demande sur ce marché est ferme, mais comme l'offre augmente constamment, les prix ne progressent pas tellement, sauf dans le cas du homard vivant pour lequel la demande croît beaucoup plus rapidement. La réglementation américaine concernant la taille du homard pourrait réduire nos ventes aux États-Unis. N'oublions pas que plus de la moitié de nos exportations sur ce marché est constituée de homards vivants. À cause de la diversification de nos marchés et de nos sous-produits, nous sommes cependant moins vulnérables que les autres provinces à ce chapitre. De plus, environ les deux tiers des homards débarqués au Nouveau-Brunswick sont de petite taille, se prêtant ainsi beaucoup plus à la transformation. Tous nos produits du homard (sauf en conserve) entrent sans aucun tarif sur le marché américain. Le marché européen, par contre, impose des droits de douane

élevés sur l'importation de mollusques et crustacés de l'Atlantique: 20 % pour le homard en conserve; 8 % pour le homard vivant et 16 % pour le homard congelé. Ces tarifs ne semblent toutefois pas prohibitifs pour les producteurs néo-brunswickois, qui ont écoulé pour près de 15 millions de dollars de homard sur le marché européen en 1987.

Crabe

L'industrie du crabe des neiges a connu des rebondissements importants au cours des dernières années, imputables à la fluctuation des stocks et aux changements dans la demande. Au chapitre des approvisionnements en produits bruts, la réduction progressive des stocks à partir de 1983, suivie d'un quasi-effondrement au cours des trois dernières saisons, ont causé toute une série de problèmes aux secteurs primaire et secondaire de l'industrie. Ces problèmes ont été amplifiés du fait qu'on a considérablement augmenté les capacités de récolte et surtout de transformation en se fondant sur les tendances du début des années 80, alors que les stocks semblaient en pleine expansion (les prises au Nouveau-Brunswick ont doublé entre 1980 et 1982, passant de 10 000 à 20 300 tonnes).

Un autre facteur déterminant pour cette industrie est le développement du marché japonais, lequel s'est vite tourné vers le crabe de l'Atlantique à la suite de l'épuisement des stocks de crabe de l'Alaska, sa source traditionnelle d'approvisionnement. L'ouverture du marché japonais, très lucratif pour nos producteurs, n'a cependant pas contribué autant qu'on l'aurait espéré à amplifier l'importance de ce sous-secteur à cause notamment de l'orientation de la demande qui est tournée presque exclusivement vers le

crabe en sections cuites et congelées. À titre d'indication, la production de crabe était en 1980 répartie en trois sous-produits: le crabe en conserve (35 %), le crabe en sections (33 %) et la chair décortiquée ou chair de crabe (32 %) comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 7.6
Production de crabe des neiges au Nouveau-Brunswick
1980 et 1986

	Volume		Valeur	
	1980	1986	1980	1986
En carapace (sections et pinces)	33 %	68 %	8 %	43 %
Décortiqué (chair fraîche ou congelée)	32	31	36	53
En conserve	35	1	56	4

En 1986, le crabe non décortiqué (sections et pinces) représente 68 % de la quantité de crabe transformée au Nouveau-Brunswick. Ce pourcentage aurait été encore plus élevé n'eut été l'intervention du gouvernement en faveur de l'industrie pour protéger les emplois. La tentation pour les producteurs est grande: le prix du crabe non décortiqué équivalait en 1980 à un cinquième de celui de la chair de crabe, alors qu'en 1986, il atteignait plus du tiers (37 %) du prix offert pour la chair fraîche et congelée. Ces changements dans la demande ont toutefois eu d'autres répercussions, peut-être moins évidentes, mais tout aussi importantes sur les exportations. Même si le prix du crabe en sections a augmenté rapidement, le prix unitaire à l'exportation n'a pas autant progressé parce que ce produit brut rapporte moins que la chair de crabe en valeur par unité de poids. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, en dépit des hausses successives de prix pour le crabe en sections, nous obtenons en 1987 un prix réel moyen à l'exportation qui est inférieur de 10 %

à celui obtenu en 1980 (voir tableau 7.2). En 1980, un kilogramme de crabe rapportait 8,56 dollars comparativement à 12 dollars en 1987. En termes réels, cependant, le kilogramme exporté en 1987 rapporte 10 % de moins qu'en 1980 (en dollars constants de 1981). En plus de la réduction attribuable à l'IPC, il faut tenir compte de la nature différente du produit en 1987 (68 % en crabe non décortiqué) par rapport à 1980 (1/3 en sections, 1/3 en chair et 1/3 en conserve). Le tableau 7.6 montre en effet que malgré l'importance grandissante du crabe en carapace, c'est toujours la chair de crabe qui rapporte le plus. Nous parlons toutefois en termes d'apport global à l'industrie. Il est clair que pour les pêcheurs et les transformateurs, l'orientation actuelle de la production vers le crabe en sections est nettement plus lucrative. La transformation de ce produit implique des coûts élevés, notamment du fait que l'industrie est très intensive en travail. La chair de crabe rapporte donc plus à l'industrie en termes absolus, mais les retombées sont réparties entre plusieurs groupes et non seulement entre les pêcheurs et les producteurs.

Ceci dit, il importe maintenant d'évaluer les perspectives qui s'offrent aux producteurs néo-brunswickois relativement à la commercialisation du crabe. Le marché japonais absorbe à lui seul les deux tiers de nos exportations; les États-Unis achètent l'autre tiers. Le marché japonais est plus lucratif pour les pêcheurs et producteurs du Nouveau-Brunswick puisqu'il commande des produits très peu travaillés, tout en offrant des prix intéressants. Compte tenu du degré de transformation requis, donc, les coûts sont très limités comparativement au traitement habituel qui consiste à extraire la chair. Par ailleurs, compte tenu de la forte diminution des stocks, la pression sur l'industrie se fait de plus en plus forte pour limiter

l'expédition de sections de crabe et favoriser une transformation plus poussée d'une ressource qui se raréfie d'année en année. Notons toutefois que, en ce qui concerne le marché japonais, la demande est orientée vers le crabe en sections. Non pas que les Japonais cherchent des produits se prêtant à une deuxième transformation, puisque les sections de crabe sont vendues telles quelles dans les supermarchés et dans les restaurants. La demande sur le marché japonais est tellement forte pour les sections que le prix a plus que doublé entre 1987 et 1988; il s'était aussi fortement apprécié entre 1986 et 1987. Sur le marché américain, le prix de la chair de crabe congelée a également augmenté au cours de la dernière année, mais de quatre à cinq fois moins que le prix des sections (26 % contre 115 %).

Tout compte fait, le problème de la commercialisation du crabe réside principalement dans les approvisionnements en matière première. Compte tenu du niveau actuel de production, nous ne sommes pas en mesure de combler totalement le segment du marché haut de gamme et très lucratif qu'est celui du crabe en sections. La situation est tout à fait différente dans le cas du homard, par exemple, où le segment de marché pour le homard vivant du Nouveau-Brunswick ne peut absorber toute la production, du moins pour l'instant. L'augmentation de la taille minimale du homard et les perspectives favorables du côté européen pourraient permettre une plus grande expansion des ventes de homard frais. Si tel est le cas, on pourrait se retrouver dans une situation similaire à celle du crabe à moins que, dans le cas du homard, l'augmentation graduelle des stocks ne vienne compenser le manque de matières primaires à transformer ce qui n'est pas du tout assuré. Malgré qu'il y ait de la place pour d'autres sous-produits dans ce secteur, il est peu probable d'augmenter davantage l'apport du crabe au chapitre des exportations de

produits de la pêche à cause d'une saturation prévisible des prix et à cause d'une stagnation des stocks.

Autres mollusques et crustacés

Les fluctuations dans la demande et surtout dans les approvisionnements semblent être ce qui caractérise le plus les autres espèces commercialisées de fruits de mer. Les débarquements de crevette ont baissé de 3 000 à 1 300 tonnes entre 1981 et 1984 pour remonter à 2 400 tonnes en 1987. Les prises de pétoncles sont passées de 5 800 tonnes en 1981 à moins de 3 000 tonnes en 1986 et 1987. En ce qui concerne les huîtres et les coques, les débarquements ne reflètent certainement pas leur importance commerciale étant donné le caractère "non économique" de ces espèces. Au chapitre des exportations, cependant, où les données sont beaucoup plus réelles, on note une progression marquée. Par exemple, les chiffres de 1985 révèlent une production de 995 tonnes de produits de coques au Nouveau-Brunswick alors que les exportations s'élèvent à près de 1 400 tonnes; et nous ne parlons pas du marché intérieur. On mentionne beaucoup plus souvent les crevettes et les pétoncles dans les différents rapports et études sur les pêches du Nouveau-Brunswick. Il est vrai que ces espèces ont connu des jours meilleurs et qu'elles ont suscité beaucoup d'attentes dans l'industrie. Au cours des quatre dernières années cependant, les producteurs néo-brunswickois ont exporté deux fois et demi autant de produits de coques, en valeur, que de crevettes. En 1986, les produits de coques ont rapporté à l'exportation deux fois autant que toute la production de pétoncles (fraîches et congelées) livrées à l'extérieur (12,2 millions de dollars contre 6,1). Cette même année, la valeur des coques

exportées équivalait à celle de tous les filets frais et congelés de morue. Cette industrie peu ou mal connue a enregistré une progression constante depuis 1981. Les prix ont certes été un stimulant pour les producteurs de coques qui ont vu la valeur moyenne de leurs produits grimper de 4,82 $/kg en 1981 à 8,60 $/kg en 1986. Ils ont, par conséquent, étendu leur production de 568 à plus de 1 400 tonnes, faisant du même coup passer les exportations de 2,7 à 12,2 millions de dollars. Voilà toute une performance qui se doit d'être mentionnée.

Nous ne pouvons pas établir de comparaisons similaires en ce qui concerne les huîtres puisque toute la production est écoulée sur le marché intérieur, d'où la difficulté d'obtenir des chiffres précis au chapitre des ventes. Selon certains observateurs, la production, estimée à environ 600 tonnes métriques en 1986, serait au moins deux fois plus élevée que ne l'indiquent les chiffres officiels.

Pour ce qui est de la commercialisation de la pétoncle, le facteur ayant le plus d'impact sur l'industrie est l'exploitation du banc Georges. Depuis l'an dernier, par exemple, le prix offert sur le marché américain pour la pétoncle du Nouveau-Brunswick a chuté de 2 dollars US la livre, en raison de l'augmentation des débarquements américains. La concurrence pourrait également s'étendre outre-atlantique où les éleveurs de pétoncles (Norvège, Islande, Japon) risquent éventuellement de pénétrer le marché américain, notre seul débouché pour ce produit.

La situation est un peu plus complexe du côté de la crevette, quoique plus prometteuse. Disons d'abord que les Américains sont très friands de crevettes, sous toutes leurs formes; le marché américain est donc en pleine expansion. Le marché européen de la crevette d'eau froide (celle

principalement pêchée par les Néo-Brunswickois) semble également se raffermir après une certaine résistance aux prix élevés de la fin de 1986. Nos exportations de crevettes sur le marché européen font néanmoins l'objet d'un tarif de 20 %. La petite crevette des eaux chaudes, moins chère, a accru sa part du marché américain au cours des dernières années, sans toutefois nuire aux exportations de crevettes canadiennes qui alimentent un segment spécifique du marché. Les possibilités sont donc grandes pour la crevette du Nouveau-Brunswick dans la mesure où nous pourrons capturer la part qui nous revient en fait de contingents.

Marché canadien pour les produits de la mer

Si, depuis 1979, le Canada est devenu le premier exportateur de produits de la pêche au monde, ses approvisionnements internes ne suffisent toutefois pas à satisfaire pleinement les besoins des consommateurs canadiens. Il en résulte que l'on doit importer annuellement de grandes quantités de poisson (plus de 600 millions de dollars en 1986). Ces importations sont justifiées, d'une part, par des ententes commerciales avec les autres pays acheteurs de produits canadiens et, d'autre part, par la non-disponibilité au Canada de certains produits recherchés par les consommateurs canadiens. Des différences de prix à l'intérieur des diverses gammes de produits offerts par les nombreux fournisseurs, canadiens et étrangers, donnent également aux consommateurs canadiens la possibilité d'acheter des produits étrangers semblables à ceux disponibles localement mais à un prix inférieur, par exemple.

Pour résumer la situation, disons simplement qu'à cause de notre dimension géographique et de la fragmentation des marchés qui en découle,

plusieurs produits d'espèces grandement pêchées par les Canadiens sont à la fois largement exportés et importés. L'exemple du saumon illustre bien cette affirmation.

En 1984, les producteurs canadiens ont traité 46 000 tonnes de produits et sous-produits du saumon (en tout, une trentaine de produits différents). Cette production était évidemment beaucoup trop grande pour le marché canadien qui en a absorbé environ 10 000 tonnes, le reste (36 000 t) étant expédié à l'extérieur du pays. Cette même année, le Canada importait 15 000 tonnes de produits du saumon d'un peu partout dans le monde afin de satisfaire son marché intérieur. Ainsi, quoique le Canada soit un grand producteur et exportateur de saumon, nous avons acheté de l'extérieur une fois et demi autant de saumon que nous en avons écoulé sur notre propre marché. Cet exemple vaut également pour une foule d'autres produits de la mer.

En 1986. la consommation intérieure de poissons et fruits de mer représentait un marché de 1,1 milliard de dollars. Près de la moitié des approvisionnements (plus de 500 millions de dollars) étaient assurés par des producteurs canadiens, alors que le reste était importé. Le marché intérieur offre des possibilités diverses aux producteurs de poissons et fruits de mer du Nouveau-Brunswick qui jouissent d'une position géographique favorable, comparativement à leurs concurrents des autres provinces atlantiques et de la Colombie-Britannique. Ils sont, en effet, mieux placés pour desservir le marché central du Canada, d'autant plus que leur gamme de produits est passablement étendue.

Pour ce qui est des expéditions de produits de mer du Nouveau-Brunswick sur le marché canadien, elles sont difficiles à évaluer précisément, à cause de données incomplètes et peu fiables. Nous pouvons

néanmoins établir un certain ordre de grandeur en soustrayant de la production la valeur des exportations. Puis, en retranchant de cette différence les produits importés par le Nouveau-Brunswick, nous obtiendrons une idée approximative de la valeur de nos expéditions sur le marché canadien. Cependant, comme nous n'avons pas d'estimation précise du montant de ces achats externes, nous supposerons qu'ils sont très faibles (moins de 3 % du marché canadien d'après les tables d'entrées-sorties de l'économie canadienne en 1979) compte tenu de la dimension du marché intérieur et de la facilité pour les Néo-Brunswickois de se procurer localement une grande variété de produits marins, que ce soit à l'usine de transformation, chez le marchand de poisson du coin ou, encore, auprès du pêcheur lui-même.

Pour l'année 1986, la production provinciale de poissons et de fruits de mer s'élevait à 344 millions de dollars et la valeur exportée, à 307 millions, ce qui fait une différence de 37 millions. On peut donc supposer, en tenant compte de ce qui a été dit ci-dessus, que les ventes de produits de la pêche sur le marché canadien (Nouveau-Brunswick inclus) par les producteurs néo-brunswickois se sont chiffrées à 37 millions de dollars en 1986. Cette estimation des ventes sur le marché canadien est probablement sous-estimée puisque, d'après les tables d'entrées-sorties de l'économie canadienne en 1979, le Nouveau-Brunswick a écoulé sur le marché intérieur l'équivalent de 28 % de ses exportations de produits de la pêche. En extrapolant pour 1986, on obtient près de 86 millions de dollars pour le marché canadien. Il serait intéressant d'examiner où, sur le marché intérieur, ont été écoulés ces produits et quels sont les principaux produits écoulés. Nous savons, par exemple, que la production de thon en conserve, qui s'élevait à 35 millions de dollars en 1985, a été écoulée sur le marché canadien. La production de

saumon d'élevage est présentement écoulée sur le marché intérieur dans une proportion d'environ 50 %. De même, la production d'huîtres et de moules est principalement destinée aux provinces centrales. Plusieurs autres produits, en quantités plus ou moins limitées, sont également livrés sur les marchés intérieurs.

Malgré ce potentiel, certaines entreprises trouvent particulièrement difficile de percer sur le marché canadien. Par exemple, la Coopérative des pêcheurs de l'Ile, à Lamèque, une entreprise des plus diversifiées sur le plan des produits, n'effectue qu'environ 5 % de ses ventes (estimées à 25 millions de dollars par année) au Canada. Cet état de fait ne s'explique pas tant par une demande insuffisante des provinces centrales, que par l'absence d'un réseau de distribution interne des produits de la mer. Le réseau de distribution, pour les producteurs du Nouveau-Brunswick, c'est Boston. De même, une bonne partie des approvisionnements des provinces centrales proviennent de Boston; et on y achète le plus souvent des produits préalablement importés des provinces atlantiques. Tout ceci augmente évidemment le prix moyen du produit acheté par le consommateur du centre du pays. On paie plus cher qu'on ne devrait le faire en réalité parce que ce prix final comprend la part (commission) de tous les intermédiaires, en plus du transport sur des distances grandement allongées. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles les Canadiens du centre ne mangent pas autant de poisson qu'ils ne le devraient, compte tenu de la proximité d'une aussi grande région de pêche que l'Atlantique.

Résumé

Nous venons de voir qu'en dépit d'une multitude de facteurs, souvent externes, les producteurs de poissons et fruits de mer du Nouveau-Brunswick réussissent à vendre leurs nombreux produits de par le monde et ce, avec passablement de succès. La forte concurrence de nombreuses régions productrices, les fluctuations cycliques tout autant imprévisibles que prononcées des stocks, les caprices des consommateurs qui provoquent des changements structurels importants dans la demande, le protectionnisme commercial grandissant des pays consommateurs, sans oublier le levier puissant que constitue le taux de change des différentes unités monétaires engagées dans le circuit commercial des produits de la pêche, voilà tous des facteurs impondérables et hors de portée pour les producteurs du Nouveau-Brunswick. Ces derniers doivent donc constamment lutter pour leur part d'un marché mondial exigeant mais combien prometteur.

Et pourtant, c'est sur le plan interne que nos producteurs sont le plus vulnérables. Qu'il suffise de mentionner, entre autres, le caractère fortement saisonnier de la pêche, la surcapacité excessive des unités de production, la convoitise démesurée des transformateurs envers des ressources raréfiées, la faible intégration des entreprises de pêche et le caractère encore fortement travailliste des chaînes de production. Sans doute que nos producteurs doivent bénéficier d'avantages comparatifs plus que substantiels pour pouvoir surmonter ces obstacles et percer comme ils le font sur les marchés internationaux. Sans vouloir atténuer de quelque façon le sens des affaires et le dynamisme de nos producteurs au chapitre de la commercialisation, il demeure néanmoins que leur succès est en grande partie

attribuable à deux facteurs: la montée de la demande mondiale de produits marins et la position concurrentielle du dollar canadien vis-à-vis de nos deux principaux clients, les États-Unis et le Japon. De 1980 à 1986, le dollar américain s'est apprécié de 18,9 % par rapport à la monnaie canadienne, tandis que le yen japonais voyait son taux de change progresser de 60 % par rapport à notre devise. Comme on l'a vu, cela a fortement contribué à gonfler les importations de ces deux clients qui ont pendant plusieurs années bénéficié d'un pouvoir d'achat accru relativement aux échanges avec le Canada.

Si cette tendance semble se poursuivre par rapport au marché japonais (le yen s'étant encore apprécié de 12,8 % par rapport à notre dollar entre mars 1987 et mars 1988), elle s'est déjà renversée du côté du marché américain (le dollar US s'étant déprécié de 5,3 % par rapport à notre devise au cours de la même période). Il semble donc que la position favorable qu'occupent depuis un certain temps les producteurs néo-brunswickois sur le marché de la Nouvelle-Angleterre s'affaiblira au cours des prochaines années étant donné le pouvoir d'achat à la baisse du consommateur américain vis-à-vis les produits canadiens. Même s'il est vrai que les devises de nos principaux concurrents européens se sont également beaucoup appréciées par rapport au dollar US, ces fournisseurs devraient être moins touchés du fait qu'ils répondent principalement au segment supérieur du marché américain, lequel est plutôt sensible à la qualité des produits et moins au prix. Or, le segment du marché américain occupé par les producteurs de l'Atlantique est très sensible au prix. Déjà, nous percevons les effets, notamment dans l'industrie du poisson de fond, du raffermissement récent de notre devise par rapport à celle de notre voisin.

Le jeu relatif des taux de change est donc à double tranchant pour les exportateurs de produits de la mer du Nouveau-Brunswick: autant les taux

de change favorables les incitent à l'expansion, autant leur vulnérabilité devient apparente dans les situations inverses. Et comme ces périodes ne coïncident pas nécessairement avec les cycles de la ressource, il peut arriver qu'on ne soit pas en mesure de tirer pleinement profit d'une période favorable pour le commerce; l'inverse est tout aussi vrai. Dans un tel contexte, il n'est guère étonnant de voir à quel point les cycles que traverse périodiquement l'industrie des pêches de l'Atlantique sont dommageables pour sa stabilité à long terme. La logique est donc claire: à défaut de pouvoir influer sur les règles du jeu ou de pouvoir contrôler l'un ou l'autre de ces facteurs impondérables, il appartient à chaque intervenant de l'industrie de s'adapter rapidement aux circonstances changeantes touchant son secteur particulier. Bref, chacun doit demeurer compétitif et assurer sa stabilité en traversant les périodes creuses par une gestion saine et des investissements mesurés, avec toutes les conséquences qu'une telle rationalité peut avoir sur l'environnement socio-économique du secteur des pêches. Agir autrement conduit inévitablement à une baisse de compétitivité et à l'affaiblissement graduel de notre industrie.

CHAPITRE HUIT

LES CONSULTATIONS

Remarques générales

Au cours de la préparation du présent rapport, nous nous sommes entretenus avec bon nombre de représentants de l'industrie et du gouvernement. Grâce à leur portée étendue, ces entretiens nous ont permis de comprendre pleinement comment sont perçues les difficultés auxquelles fait face l'industrie des pêches du Nouveau-Brunswick. Nous avons consulté un grand nombre de mémoires récents présentés par des Néo-Brunswickois intéressés. Nous avons entendu diverses solutions proposées pour relancer le secteur. Chez tous ceux et celles que nous avons rencontrés, nous avons constaté un profond attachement à l'industrie des pêches, ainsi qu'à leurs régions et collectivités respectives.

Nous nous sommes déjà arrêtés sur certains des points soulevés au cours des consultations. Par exemple, les représentants gouvernementaux, les entreprises de transformation, les pêcheurs et les porte-parole de l'industrie sont généralement d'avis que la province a été sérieusement lésée dans l'attribution des contingents de poisson de fond. Maintes et maintes fois, on nous a répété que l'extension, à 200 milles, de la zone de pêche n'a aucunement favorisé le Nouveau-Brunswick, même si, de façon générale, elle a été profitable à l'industrie des pêches de l'Atlantique. En particulier, on condamne vivement la restructuration de l'industrie des pêches de l'Atlantique qui, donnant suite au rapport Kirby, a mis l'industrie des pêches du Nouveau-Brunswick en net désavantage. Cette dernière s'est, en effet, trouvée

en concurrence directe avec deux grandes entreprises (la National Sea Products et la Fishery Products International) qui ont été renforcées grâce à l'injection spéciale de fonds fédéraux. Les entreprises néo-brunswickoises, elles, ont dû se débrouiller par elles-mêmes alors que leurs problèmes étaient et sont tout aussi sérieux qu'ailleurs.

Les problèmes de l'industrie des pêches sont bien connus, et il nous a fallu peu de temps pour nous en rendre compte. Après avoir consulté divers représentants de l'industrie et du gouvernement et visité les régions où la pêche a une grande importance économique, il nous est apparu évident que la province a trois régions de pêche distinctes ayant chacune ses propres problèmes et ses propres possibilités de développement. Chaque région est unique et il est rare que les mesures proposées dans un cas soient valables dans un autre. Et même lorsque des mesures devraient pouvoir s'appliquer aux trois régions, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'elles devraient, de par leur nature, différer grandement dans leur application du fait que les problèmes et les possibilités sont tellement différents (notamment sur le plan de la recherche et du développement). Voici, pour bien illustrer le caractère unique de chaque région de pêche, un bref aperçu de nos consultations.

Le Sud-Ouest

Dans le Sud-Ouest, l'industrie se réjouit du projet de libre-échange avec les États-Unis. Depuis le début des années 80, par exemple, la faiblesse du dollar canadien a incité la Connors Brothers à rechercher activement de nouveaux débouchés aux États-Unis, et avec succès. Sa part du marché américain des sardines est passé de 7 % en 1983 à 30 % en 1988. Maintenant, elle aimerait solidifier ses nouveaux acquis et considère que le projet de libre-échange est la meilleure façon d'y arriver, grâce à l'élimination, sur

une période de dix ans, de tous les tarifs imposés sur les sardines et le hareng en conserve.

L'industrie du hareng dans le Sud-Ouest a connu une très bonne année en 1988, si l'on fait abstraction de l'effondrement du marché japonais des oeufs de hareng congelés. La chute abrupte des prix a secoué le Sud-Ouest, autant d'ailleurs que le Nord-Est. Mais l'abondance des stocks de hareng dans le Sud-Ouest a permis au marché du hareng (de petite taille) de conserver sa vitalité. Les représentants de l'industrie et du gouvernement signalent que les perspectives d'approvisionnement semblent prometteuses et ce, même jusqu'en l'an 2000. Ayant toutefois connu d'autres périodes de prospérité et de déclin, l'industrie envisage l'avenir avec une certaine incertitude.

Dans le Sud-Ouest, donc, l'industrie des pêches se porte bien, comparativement parlant. De plus, l'industrie aquicole est maintenant bien établie dans la région et offre de bonnes perspectives de croissance.

L'aquiculture a, en effet, énormément de succès dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick. Ses ventes sont en plein essor et devraient dépasser les 40 millions de dollars en 1988. S'il est un cas qui démontre bien à quel point il importe que le secteur public travaille de concert avec le secteur privé, c'est bien celui de l'aquiculture dans le Sud-Ouest. Le secteur public a fourni les connaissances, la recherche et une partie des fonds requis, tandis que le secteur privé a fourni l'esprit d'entreprise nécessaire au lancement d'une nouvelle idée.

La croissance de l'élevage en cages du saumon de l'Atlantique a été tellement phénoménale que le gouvernement provincial a déclaré un moratoire de quelques années afin de donner à chacun l'occasion de prendre un peu de recul, d'évaluer les progrès réalisés et de planifier l'avenir. Cette initiative a

été bien accueillie dans la région. Certaines personnes craignent même qu'une fois le moratoire levé, l'industrie sera prise d'assaut par tous ceux qui veulent leur part du gâteau.

Cette possibilité est inquiétante parce qu'une croissance effrénée risque de bouleverser non seulement l'industrie aquicole, mais aussi l'industrie traditionnelle des pêches. On compte actuellement trente-deux entreprises qui élèvent le saumon de l'Atlantique dans des cages marines, ainsi que deux producteurs de truite arc-en-ciel. L'élevage des salmonidés se fait dans deux régions principales: la région de Lime Kiln Bay, Bach Bay et Bliss Harbour et la région de Deer Island, Grand Manan et Campobello. Le succès de la salmoniculture a conduit à la recherche intensive de sites d'élevage en eau salée et d'écloserie en eau douce.

La croissance rapide de l'aquiculture n'est toutefois pas sans avoir un inconvénient. En utilisant une ressource publique rare, à savoir les cours d'eau intérieurs, l'aquiculture a un impact direct sur les droits des autres utilisateurs, comme les bateliers, et peut même contribuer à réduire les revenus des pêcheurs commerciaux. Rien ne garantit que les travailleurs de l'industrie traditionnelle des pêches seront portés à profiter des nouvelles possibilités d'emploi dans le domaine de l'aquiculture.

On peut s'attendre que l'aquiculture se heurte à une certaine opposition du secteur de la pêche commerciale, lequel représente encore une importante source d'emploi et de revenu dans la région de l'Atlantique. Il est probable que cette opposition augmentera au fur et à mesure que l'aquiculture prendra de l'ampleur car, ce faisant, elle diminuera les prises de certaines espèces. À l'échelle internationale, il est prévu que l'élevage du saumon de l'Atlantique croîtra si rapidement que les prises commerciales

représenteront moins de 10 % des approvisionnements totaux en 1990. Au Canada, le volume de saumon cultivé pourrait atteindre le niveau des prises totales enregistrées en 1988. En 1982, il ne correspondait qu'à 5 % des prises commerciales.

Les pêcheurs néo-brunswickois peuvent également s'opposer à la salmoniculture en raison de son impact sur la pêche au hareng et le prix des poissons. Comme les cages marines peuvent nuire aux trappes à hareng, les conflits qui en résulteront peuvent devoir être réglés en tenant compte des bénéfices nets ou des avantages les plus intéressants à tirer de l'une ou l'autre forme de pêche au chapitre de la création d'emplois, de la production de revenus ou de l'avancement technologique. Les préoccupations à l'égard des prix peuvent également être justifiées. La production de saumon cultivé fera augmenter les approvisionnements totaux et diminuer, par conséquent, les prix, en supposant que la demande soit stable. Si les profits tirés de la pêche sont déjà nuls, la baisse des prix forcera certains pêcheurs à quitter l'industrie. En revanche, si le nombre de pêcheurs diminue, les stocks de poisson pourront être reconstitués, et les pêcheurs qui resteront pourront jouir de prises supérieures. L'impact net de l'aquiculture semble donc être plus ambigu qu'on ne le croit. Bien que la baisse des prix nuira dans certains cas à la pêche commerciale, elle peut aussi, à long terme, être avantageuse pour les pêcheurs qui auront fait preuve de persévérance.

Il en découle donc que les gouvernements doivent intensifier leurs efforts de coordination en matière d'aquiculture. Comme on l'a vu dans le passé, l'appui gouvernemental est essentiel surtout au stade préproductif de la recherche génétique, du contrôle des maladies, de la mise au point des aliments et des installations, du lancement commercial et du choix d'emplacements convenables.

Au fur et à mesure que l'industrie progressera, il faudra que les gouvernements définissent leurs rôles respectifs. Ils devront mettre les choses au clair, notamment:

- en éclaircissant et en simplifiant les règlements qui régissent les différents aspects de l'aquiculture;

- en adoptant des lois qui favorisent le développement de l'industrie et en éliminant celles qui font double emploi;

- en encourageant la coordination intergouvernementale et intragouvernementale des efforts.

Il ne fait pas de doute que le Nouveau-Brunswick ait fait un pas dans la bonne direction avec son projet de loi sur l'aquiculture. Cette nouvelle loi permettra au gouvernement provincial de surveiller le développement et le financement des installations aquicoles. Grâce à cette loi, le gouvernement aura les outils législatifs voulus pour réduire au minimum les conflits entre les pêcheurs hauturiers et côtiers et les exploitants aquicoles.

Ce projet de loi n'encourage toutefois pas, en soi, la coordination intergouvernementale des efforts. Même si le mécanisme de coordination prévu dans l'EDER est important, il ne permet pas de définir le rôle respectif des deux gouvernements en matière d'aquiculture. En effet, l'EDER établit les principes directeurs concernant la coordination des efforts de développement, mais pas ceux ayant trait à l'établissement et l'application de nouveaux règlements. Il est proposé que le ministère provincial des Pêches et le ministère fédéral des Pêches et des Océans négocient un protocole d'entente sur leur rôle respectif dans le domaine de l'aquiculture afin de favoriser la gestion et l'expansion de l'industrie aquicole.

Outre l'aquiculture, il existe d'autres possibilités de développement des pêches dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick. La coque constitue une importante ressource halieutique qui fournit du travail à près de 1 000 pêcheurs et travailleurs d'usine. Les débarquements ont augmenté de façon considérable ces dernières années (allant jusqu'à 70 % au cours des cinq dernières années, selon certaines estimations). Le marché de la coque est également en plein essor aux États-Unis. Les stocks disponibles sont toutefois menacés d'une part par la récolte intensive et, d'autre part, par la pollution et la dégradation de l'habitat. Nos consultations ont révélé que cette ressource n'est pas exploitée, gérée et développée d'une façon rationnelle et que le plein potentiel économique de la coque n'est pas réalisé.

Il importe que des mesures soient prises en vue d'accroître la récolte de coques et, par conséquent, les revenus des pêcheurs. Pour ce faire, les gouvernements devront encourager la recherche et le développement. Il faut essayer différentes méthodes de valorisation des coques, évaluer l'impact des diverses méthodes de récolte et définir les sources de pollution et de dégradation de l'habitat.

Il existe également onze entreprises de hareng bouffi dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick. Elles fonctionnent efficacement, fabriquent un produit de qualité et, depuis quelques mois, semblent collaborer entre elles beaucoup plus que par le passé. Tout comme les entreprises de hareng bouffi du Sud-Est, elles ont besoin d'aide pour développer de nouveaux marchés à l'étranger. Individuellement, ces entreprises n'ont pas les moyens, ni les compétences nécessaires pour explorer de nouveaux marchés. Mais collectivement et avec une aide spéciale des gouvernements, elles auraient d'excellentes chances d'en trouver de nouveaux.

Le Sud-Est

L'industrie des pêches du Sud-Est est relativement stable et principalement axée sur le homard. En 1987, par exemple, les débarquements totaux de la région ont représenté 24 millions de dollars, dont 18 millions étaient attribuables au homard. De plus, les usines de traitement du homard jouent un rôle vital dans l'économie de la région et dominent l'industrie comme nulle part ailleurs dans les provinces de l'Atlantique. Pour donner un bref aperçu de la situation, disons qu'il existe 52 usines de traitement dans le Sud-Est et qu'en 1987 leurs opérations se sont échelonnées sur presque 8 000 jours, soit une moyenne de 151 jours au cours de l'année.

Lorsqu'on l'examine par rapport à l'ensemble de la région atlantique, l'industrie du homard a des perspectives généralement stables. La demande de homard frais continuera également de croître. Étant donné que les États-Unis sont déjà le principal marché d'exportation du homard, le projet de libre-échange ne devrait pas avoir de répercussions importantes sur l'industrie. De toute manière, les tarifs en vigueur n'ont pas tellement nui à l'exportation des crustacés et mollusques de la région.

Nos consultations ont toutefois révélé que les choses n'allaient pas si bien que cela dans le Sud-Est. Il est vrai que les usines de traitement du homard sont pour la plupart bien gérées et dotées d'une main-d'oeuvre expérimentée. Traditionnellement, les usines de traitement du homard se sont établies dans le sud-est de la province non seulement à cause de la proximité de la matière première, mais aussi à cause de la compétence particulièrement élevée des travailleurs. Le problème se situe plutôt du côté de la matière première.

La future disponibilité du homard préoccupe grandement le secteur de la transformation car plus de la moitié des prises viennent de l'extérieur de la région, notamment de l'Île-du-Prince-Édouard, du Cap-Breton et du nord du Nouveau-Brunswick. Jusqu'à récemment, on importait également du homard du Québec, mais le gouvernement québécois a imposé des restrictions sur l'expédition de produits non traités aux usines situées en dehors de la province.

De récents développements à l'Île-du-Prince-Édouard et au Cap-Breton laissent également les transformateurs néo-brunswickois incertains de l'avenir. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a récemment adopté une politique selon laquelle la moitié des ressources locales doivent être traitées dans la province. Si cette politique n'est pas respectée, le gouvernement menace de l'appliquer par voie législative.

Au Cap-Breton, le gouvernement fédéral a encouragé la construction de nouvelles usines de transformation du poisson, y compris du homard, par le biais de généreuses incitations fiscales et subventions en espèces. Dans de récentes élections provinciales, un parti de l'opposition a promis d'interdire, s'il est élu, toute exportation de poisson non traité aux usines situées dans d'autres provinces. Si les usines du Sud-Est viennent à ne plus pouvoir s'approvisionner à l'Île-du-Prince-Édouard et au Cap-Breton, elles en souffriront énormément. Une chose est certaine, il ne sera plus possible de maintenir l'emploi aux niveaux actuels (plus de 3 500 travailleurs d'usine, en 1987). Il importe, à l'avenir, que le Nouveau-Brunswick fasse bien comprendre aux provinces voisines l'impact négatif qu'aura sur l'économie du Sud-Est l'adoption de mesures protectionnistes. Bien entendu, il n'y a aucun avantage net, pour l'économie des Maritimes, à vouloir restreindre l'accès des usines

de traitement du Nouveau-Brunswick au homard de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse. La chose aura un effet contraire, car c'est la région, dans son ensemble, qui y perdra. De nouveaux capitaux devront être engagés, sans doute avec l'aide du gouvernement, pour la construction d'usines qui feront double emploi avec les usines existantes et qui n'auront probablement pas la main-d'oeuvre expérimentée et spécialisée que l'on trouve dans le sud-est du Nouveau-Brunswick. Il importe donc que le gouvernement provincial surveille de près la situation. Il peut fort bien devenir nécessaire que le premier ministre soulève la question lors d'une des prochaines réunions du Conseil des Premiers ministres des Maritimes.

Dans nos consultations, nous avons demandé aux transformateurs de faire part de leurs perspectives de développement. Nous avons constaté qu'ils ne manquaient pas d'idées. Selon certains, l'industrie devrait concentrer ses efforts sur l'accroissement de la valeur ajoutée. D'expliquer l'un d'entre eux: "Je fais cinquante cents sur une boîte de homard. Si je pouvais trouver un nouveau produit qui me permettrait de diviser le contenu de ma boîte en trois (comme un plat à faible teneur calorique ou un mets congelé), je pourrais très probablement faire 1,50 $ sur la même boîte de homard." Compte tenu de la diminution des stocks, il est évident que l'accroissement de la valeur ajoutée constitue une option intéressante pour les usines de traitement du homard de la région. Le président de la National Sea Products, Gordon Cummings, nous a d'ailleurs affirmé que sa compagnie s'est retirée du Sud-Est de la province précisément parce qu'il y avait tellement peu de valeur ajoutée au homard traité et tellement peu de chances qu'elle augmente dans l'avenir.

Les transformateurs déplorent également le manque de programmes de recherche et de développement dans le domaine des pêches. Et avec raison. En

fait, on ne peut trop insister sur l'importance de la recherche et du développement pour l'avenir non seulement des pêches du Sud-Est, mais aussi des pêches du Nouveau-Brunswick dans son ensemble. Encore une fois, le président de la National Sea Products nous a expliqué que sa compagnie avait repris le dessus en mettant l'accent sur la qualité plutôt que sur la quantité de poisson traité. Or, nombreux sont les producteurs et les transformateurs de poisson au Nouveau-Brunswick qui ne se préoccupent que de la quantité. Il est toutefois vrai qu'ils n'ont pas les moyens, comme la National Sea Products, d'entreprendre des programmes de recherche et de développement afin d'améliorer la qualité de leurs produits. L'industrie des pêches du Nouveau-Brunswick, qui se compose principalement de petites et moyennes entreprises, est mal placée pour faire des dépenses en recherche et développement.

Si la croissance économique future des pêches, ou de tout autre secteur, dépend de l'innovation et de la compétitivité sur le plan de la qualité plutôt que sur le plan des prix, on peut se demander ce qu'il faut faire pour le sud-est du Nouveau-Brunswick. Heureusement, certains développements sont de bon augure à cet égard. Il y a quatre ans, le Centre de recherche sur les aliments était fondé sur le campus de l'Université de Moncton. Ce centre, qui travaille de près avec le secteur privé et, en particulier, les petites entreprises, a déjà connu beaucoup de succès. Par exemple, il a mis au point plusieurs nouveaux produits alimentaires pour de petites entreprises, qui sont à les commercialiser à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Il a également aidé de nombreuses entreprises à rédoudre des problèmes de qualité. Nos consultations ont confirmé que le centre était bien vu au sein de l'industrie des pêches. Il constitue un

solide point de départ pour certains de nos efforts futurs de recherche et de développement au Nouveau-Brunswick.

On compte également plus de ving-six boucaneries de hareng dans le Sud-Est, concentrées dans la région de Cap-Pelé et, pour la plupart, rentables. Elles jouent un rôle important dans l'économie du Sud-Est, en employant au-delà de 400 personnes (emplois directs) pendant vingt semaines par année (c.-à-d. pendant plus de semaines que dans les usines de traitement du homard et du crabe). En 1987, leur impact sur l'économie locale était évalué à 15 millions de dollars. Ensemble, ces entreprises produisent 95 % des exportations canadiennes de hareng fumé.

Ces entreprises semblent également collaborer beaucoup plus que par le passé en vue de promouvoir leur industrie. À preuve, il existe maintenant une association des producteurs de hareng fumé dans le sud-est de la province.

Dans nos consultations, les producteurs nous ont dit qu'ils croyaient à l'existence de marchés non encore exploités à l'étranger. Selon eux, ils pourraient vendre beaucoup plus aux États-Unis, notamment dans les États du nord et de New York. Certains produits du hareng fumé sont en effet très en demande dans certains bars de New York. Le président de l'association signale toutefois que les producteurs n'ont pas les ressources voulues pour prospecter de nouveaux marchés. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de petites entreprises, où, en général, le propriétaire est aussi chef de la production, chef de l'administration et chef de la commercialisation. Elles n'ont pas facilement accès aux informations les plus récentes ou les plus pertinentes sur les marchés. Les gouvernements pourraient leur fournir une aide précieuse à cet égard, tout en veillant à ce qu'elles ne deviennent pas trop dépendantes d'eux pour le développement de marchés.

Nos consultations ont révélé que l'industrie est très préoccupée par le projet de construction d'un lien fixe avec l'Île-du-Prince-Édouard. Elle craint qu'un tel raccordement ne nuise pour toujours aux ressources. Les représentants de l'industrie nous ont vivement encouragés à recommander qu'une étude approfondie soit effectuée sur l'impact écologique de ce projet.

Nos consultations ont également révélé que les travailleurs des usines de transformation sont en quelque sorte ceux que l'on oublie toujours. Il est rare que les gouvernements les consultent et ils sont parfois même considérés comme étant accessoires plutôt qu'essentiels. Leurs plaintes sont peut-être fondées. Par exemple, le MPO a une cinquantaine de comités consultatifs dans la région du Golfe et, à venir jusqu'à 1987, nul n'avait un représentant des travailleurs d'usine.

Enfin, certains observateurs ont signalé que la pêche sportive a des possibilités de développement dans la province, mais que celles-ci sont en grande partie non exploitées. Les gouvernements pourraient jouer un rôle de premier plan dans le développement de la pêche sportive.

Le Nord-Est

L'industrie des pêches du Nord-Est est en grande difficulté; certains vont même jusqu'à dire qu'elle est en crise. Il est certain que la situation ne prête pas à l'optimisme. Les problèmes sont nombreux et, pour bien des gens de la région, par trop familiers.

Nous avons déjà montré que la situation des pêches dans le Nord-Est est plutôt sombre. Le manque de matières premières, une surcapacité excessive et une concurrence injuste de deux grandes entreprises renflouées par le

gouvernement fédéral font que les usines de transformation du poisson de fond marchent à moins de 20 % de leur capacité.

Du côté des approvisionnements, les perspectives sont, au mieux, incertaines. Les contraintes imposées par les ressources elles-mêmes empêchent d'accroître sensiblement les débarquements. Bien que l'on puisse essayer de rehausser les contingents de poisson de fond de la région, il reste que la concurrence demeurera vive pour des ressources peu abondantes. La surcapacité de récolte et de traitement empêche également d'augmenter le nombre d'emplois. Le défi, donc, consiste à mieux gérer ce qu'on a, à accroître les contingents, même graduellement, et à trouver et exploiter de nouvelles possibilités de développement.

C'est là un défi qui n'est pas facile à relever compte tenu des problèmes éprouvés dans certains secteurs qui ont connu une forte croissance ces dernières années. Au début des années 80, par exemple, l'industrie du crabe du Nord-Est a pu tirer profit du déclin de l'industrie du crabe de l'Alaska grâce à ses stocks abondants et ses nouveaux marchés japonais. Mais elle s'est vite retrouvée en chute libre après la reconstitution des stocks de l'Alaska et l'épuisement de ceux de la côte nord-est.

Dans nos consultations, nous avons décelé une profonde frustration au sein de l'industrie des pêches. Certains soutiennent qu'on n'a pas su profiter des occasions qui se sont présentées dans l'industrie du crabe en épuisant immédiatement les stocks disponibles. On nous a dit, par exemple, que les contingents de crabe ne sont pas toujours respectés parce qu'ils sont parmi les plus difficiles à appliquer. Les permis de transformation du crabe ont été accordés en se disant que la croissance future égalerait celle connue au début des années 80 et que les stocks seraient toujours abondants. Pour

citer un observateur: "Une autre belle occasion s'est envolée en flammes à cause de cette mentalité de chercheur d'or!"

Nous avons également décelé un certain degré de cynisme envers les pêcheurs. Peut-être pour des raisons historiques, on semble penser que les pêcheurs n'ont pas le droit de faire beaucoup d'argent. On accepte volontiers qu'un entrepreneur fasse 250 000 dollars et plus par année. Mais on voit d'un très mauvais oeil qu'un pêcheur en gagne autant. Celui-ci n'est pas perçu pour ce qu'il est: un entrepreneur des temps modernes. Bien entendu, les pêcheurs sont conscients qu'une telle attitude existe. Voilà qui explique, avec les graves problèmes qui assaillent l'industrie des pêches, pourquoi le moral est si bas chez les pêcheurs, en particulier dans le Nord-Est.

Nous n'avons pas voulu, toutefois, nous éterniser sur les problèmes de l'industrie des pêches du Nord-Est, ni chercher des personnes sur qui rejeter le blâme. Nous espérions plutôt nous concentrer sur les solutions possibles, et nous avons pu en explorer un bon nombre.

La première était à prévoir: accroître les contingents de poisson de fond. Les pêcheurs de la région croient fermement qu'ils devraient être autorisés à pêcher le poisson de fond dans la zone 2J3KL, laquelle a été mise de côté lorsqu'on a étendu la zone de pêche à 200 milles. Selon eux, l'attribution des contingents voulus permettrait de stabiliser l'industrie et d'approvisionner les usines de transformation. Ils sont également d'avis que l'on devrait attribuer des contingents plus élevés à un consortium du Nord-Est ou un consortium mixte du nord-est du Nouveau-Brunswick et du Québec afin qu'il puisse acheter un chalutier congélateur. L'acquisition d'un chalutier congélateur permettrait de mieux contrôler la production des usines du Nord-Est grâce à la congélation du poisson en mer. Ceci permettrait à son

tour de remédier aux problèmes de production et d'emploi à court terme qui sont inévitablement occasionnés par le débarquement de poisson frais.

Le projet de loi provincial sur le traitement du poisson devrait favoriser l'industrie des pêches de la région. En vertu de cette loi, le gouvernement provincial pourra attribuer les permis de traitement en fonction des ressources disponibles. C'est là une initiative qui est fort bien accueillie par l'industrie. Dans le cas de la pêche du crabe, toutefois, il est peut-être trop tard pour que cette loi fasse grand bien, vu que les stocks sont déjà épuisés.

Nos consultations ont révélé un grand besoin d'activités de recherche et de développement dans la région du nord-est en vue, notamment, d'étendre la gamme de produits et d'augmenter la valeur ajoutée des produits existants. L'industrie des pêches du Nord-Est estime qu'un trop grand nombre de programmes gouvernementaux ont été mis en oeuvre en dehors de la région alors que, pour être efficaces, ils doivent être réalisés là où se trouvent les ressources et l'industrie.

Nous nous sommes enquéri des possibilités de développement et de traitement de nouveaux produits. En particulier, nous avons demandé s'il ne serait pas possible de traiter d'autres produits comme les fruits et légumes afin de mieux utiliser la capacité existante.

Bien que notre suggestion n'ait pas été rejetée d'emblée, on nous a répondu qu'il y avait certaines contraintes. L'une d'elles est ce que les entrepreneurs appellent le "syndrome de l'assurance-chômage" selon lequel beaucoup de travailleurs ne veulent travailler que le nombre de semaines requis pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Une autre est d'ordre pratique. Avant de se lancer dans le traitement des fruits et

légumes, les entrepreneurs voudront procéder à des études de marché afin de savoir si la chose peut être rentable et si les fonds à investir en nouveau matériel peuvent être obtenus. Les entrepreneurs sont d'avis que de tels projets ne peuvent se réaliser sans l'appui du gouvernement, d'une part, pour déterminer si les possibilités existent bel et bien et, d'autre part, pour lancer les entreprises.

On nous a maintes et maintes fois signalé que des possibilités existaient en ce qui a trait aux espèces sous-exploitées, telles que le merlu argenté, le maquereau et les poissons dits de rebut comme les oursins. Ces espèces sont abondantes, et leur récolte et traitement pourraient créer de nouveaux emplois. Par exemple, les pêcheurs ne capturent pas plus du quart de leur contingent annuel de maquereau, et une bonne partie des prises ne sert que d'appât pour le homard. Pourtant, le maquereau est une bonne source d'éléments nutritifs, riche en oméga 3. Il semble également que de nouveaux débouchés pour le maquereau existent aux États-Unis et en Extrême-Orient. Mais il y a, encore une fois, des contraintes. Il se peut que des projets de transfert de technologie soient nécessaires pour rentabiliser la capture des espèces sous-exploitées. Il faudra également déterminer si des possibilités commerciales existent vraiment pour ces espèces. Nous ne pouvons pas dire dans quelle mesure ces espèces peuvent être exploitées avec succès. Nous recommandons toutefois que les gouvernements essaient d'évaluer le plein potentiel des espèces sous-exploitées et de déterminer comment ce potentiel, s'il existe, peut être réalisé.

L'aquiculture est un autre secteur qui promet dans le nord-est et le sud-est de la province. L'élevage commercial des mollusques (notamment les moules bleues et les huîtres d'Amérique) se fait principalement dans ces deux

régions. Étant donné que ces régions se prêtent tout aussi bien à l'élevage des mollusques que celles des provinces avoisinantes, elles constituent un endroit tout désigné pour y encourager le développement de l'aquiculture.

Le principal problème, toutefois, en est un d'investissement. En effet, le rendement des investissements peut s'étaler sur une période de sept ans, si l'on considère qu'il faut environ sept ans, par exemple, pour que les huîtres atteignent leur pleine taille commerciale.

L'industrie aquicole du Sud-Est et du Nord-Est se heurte à un autre problème: le manque de recherche et de développement. Dans le récent rapport du Groupe d'étude de l'aquiculture du Nouveau-Brunswick, il est mentionné qu'on a consacré beaucoup plus de programmes de recherche et de développement à l'élevage des salmonidés du Nouveau-Brunswick qu'à toute autre espèce ou famille de poissons cultivés.[1] Il y est également expliqué qu'une bonne partie des travaux de recherche et de développement ont été réalisés avant l'arrivée relativement récente de l'élevage commercial du saumon dans le sud-ouest de la province.[2] Ainsi, la salmoniculture a bénéficié et continue de bénéficier des travaux effectués à la Station de biologie de St. Andrews, au Centre de recherche sur le saumon de l'Atlantique de Chamcook, aux écloseries de poisson du MPO, au Département de biologie de la U.N.B., ainsi que dans le cadre de nombreux programmes du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Or, aucune infrastructure comparable n'existe pour promouvoir le développement de l'aquiculture dans le Nord-Est, ni dans le Sud-Est.

Peu de recherches ont été effectuées sur la culture des coques à coquille dure ou molle trouvées dans les eaux néo-brunswickoises. Des études préliminaires ne font que débuter sur les palourdes, par exemple, et ce, dans

le sud-ouest de la province. Certaines études sont également en cours sur le homard.

Bien que les personnes consultées aient trouvé que les gouvernements ont appuyé le développement de l'aquiculture davantage dans le Sud-Ouest qu'ailleurs, il ne faut pas oublier qu'à partir des années 70, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont mis sur pied un certain nombre de programmes coûteux en vue de promouvoir le développement de l'aquiculture dans le Sud-Est et le Nord-Est. Aujourd'hui, il semble y avoir de solides marchés pour les moules, les huîtres et les coques, sans compter les nouveaux marchés qu'il reste à explorer dans le centre du Canada, dans l'est des États-Unis et en Europe. Le récent problème posé par la présence de toxines dans les moules de l'Île-du-Prince-Édouard a nui à l'industrie. Mais celle-ci s'en est remise et ses perspectives de vente sont de nouveau excellentes.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le Groupe d'étude de l'aquiculture du Nouveau-Brunswick a récemment déposé son rapport et présenté une série de recommandations. Comme il n'y a pas lieu de les répéter ici, nous nous contenterons d'encourager vivement les gouvernements à mettre beaucoup plus l'accent sur le développement de l'aquiculture dans le Nord-Est et le Sud-Est, où existent des possibilités de création d'emplois. Plus précisément, les gouvernements devraient orienter leurs efforts de recherche et de développement vers certaines espèces choisies (huîtres, moules, coques, flétan, homard) qui sont particulièrement bien adaptées aux conditions régnant dans le Sud-Est et le Nord-Est. Nous recommandons également l'établissement d'une écloserie dans l'est de la province. De plus, les gouvernements devraient s'attaquer au problème du financement des nouvelles installations d'élevage de mollusques (les moules, notamment). Les banques ont peu

confiance dans l'industrie et demandent aux producteurs de fournir des garanties telles qu'il leur est difficile de lancer de nouvelles entreprises.

Les gouvernements peuvent également aider à promouvoir les moules du Nouveau-Brunswick pour ce qu'elles sont: un produit cultivé de haute qualité. Ils pourraient, en outre, encourager une plus grande collaboration entre les producteurs en les incitant, par exemple, à mettre le matériel coûteux en commun, à échanger des idées et à développer des marchés conjointement.

Il ne fait pas de doute que l'industrie des pêches du Nord-Est serait renforcée si l'on augmentait les contingents de poisson de fond, si l'on exploitait davantage les espèces sous-utilisées, si l'on intensifiait la recherche et le développement à l'égard des produits nouveaux, si l'on accélérait les efforts de commercialisation, si l'on examinait la possibilité de traiter les fruits et légumes dans les usines de transformation existantes et si l'on favorisait davantage le développement de l'aquiculture.

Malheureusement, même si toutes ces mesures étaient prises, nous ne croyons pas que cela suffirait. C'est en effet ce qu'ont laissé transpirer nos consultations avec les habitants de la région et les représentants gouvernementaux. Le redressement économique qu'il faudrait opérer à la suite de l'effondrement de la pêche du crabe et la surcapacité générale qui existe dans l'industrie des pêches de la région exigent des solutions qui se trouvent en dehors des pêches. En plus de prendre des mesures visant à protéger les emplois dans l'industrie des pêches, à promouvoir les investissements et à endiguer l'épuisement des stocks, les gouvernements devront chercher à créer de nouvelles possibilités d'emploi sur d'autres fronts.

Étant donné que la Péninsule acadienne est la région la plus mal en point, nous recommandons que des mesures de développement spéciales soient prises à son égard. Alors que, dans le passé, les efforts de développement régional visaient une région plus étendue, comprenant les comtés de Restigouche, de Gloucester et, en partie, de Northumberland, nous croyons qu'ils devraient être cette fois beaucoup plus concentrés, d'une part, parce qu'ils ne devraient pas être dilués et, d'autre part, parce que la position financière des deux instances gouvernementales est beaucoup plus faible qu'elle ne l'était il y a dix ans lorsque l'entente auxiliaire sur le Nord-Est a été signée. En outre, la Péninsule acadienne, plus que toute autre région du Nord-Est, a de graves lacunes structurelles et a besoin d'une aide spéciale pour relancer son économie.

Les efforts de développement régional devraient être planifiés avec soin. La Péninsule acadienne devrait être désignée comme région spéciale, admissible à une aide spéciale en vertu des programmes fédéraux et provinciaux de développement économique. La Péninsule acadienne devrait faire l'objet d'une étude approfondie, axée à la fois sur ses problèmes et son potentiel. Une fois cette étude terminée, on devrait élaborer un plan *réaliste* visant à exploiter d'une façon plus rationnelle ses ressources humaines, naturelles et financières. Bref, ce plan devrait mettre l'accent sur les secteurs où le rendement et les revenus sont plus faibles qu'ils ne devraient l'être, à cause d'une sous-utilisation ou d'une mauvaise utilisation de la main-d'oeuvre, de la matière première ou du capital disponible. Ce plan devrait également chercher à faire intervenir les agents économiques locaux (les caisses populaires, par exemple) et à développer le potentiel humain d'une façon beaucoup plus poussée que par le passé.

NOTES RELATIVES AU CHAPITRE HUIT

1. Rapport du Groupe d'étude de l'aquiculture du Nouveau-Brunswick, Fredericton, 20 juin 1988, p. 16.

2. *Ibid.*

CHAPITRE NEUF

LES RECOMMANDATIONS

Nos recommandations s'appuient sur trois grandes considérations. En premier lieu, il y a les consultations qui se sont avérées extrêmement utiles. Toutes les recommandations présentées ci-dessous ont été proposées par au moins une des personnes consultées. Dans la grande majorité des cas, plusieurs personnes ont fait des propositions semblables ou essentiellement semblables. Deuxièmement, il y a la reconnaissance que l'expansion de l'industrie de transformation du poisson au Nouveau-Brunswick est grandement limitée par les approvisionnements. Les possibilités de croissance étant restreintes, l'avenir de la pêche traditionnelle repose sur la mise en place de mesures visant à accroître la compétitivité de l'industrie, à extraire une plus grande valeur des ressources disponibles et à identifier de nouveaux marchés. Ceci dit, il y a de fortes chances pour que le Nouveau-Brunswick parvienne à augmenter sa part des ressources halieutiques, notamment en ce qui concerne les poissons de fond. En dernier lieu, il y a le fait que les solutions aux problèmes de la Péninsule acadienne, la région la plus tributaire de la pêche, ne se trouvent pas uniquement dans l'industrie des pêches. Compte tenu de l'insuffisance des ressources et de la surcapacité actuelle de capture et de transformation, les gouvernements doivent chercher d'autres façons de favoriser le développement économique de la Péninsule.

Agencement des recommandations

Dans le but de mieux circonscrire la portée de chaque suggestion faite et de situer chacune dans le contexte global de l'industrie, nous avons procédé de façon systématique en présentant les 29 recommandations en 7 groupes. Le premier (recommandations numéro 1 à 3) concerne la coopération entre le ministère et les intervenants dans l'industrie; le deuxième (numéro 4-5) porte sur les stratégies provinciales concernant les pêches; le troisième (numéro 6-12) fait état des possibilités à développer ou tout au moins à examiner de plus près; les recommandations numéro 13-15 visent précisément le développement de l'aquiculture. Au moins trois recommandations (numéro 16-18) portent sur la capacité de récolte et de transformation. Des suggestions visant à accroître la recherche et le développement en vue de stimuler l'innovation dans l'industrie font partie du cinquième groupe (numéro 19-23). Suivent les recommandations numéro 24 et 25 concernant la commercialisation des produits de la pêche et le développement des marchés. Enfin, 4 recommandations à caractère spécifique (numéro 26-29) viennent compléter ce plan d'ensemble.

Il est à noter que l'ordre numérique des recommandations n'a rien à voir avec leur degré d'importance ou leur besoin pressant de mise en oeuvre. Il appartiendra au ministère d'évaluer chacune d'entre elles en fonction des impératifs ainsi que des moyens disponibles.

Coopération entre les intervenants dans l'industrie

1. *Le ministère des Pêches et de l'Aquaculture*

A notre avis, il est impossible d'aider l'industrie des pêches à se développer encore davantage si l'on ne reconnaît pas, tout d'abord, la nature régionale de la pêche au Nouveau-Brunswick. Nous recommandons que cette réalité soit reflétée dans l'organisation du ministère des Pêches et de l'Aquaculture. Bien entendu, il n'entre pas dans le cadre de la présente étude de recommander des modifications particulières à l'organisation du gouvernement. Ceci dit, nous voulons bien faire comprendre au gouvernement qu'il est peu pratique de considérer la pêche d'un point de vue provincial et qu'il importe au plus haut point que le ministère des Pêches et de l'Aquaculture soit sensible aux besoins des différentes régions en cause.

2. *La création de conseils consultatifs régionaux*

La présente étude a clairement démontré que la pêche au Nouveau-Brunswick diffère grandement d'une région à une autre. Nos consultations ont également confirmé que les représentants de l'industrie et des gouvernements voient la pêche d'un point de vue régional.

En considération de la nature fortement régionale de la pêche au Nouveau-Brunswick, nous recommandons la création de trois conseils consultatifs, un pour le Sud-Ouest, un pour le Sud-Est et un autre pour le Nord-Est. Ces trois conseils auraient pour mission de conseiller les gouvernements sur les façons de traiter les problèmes et les possibilités de leur région respective. Afin de s'assurer que les conseils aient directement accès aux décisionnaires clés et aux données pertinentes sur lesquelles fonder leurs recommandations, le ministère provincial des

Pêches devrait leur fournir le soutien nécessaire en matière de secrétariat et de recherche. Les représentants de l'industrie, y compris les pêcheurs, les transformateurs, les travailleurs d'usine et les fonctionnaires fédéraux et provinciaux seraient invités à siéger aux conseils. Il y aurait éventuellement lieu de songer à créer un conseil consultatif provincial afin de conseiller le ministre sur les problèmes et les possibilités de l'industrie des pêches.

3. *La participation des travailleurs d'usine*

Nous avons vu dans la présente étude que les gouvernements ne tiennent souvent pas compte des travailleurs des usines de transformation du poisson lorsqu'ils élaborent de nouvelles politiques et cherchent de nouveaux moyens de réglementer l'industrie des pêches. Pourtant, les travailleurs d'usine sont nombreux. Ils constituent le gros de la main-d'oeuvre au sein de l'industrie, mais y exercent peu d'influence. Ils pourraient jouer un rôle central dans l'introduction de nouvelles techniques de production ou de nouveaux produits, tout en rehaussant la valeur ajoutée et en améliorant le contrôle de la qualité dans les usines. Nous recommandons vivement aux gouvernements d'inviter les représentants des travailleurs d'usine à siéger à leurs divers comités consultatifs. Plus précisément, nous recommandons qu'ils soient invités à participer aux nouveaux conseils consultatifs régionaux, si le gouvernement provincial décidait de les créer.

Stratégies provinciales

4. *Une nouvelle entente fédérale-provinciale sur les pêches*

Les gouvernements fédéral et provincial devraient négocier une nouvelle entente auxiliaire quinquennale. Les recommandations qui suivent devraient être prises en considération dans l'élaboration de l'entente. Nous ne sommes pas en mesure de fournir une estimation des coûts qui seraient associés à une telle entente. Il va de soi que les fonctionnaires fédéraux et provinciaux sont mieux placés que nous pour déterminer le coût des programmes proposés et pour mener les négociations relatives au partage du coût des programmes. Quoi qu'il en soit, une nouvelle entente sur les pêches devrait prévoir des programmes visant à promouvoir:

- le développement de l'aquiculture;
- la commercialisation des produits de la pêche;
- la recherche et le développement;
- la rationalisation de la flotte de pêche.

5. *Plans de développement régional des pêches*

Dans l'élaboration d'une nouvelle entente auxiliaire, les gouvernements devraient préparer trois plans visant à développer les pêches dans le Sud-Ouest, le Sud-Est et le Nord-Est. On nous a souvent signalé que chaque région a ses propres problèmes et ses propres possibilités. Par exemple, l'aquiculture offre des possibilités bien plus immédiates et prometteuses dans le Sud-Ouest que dans les autres régions de la province. Des plans de développement spéciaux axés sur les possibilités de chaque région seraient, à notre avis, bien plus efficaces qu'un plan destiné à l'ensemble de la province.

Possibilités de développement

6. *L'augmentation des contingents de poissons de fond*

Nos consultations ont fait ressortir une opinion très répandue voulant que le Nouveau-Brunswick devrait bénéficier de contingents supérieurs en ce qui concerne les poissons de fond. Les représentants de l'industrie et du gouvernement sont convaincus que la province est lésée à cet égard. On nous a dit, par exemple, que le Nouveau-Brunswick a un droit historique sur la morue du nord, mais que ce droit ne lui a jamais été reconnu. Nous recommandons que le ministère des Pêches et de l'Aquaculture se joigne à l'industrie pour faire de fortes représentations auprès du gouvernement fédéral en vue de l'augmentation des contingents de poissons de fond dans la zone économique de 200 milles du Canada.

7. *Le développement de la pêche des coques*

La présente étude a montré que la pêche des coques a une importance économique et que de nombreuses personnes consultées croient qu'elle a un bon potentiel de croissance. Nous encourageons les gouvernements à explorer ce potentiel et à prendre des mesures propres à rendre autonome l'industrie de la pêche des coques. Durant nos consultations, on nous a souvent fait remarquer que les gouvernements devraient considérer la pêche des coques, des huîtres et des moules comme une industrie viable en soi plutôt que comme une "attraction secondaire" ayant peu de possibilités économique durables. Nos données indiquent que ces secteurs sont économiquement importants et qu'il faut maintenant prendre des mesures de développement et de gestion appropriées à leur égard. Les gouvernements pourraient aider l'industrie des mollusques et crustacés

et, en particulier, celle des coques, par des mesures de recherche et de développement, ainsi que par des efforts de commercialisation.

8. *La mise en valeur du maquereau*

Dans nos consultations, on nous a dit maintes et maintes fois que le maquereau a d'intéressantes perspectives pour la pêche néo-brunswickoise. Il est actuellement peu exploité. Bon nombre de personnes, y compris des représentants de l'industrie des pêches, sont d'avis qu'on pourrait faire beaucoup plus avec ce produit sur le plan développement et commercialisation, grâce à sa forte teneur en protéines. Nous recommandons que les gouvernements parrainent une étude visant à évaluer le plein potentiel économique du maquereau et à proposer diverses façons d'exploiter ce potentiel.

9. *Les poissons de rebut*

Certains observateurs estiment que la future croissance de l'industrie des pêches peut être alimentée par l'exploitation des poissons dits "de rebut", plutôt que par celle du homard et de la morue. Contrairement au homard et à la morue, les poissons de rebut abondent dans la mer (p. ex. oursins et tripangs). On avance que l'industrie des pêches a, dans une large mesure, identifié et exploité les éléments les plus évidents, les plus facilement transformables et les plus rentables. L'industrie doit maintenant se tourner vers de nouvelles frontières et de nouvelles espèces. Les oursins et les tripangs sont peut-être considérés comme non comestibles par les Canadiens, mais ils ont une forte teneur en protéines. Il se pourrait fort bien qu'il y ait des marchés pour de tels

produits à l'étranger. Il ne nous est pas possible d'évaluer l'impact économique que pourrait avoir l'exploitation des poissons de rebut. Nous recommandons, toutefois, que les gouvernements entreprennent une étude approfondie de la question.

10. *Taille minimale du homard*

Comme on l'a signalé dans l'étude, le homard représente l'espèce la plus lucrative de l'industrie des pêches dans la province, particulièrement dans le sud-est où la dépendance est très forte envers cette ressource. Plusieurs suggèrent que nous pourrions en tirer meilleur parti si sa taille minimale de capture était augmentée. Pour cela, il faudrait laisser croître suffisamment le stock reproducteur afin d'assurer un meilleur renouvellement de la ressource. À court terme, on peut évidemment s'attendre à une baisse des débarquements, mais ceux-ci seront vite repris après quelques années. D'autre part, une grosseur minimale respectable du homard pêché sur la côte est de la province permettra d'alimenter les marchés du homard frais en carapace, lesquels sont en expansion et d'ailleurs bien plus lucratifs que ceux de la chair congelée. Nous recommandons donc qu'une étude approfondie soit entreprise afin de déterminer les répercussions sur l'industrie des pêches (sur les pêcheurs, les transformateurs et les travailleurs de la transformation) d'une augmentation de la taille minimale du homard capturé sur les côtes du Nouveau-Brunswick.

11. *Le problème des déchets*

Nous recommandons que soit étudiée sérieusement la possibilité d'utiliser les déchets de poisson, en particulier ceux du hareng, pour fabriquer des produits alimentaires pouvant desservir l'industrie aquicole dans la province et ailleurs. Une telle initiative aiderait également à protéger l'environnement.

12. *Le développement de la pêche sportive*

La pêche sportive au Nouveau-Brunswick peut favoriser le développement économique et la création d'emplois. Certains efforts ont été déployés en vue de développer la pêche sportive, mais on pourrais faire encore beaucoup plus. La pêche sportive offre des perspectives d'emploi pour ceux qui se livrent à la pêche traditionnelle (p. ex. à titre de guides de pêche). Nous recommandons que les gouvernements se penchent sur la possibilité de créer de nouveaux emplois dans nos collectivités autochtones par le biais de la pêche sportive. Nous recommandons également que le ministère des Pêches et de l'Aquaculture entreprenne une étude mixte avec le ministère du Tourisme afin de déterminer le plein potentiel économique de la pêche sportive et de proposer des moyens d'exploiter à fond ce potentiel.

<u>Aquiculture</u>

13. *Un protocole d'entente fédéral-provincial sur l'aquiculture*

L'aquiculture offre d'excellentes possibilités de croissance future. Afin de s'assurer que cette croissance se fasse d'une façon ordonnée et durable, nous recommandons que les deux instances gouvernementales signent un protocole d'entente dans lequel seraient précisées clairement

les responsabilités de chaque partie en cause. Ce protocole d'entente devrait aller au-delà de la gestion des programmes de développement de l'aquiculture et indiquer à qui incombe l'approbation des nouveaux sites d'aquiculture et l'application des nouveaux règlements. Cela est extrêmement important afin de pouvoir gérer la croissance de l'aquiculture et les concessions qu'il peut être nécessaire de faire entre la pêche traditionnelle et l'aquiculture. Le protocole d'entente devrait également définir clairement à qui revient la prestation des services connexes à l'industrie.

14. *L'aquiculture et les entrepreneurs locaux*

Les efforts fédéraux-provinciaux en vue de développer l'aquiculture devraient être axés sur les entrepreneurs locaux. Il appert que ces derniers ont tendance non seulement à demeurer dans leur collectivité, mais aussi à y réinvestir leurs profits. Les grandes entreprises nationales ou même régionales sont beaucoup moins attachées à leur lieu d'implantation, et leur développement n'est pas toujours durable.

15. *Le développement de l'aquiculture*

De grands efforts ont récemment été déployés au Nouveau-Brunswick pour trouver des façons de promouvoir l'industrie aquicole. Comme il n'y a pas lieu, ici, d'entrer dans les détails, nous nous contenterons de dire qu'un groupe de fonctionnaires fédéraux et provinciaux, d'experts indépendants et de représentants du secteur privé vient de déposer un rapport sur le développement de l'aquiculture. L'examen des efforts déployés en ce sens révèle qu'on est maintenant prêt à proposer un

ensemble de mesures destinées à promouvoir le développement de l'aquiculture, dans le cadre d'une nouvelle entente auxiliaire sur les pêches. Le rapport en question comprend un certain nombre de recommandations importantes, et nous encourageons les deux instances gouvernementales à s'en inspirer pour favoriser le développement de l'aquiculture. En particulier, nous recommandons la création d'une écloserie à mollusques et crustacés dans l'est de la province. Cette écloserie contribuerait à l'établissement d'un programme de recherche et de développement pour la culture commerciale de nos espèces de mollusques, telles que les pétoncles de mer géantes et les huitres européennes.

Capacités de récolte et de transformation

16. *Le développement d'une flotte de chalutiers congélateurs*

Nous recommandons que le ministère des Pêches et de l'Aquaculture planifie, en collaboration avec l'industrie, le développement d'une flotte de chalutiers congélateurs. Comme on le sait, une telle initiative est directement fonction de l'augmentation des contingents de poissons de fond. Une fois les contingents nécessaires obtenus, cette flotte permettrait d'approvisionner les usines de traitement du poisson à l'année longue, ce qui, à son tour, permettrait de réduire la saisonnalité de l'emploi dans l'industrie des pêches.

17. *La limitation des permis de transformation*

La présente étude a fait ressortir la surcapacité de production qui existe dans le secteur de la transformation. Cela nous amène à conclure

que le gouvernement provincial devrait déclarer un moratoire sur l'attribution des nouveaux permis de transformation du poisson.

18. *Les efforts de pêche*

Il est souvent fait état d'une surcapacité excessive en ce qui concerne la flotte de pêche du Nouveau-Brunswick. Nous ferons remarquer, toutefois, que la capacité de tirer le meilleur parti possible d'une ressource commune dépend grandement des limites de récolte de chaque permis d'exploitation. Étant donné que la concurrence va s'intensifiant entre les différentes provinces qui se livrent à la pêche dans le Golfe et que le nombre de permis d'exploitation pour chaque province est fixe, le Nouveau-Brunswick se doit d'être vigilant à cet égard et de veiller à ce que ses permis d'exploitation soient maximisés. Or, on remarque que la part des prises néo-brunswickoises de certaines espèces dans le Golfe diminue, au profit des autres provinces qui mettent beaucoup plus d'accent sur la récolte (comme en témoigne l'accroissement récent de la flotte de pêche du crabe et du sébaste au Québec, ainsi que de la flotte de pêche du sébaste à l'Ile-du-Prince-Édouard). Par exemple, la flotte du Québec a accru ses prises de sébaste de l'ordre de 10 000 t au cours des quelques dernières années, comparativement à moins de 2,000 t dans le cas du Nouveau-Brunswick. Même en ce qui a trait à la pêche du crabe, où notre prédominance a été remarquable dans le passé (plus de 70 % des prises dans l'Atlantique), notre part de la récolte va s'amenuisant (moins de 30 % aujourd'hui). La logique serait, pour notre province, de contrebalancer les initiatives des provinces voisines par des investissements toujours plus importants en vue d'augmenter notre

capacité de récolte jugée pourtant excédentaire dans la plupart des types de pêche. En agissant ainsi, nous contribuons, avec les autres provinces, à amplifier le problème de surcapacité excessive de l'ensemble de la flotte pêchant dans les eaux du Golfe. Donc, personne ne gagne à ce jeu "au plus fort la poche." Si nous voulons protéger nos acquis dans le Golfe, il nous faudra sans doute continuer à investir dans la modernisation et le renouvellement de certaines unités de notre flotte, notamment celles du sébaste et de la crevette où des possibilités intéressantes sont prévues au chapitre de la récolte et des marchés internationaux. La question de la rentabilité économique ne peut ici servir de prétexte à un délaissement de l'exploitation de ces espèces, sous peine de conduire à une érosion de nos contingents dans le Golfe, au profit des provinces voisines. En même temps, le ministère des Pêches et de l'Aquaculture devrait faire tous les efforts nécessaires auprès de Pêches et Océans et des ministères des pêches des provinces voisines, afin d'atténuer cette course effrénée à la récolte puisque tout le monde y perd à long terme. Lors de telles négociations, le Nouveau-Brunswick pourrait maximiser notre quote-part en insistant sur les prises historiques de nos pêcheurs dans le Golfe.

Ceci dit, dans le financement des bateaux et du matériel de pêche, on devrait tenir compte de la maximisation des prises en fonction du contingent global attribué. Si certaines unités d'exploitation dans une flotte donnée n'arrivent pas à capturer leur juste part à cause de problèmes d'efficacité ou de mobilité, ce sont ces unités qui doivent avoir priorité aux fins de financement. En mettant ainsi l'accent sur les unités désuètes, non efficaces, on contribue davantage à maximiser le rendement d'une flotte donnée.

Productivité et innovation

19. *La recherche et le développement*

Il est difficile d'insister davantage sur l'importance de la recherche et du développement pour l'avenir de la pêche au Nouveau-Brunswick. Presque toutes les personnes que nous avons rencontrées soulignent que l'aquiculture et la pêche traditionnelle en ont chacune un grand besoin. La promotion de la recherche et du développement devrait être un élément clé de toute nouvelle entente auxiliaire sur les pêches. Il existe déjà des programmes de recherche et de développement établis sur lesquels on peut fonder les efforts à venir. La province jouit d'une bonne capacité de recherche et de développement dans le domaine de l'aquiculture, mais elle pourrait faire encore beaucoup plus. Le rapport du groupe d'étude présente un certain nombre de recommandations à ce sujet. Pour notre part, nous encourageons vivement la création d'un organisme coordonnateur afin de favoriser la recherche et le développement dans le domaine de l'aquiculture au Nouveau-Brunswick. De plus, compte tenu de la situation précaire de la pêche dans le nord-est et le sud-est de la province, nous recommandons fortement la mise sur pied de nouveaux programmes de recherche et de développement sur les mollusques et crustacés (notamment les pétoncles, les coques, les moules et les huîtres). Nous recommandons également l'augmentation des fonds affectés aux programmes de recherche et de développement sur la pêche traditionnelle. Le Centre de recherche sur les aliments, de l'Université de Moncton, a connu un succès considérable depuis sa fondation. En particulier, il a eu beaucoup de succès dans le secteur privé, et notamment auprès des petits entrepreneurs ou des aspirants entrepreneurs ayant peu ou pas de

capacités en recherche et développement. Nous encourageons les deux paliers de gouvernement à aider, pendant une période définie, disons, de cinq ans, le Centre à prendre de l'expansion. Il ne faudrait pas que cette aide s'étende sur une période plus longue car il pourrait en résulter une trop grande dépendance vis-à-vis du gouvernement, laquelle risquerait de tourner en léthargie. L'attrait du Centre réside dans sa capacité de travailler efficacement avec le secteur privé, et il faut veiller à ce qu'il poursuive dans cette voie.

Nous recommandons que les gouvernements aident le Centre, peut-être en vertu de l'entente auxiliaire sur les pêches, à agrandir ses installations afin de mieux desservir l'industrie des pêches dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. Nous recommandons que le Centre établisse un bureau satellite dans la Péninsule acadienne, et plus précisément sur le campus de l'Université de Moncton, à Shippagan. Ce bureau s'efforcerait de collaborer avec le secteur privé afin de mettre au point de nouveaux produits, d'accroître la valeur ajoutée de certains produits et d'améliorer le contrôle de la qualité des produits existants.

20. *La recherche et le développement et le Centre marin*

Le Centre marin, situé dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, est très prometteur sur le plan de la recherche et du développement. Il jouit d'une infrastructure importante et a déjà à son actif bon nombre de succès en recherche et développement. Le Centre peut maintenant aller de l'avant, mais il a besoin d'appui.

Nous recommandons que les deux paliers gouvernementaux intensifient leurs efforts de recherche et de développement dans le Nord-Est et que ces

efforts soient axés sur le Centre marin. En particulier, nous encourageons le gouvernement fédéral, dont les activités de recherche et de développement sont très limitées dans le nord de la province, à s'intéresser davantage au Centre marin.

21. *Valeur ajoutée et autres possibilités de traitement*

On nous a souvent répété que le Nouveau-Brunswick exporte beaucoup trop de poisson non traité et que même lorsque nous traitons le poisson localement, nous pourrions faire encore plus. En d'autres mots, nos usines de transformation pourraient traiter le poisson d'une façon plus intensive et accroître considérablement la valeur des produits qu'elles exportent. Ce faisant, elles pourraient également créer de nouvelles possibilités d'emploi. Nous recommandons aux gouvernements de parrainer une étude visant à cerner "tous" les produits de la pêche qui offrent une possibilité de deuxième et de troisième transformation.

22. *La formation et le perfectionnement des ressources humaines*

Le progrès technologique, la tendance à vouloir accroître la valeur ajoutée des produits par un traitement plus poussé et la nécessité d'acquérir de nouvelles habiletés en vue du développement de l'aquiculture sont parmi les changements et défis qui exigeront la formation et le perfectionnement des ressources humaines, voire le recyclage professionnel. Dans les efforts antérieurs visant à développer la pêche au Nouveau-Brunswick, on n'a pas suffisamment insisté sur cet aspect.

Nous recommandons que les futurs efforts de développement dans le domaine des pêches, y compris toute nouvelle entente auxiliaire sur les pêches, mettent l'accent sur la formation et le perfectionnement des ressources humaines. Nous recommandons fortement l'établissement de programmes d'études postsecondaires en aquiculture, la mise sur pied de nouveaux programmes d'études permanentes et l'implantation de stages de formation en entreprise pour les transformateurs, les grossistes et les détaillants de produits de la pêche.

Nous recommandons également que le gouvernement provincial appuie davantage l'École des pêches, à Caraquet. L'École a de bonnes perspectives de croissance, mais il faut qu'on en fasse la promotion à l'échelle mondiale afin d'inciter les étudiants étrangers à venir y faire leurs études. L'École est particulièrement bien placée pour desservir les étudiants de langue française, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait faire tout son possible pour la promouvoir dans le cadre de sa participation à "La Francophonie".

En outre, les gouvernements devraient promouvoir le programme de baccalauréat en sciences marines, offert au campus de l'Université de Moncton, à Shippagan. Ce programme a une importance capitale pour l'avenir de la pêche dans le Nord-Est, et il devrait être appuyé. Enfin, les gouvernements pourraient promouvoir le programme à l'étranger et essayer, encore une fois, d'attirer des étudiants de l'extérieur grâce à "La Francophonie".

23. *La modernisation des usines*

Nous recommandons que soient encouragés de nouveaux investissements dans les usines de traitement afin de maintenir notre compétitivité, de diversifier nos produits et d'augmenter la valeur ajoutée. L'adoption des nouvelles technologies est absolument nécessaire pour pouvoir rivaliser avec nos concurrents qui ont déjà orienté leurs efforts en ce sens. La libéralisation des échanges avec les États-Unis sera bénéfique dans la mesure où nos transformateurs pourront soutenir la concurrence américaine. Cela peut toutefois s'avérer difficile si, comme on s'y attend, notre devise devient paritaire avec le dollar américain une fois l'entente de libre-échange conclue. La Connors Brothers est déjà en voie de modernisation et réussit d'ailleurs bien sur les marchés fort compétitifs du hareng en conserve.

Les marchés

24. *La commercialisation des produits*

Nous avons vu dans le présent rapport que les producteurs de hareng bouffi et de hareng fumé jouent un rôle économique important dans les collectivités du sud-est et du sud-ouest du Nouveau-Brunswick. Nous avons également vu que les producteurs sont convaincus qu'il existe de nouvelles possibilités de commercialisation. Individuellement, les producteurs sont trop petits pour pouvoir lancer une campagne de commercialisation de grande envergure, comme l'a fait, par exemple, la Connors Brothers il y a quelques années pour ses produits de la sardine. Collectivement, toutefois, ils pourraient y arriver. Il semble que les

producteurs coopèrent aujourd'hui beaucoup plus entre eux qu'ils ne le faisaient dans le passé. Et cela est vrai tant dans le Sud-Est que dans le Sud-Ouest. Les gouvernements devraient encourager les producteurs à coopérer encore davantage entre eux et les aider à élaborer et lancer une importante stratégie de commercialisation en vue d'accroître leurs ventes tant au Canada qu'à l'étranger. Encore une fois, les gouvernements doivent se garder de rendre cette aide permanente de peur que les producteurs ne laissent aux gouvernements le soin de rechercher, pour eux, de nouveaux débouchés.

25. *La création d'un office de commercialisation*

Nous recommandons que soit créé au Nouveau-Brunswick un organisme de commercialisation des produits de la pêche. Cet organisme aurait pour fonction de coordonner les activités commerciales touchant toutes les espèces traitées dans la province. L'Association des empaqueteurs du Nouveau-Brunswick pourrait y être intégrée ou en faire partie. Cet organisme aurait aussi pour tâche de rassembler toutes les données pertinentes sur l'offre et la demande, les prix, les taux de change, etc. Les services de statistiques de Pêches et Océans (Moncton) et du ministère des Pêches et de l'Aquaculture (Fredericton) pourraient servir d'appui dans ces fonctions.

Nous recommandons que soient examinées en détail les possibilités qu'offre le marché canadien pour l'écoulement de certains produits de la pêche compte tenu du réseau canadien de distribution et du réseau américain à partir de Boston. Advenant une concurrence plus serrée sur le marché américain, nos producteurs auraient intérêt à exploiter davantage le marché intérieur, du moins pour certains produits.

Autres recommandations

26. *Les pêcheurs en tant que transformateurs*

Le gouvernement provincial régit la vente des permis de transformation du poisson. On nous a souvent dit au cours de nos consultations que le gouvernement provincial devrait s'assurer, à l'avenir, qu'aucun permis de transformation ne soit vendu ou accordé à des pêcheurs. Les transformateurs et d'autres intéressés sont très préoccupés par le fait que les pêcheurs peuvent obtenir des permis de transformation. Comme nous l'a expliqué un transformateur: "Un transformateur ne peut pas être un pêcheur et un pêcheur ne devrait pas être un transformateur." Il est vrai que les pêcheurs qui détiennent un permis de transformation jouent un rôle économique extrêmement important au sein de leur collectivité. Lorsque l'offre d'un produit donné est très restreinte (comme dans le cas du crabe), les transformateurs sont toujours à se battre pour en obtenir. Si un pêcheur est aussi transformateur, il a un avantage injuste sur ceux qui ne peuvent à la fois pêcher et transformer le poisson.

Nous sommes tout à fait d'accord avec cet argument. Par contre, nous reconnaissons que les choses ne sont pas aussi simples qu'elles le paraissent et qu'il peut très bien y avoir des arguments qui militent en faveur du maintien du statu quo ou de quelque chose de semblable. Par exemple, on nous a dit que, dans au moins un cas dans le nord de la province, la capacité pour un pêcheur de transformer le poisson a permis de stabiliser une situation qui aurait pu être particulièrement difficile. En conséquence, nous recommandons que le gouvernement provincial se penche sur les mérites des deux positions (à savoir si oui ou non les pêcheurs devraient aussi être transformateurs).

La Péninsule acadienne: une région spéciale

La présente étude montre clairement que l'industrie des pêches dans le nord-est du Nouveau-Brunswick est en grande difficulté et qu'elle a peu de chances d'améliorer sa situation compte tenu de sa surcapacité actuelle. L'industrie des pêches ne peut, à elle seule, résoudre tous les problèmes économiques de la Péninsule acadienne. Il est peu probable qu'une autre industrie ou que des mesures gouvernementales particulières puissent absorber le surplus de main-d'oeuvre et les ressources humaines sous-utilisées de la région. Nous n'avons qu'à regarder les efforts de développement économique qui ont déjà été déployés dans la région et ailleurs pour savoir qu'il n'existe pas de panacée et que les solutions ne seront pas faciles à trouver.

Nous recommandons que le gouvernement provincial désigne la Péninsule acadienne comme région spéciale nécessitant de nouvelles mesures de développement économique et fasse tout son possible pour amener le gouvernement fédéral à en faire autant. L'idéal serait qu'un nouveau plan de développement économique de plusieurs années soit négocié entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial pour la Péninsule acadienne. L'élaboration de ce plan devrait faire intervenir les habitants locaux, les fonctionnaires fédéraux et provinciaux et des experts indépendants. Ce plan devrait avoir pour but premier de favoriser l'exploitation de toutes les possibilités d'utilisation des ressources humaines, naturelles et financières disponibles.

28. *La diffusion de renseignements sur les pêches*

Afin d'améliorer les perspectives de pêche dans notre province, il est essentiel pour les différents intervenants de l'industrie d'avoir à leur portée les renseignements les plus récents. En plus du système actuel d'information sur les pêches, il serait utile de publier périodiquement un profil de l'industrie en regroupant les données principales par secteur d'activité. Une collaboration étroite entre les bureaux régionaux de Pêches et Océans et ceux de la province pourrait être bénéfique à cet égard.

29. *L'étude sur les pêches - deuxième volet*

Dans nos discussions avec les fonctionnaires fédéraux et provinciaux, il a été envisagé qu'un deuxième volet soit ajouté à la présente étude afin d'examiner plus à fond certaines des questions soulevées. Étant donné qu'on nous a demandé de préparer ce rapport de toute urgence (c.-à-d. dans un délai de trois mois), il nous a été impossible d'évaluer la pleine signification des résultats obtenus.

Il est maintenant évident que plusieurs des questions soulevées au cours de notre étude exigent un examen plus poussé. Aussi, recommandons-nous que les gouvernements donnent suite à la présente étude en y ajoutant un deuxième volet analytique. Parmi les questions à approfondir, il y a les suivantes:

- l'étude du potentiel économique des espèces sous-exploitées, notamment le maquereau;
- l'étude du potentiel économique des poissons de rebut (oursins et tripangs);

- l'étude des possibilités de développement de la pêche sportive;
- l'étude des arguments que devrait présenter le gouvernement provincial en vue de relever les contingents de poissons de fond attribués au Nouveau-Brunswick. De solides arguments peuvent être avancés, en particulier d'ordre historique. Étant donné la rareté des ressources halieutiques, la vive concurrence à l'égard des contingents et la nature du processus de prise de décisions du gouvernement fédéral, la province aura besoin d'arguments très convaincants.

Certaines autres questions devront être étudiées plus à fond. Heureusement, le Nouveau-Brunswick a maintenant des entreprises d'experts-conseils capables de s'en charger avec compétence. Ayant déjà une réputation bien établie à l'échelle provinciale, régionale et nationale, certaines de nos entreprises s'attaquent maintenant aux marchés internationaux. Il va sans dire qu'elles peuvent faire une contribution importante à l'industrie des pêches de la province, ainsi qu'à l'économie provinciale. Le Nouveau-Brunswick peut et doit encourager le développement de compétences locales dans le domaine des pêches par tous les moyens à sa disposition. Nous avons maintenant dans la province d'excellentes entreprises d'experts-conseils qui peuvent mener à bonne fin les études susmentionnées. Puisqu'un succès en entraîne habituellement un autre, nous devons nous efforcer de développer les compétences consultatives de la province en confiant à nos propres entreprises la réalisation des études à effectuer. Le jour peut venir où nous verrons d'autres provinces et d'autres pays s'adresser aux entreprises néo-brunswickoises pour les aider à résoudre leurs problèmes dans le domaine des pêches.

A N N E X E

Tableau 1
Quantités débarquées par espèce, Nouveau-Brunswick 1970-1987
(en tonnes métriques)

Année	Morue	Aiglefin	Sébaste	Poisson Plat	Goberge	Merlu	Autres	Poisson de Fond
1970	9 393	637	13 734	6 793	670	822	619	32 668
1971	8 310	368	14 104	6 044	417	1 084	485	30 812
1972	9 866	163	13 552	4 959	211	895	454	30 100
1973	6 026	124	16 892	4 465	696	812	378	29 393
1974	4 395	87	6 780	4 958	387	621	478	17 706
1975	5 733	155	7 670	6 100	395	532	225	20 810
1976	3 936	42	5 870	5 532	181	382	303	16 246
1977	6 862	89	4 853	5 755	180	526	622	18 887
1978	7 283	335	3 800	5 006	75	644	337	17 480
1979	11 809	163	3 599	5 582	960	993	386	23 492
1980	11 710	374	1 105	4 079	1 788	1 371	466	20 893
1981	13 852	188	2 640	2 712	1 118	1 781	289	22 580
1982	14 626	212	2 399	2 553	1 517	1 911	200	23 418
1983	15 931	139	1 656	2 114	594	999	177	21 610
94	11 266	83	2 238	1 817	470	1 253	36	17 163
	12 775	145	2 797	2 800	796	1 148	96	20 557
1986	13 447	168	3 649	2 227	1 934	794	160	22 379
1987	10 002	134	3 946	3 191	2 382	553	158	20 366

Année	Hareng	Maquereau	Thon	Gaspareau	Anguille	Saumon	Éperlan	Autres	Pélagique & Estuaire
1970	147 671	3 638	2 937	2 134	298	260	1 029	61	158 028
1971	109 745	2 251	3 038	2 991	324	122	676	176	119 323
1972	110 268	1 779	4 756	1 619	274	10	605	43	119 354
1973	74 342	3 189	7 584	2 489	220	10	593	129	88 556
1974	70 942	2 742	7 209	1 441	157	4	762	374	83 631
1975	76 032	1 105	10 278	1 047	123	3	844	63	89 495
1976	75 301	659	6 599	1 997	120	12	1 200	72	85 960
1977	84 365	809	5 739	3 395	165	31	1 178	316	95 998
1978	106 019	1 116	3 669	3 236	82	67	1 158	1 375	116 722
1979	78 358	2 559	2 466	4 420	149	21	1 410	2 948	92 331
1980	51 166	3 117	53	5 274	160	67	1 547	1 470	62 854
1981	43 180	1 928	295	2 812	196	103	1 475	106	50 095
1982	44 567	2 313	18	2 079	157	84	1 932	118	51 268
1983	49 952	1 734	29	1 981	98	71	652	52	54 569
94	43 727	1 085	20	2 814	125	14	679	73	48 537
85	72 627	3 269	22	4 740	276		643	347	81 924
	80 428	3 723	1	3 080	284		1 573	154	89 243
1987	94 547	2 676	1	5 655	217		1 198	138	104 432

Tableau 1 (suite)

Année	Coque	Huître	Pétoncle	Homard	Crevette	Crabe	Autres	Mollusque & Crustacé	Toutes les espèces
1970	1 731	217	312	2 797	634	4 958	185	10 834	204 523
1971	2 476	312	274	2 663	431	4 578	274	11 008	169 411
1972	1 858	329	1 647	2 522	477	4 710	217	11 760	163 302
1973	2 109	286	1 154	2 415	403	5 908	308	12 583	131 768
1974	852	600	664	2 255	912	5 694	117	11 094	117 471
1975	675	838	670	3 045	746	4 050	167	10 191	123 812
1976	777	325	1 249	2 754	1 079	6 086	233	12 503	115 304
1977	1 104	229	873	3 340	1 115	7 331	240	14 232	130 203
1978	1 182	317	1 504	4 157	1 965	7 935	131	17 191	152 420
1979	1 371	367	1 086	4 371	2 435	10 950	814	21 394	137 819
1980	1 229	357	2 080	4 258	2 919	9 994	772	21 609	106 402
1981	1 607	252	5 785	4 309	3 100	14 084	445	29 582	103 037
1982	2 658	378	3 343	4 794	2 211	20 290	641	34 315	109 884
1983	1 689	400	4 171	5 362	2 197	17 534	387	31 740	108 188
1984	2 896	721	3 852	5 971	1 280	18 140	433	33 293	99 131
1985	3 650	740	3 489	6 805	1 710	16 764	219	33 377	136 024
1986	4 140	590	2 913	6 964	1 618	14 776	413	31 414	143 036
1987	3 522	413	2 964	7 435	2 373	7 925	747	25 379	150 177

Tableau 2
Valeur débarquée par espèce, Nouveau-Brunswick, 1970-1987
(en milliers de dollars)

ue	Aiglefin	Sébaste	Poisson Plat	Goberge	Merlu	Autres	Poisson de Fond	Toutes les espèces
944	203	1 017	666	71	61	19	2 981	17 278
963	116	1 014	564	56	79	14	2 806	15 903
101	68	1 165	519	28	71	24	2 976	19 478
979	58	2 016	597	87	81	27	3 845	21 732
967	46	711	796	61	69	71	2 721	21 057
202	72	948	1 003	71	63	14	3 373	24 870
951	30	1 009	977	34	59	29	3 089	24 498
757	38	903	1 109	43	86	44	3 980	33 805
095	153	788	1 110	19	111	32	4 308	49 351
728	103	867	1 531	244	191	48	6 712	53 492
720	208	242	1 223	621	319	70	6 403	48 332
727	89	662	825	393	379	42	7 117	54 451
470	124	626	789	616	406	27	8 058	66 803
413	74	447	671	215	202	26	8 048	79 191
695	68	539	712	163	270	5	5 452	75 163
017	138	679	1 364	284	217	22	7 721	84 290
287	179	1 052	1 269	881	234	28	9 930	99 562
?	215	1 367	2 386	1 711	280	44	13 833	116 485

eng	Maquereau	Thon	Gaspareau	Anguille	Saumon	Éperlan	Autres	Pélagique & Estuaire
470	187	1 419	78	111	508	250	14	7 037
685	129	1 456	123	171	247	184	24	6 019
311	123	2 245	70	157	23	181	17	8 127
116	258	3 501	125	135	25	226	22	8 408
449	228	3 960	112	104	13	266	45	9 177
538	147	6 176	84	98	10	220	29	11 302
949	110	4 071	104	90	46	328	32	9 730
896	130	4 555	187	116	99	321	62	14 366
589	241	3 172	266	80	287	422	81	22 138
746	634	1 929	416	187	97	585	157	18 751
988	734	140	1 331	255	355	552	223	13 578
042	406	425	374	309	596	592	79	9 823
668	607	39	291	276	554	883	122	10 440
709	561	37	333	164	473	291	68	9 636
505	285	59	520	191	95	320	141	8 116
900	736	48	843	501		756	275	14 059
686	787	2	540	630		2 073	257	17 975
?	880	1	838	643		987	183	20 639

Tableau 2 (suite)

Année	Coque	Huître	Pétoncle	Homard	Crevette	Crabe	Autres	Mollusque & Crustacé	Toutes les espèces
1970	329	86	753	4 740	257	1 074	21	7 260	17 278
1971	510	133	659	4 768	173	817	18	7 078	15 903
1972	527	144	715	5 269	185	1 511	24	8 375	19 478
1973	569	129	438	5 685	169	2 453	36	9 479	21 732
1974	276	225	264	5 638	493	2 240	23	2 159	21 057
1975	211	335	280	7 432	332	1 574	31	10 195	24 870
1976	423	125	596	6 871	635	2 976	53	11 679	24 498
1977	375	137	351	9 671	702	4 182	41	15 459	33 805
1978	439	259	824	14 880	1 749	4 724	30	22 905	49 351
1979	537	349	959	15 506	2 180	8 204	294	28 029	53 492
1980	589	338	2 249	14 543	4 395	5 940	297	28 351	48 332
1981	834	285	7 050	16 134	4 660	8 438	110	37 511	54 451
1982	1 474	394	3 261	22 371	2 923	17 696	186	48 305	66 803
1983	1 298	482	6 342	23 637	2 631	26 993	124	61 507	79 191
1984	2 677	864	6 815	25 596	1 620	23 837	186	61 595	75 163
1985	3 824	867	5 819	32 278	2 138	17 462	122	62 510	84 290
1986	5 086	785	5 128	34 242	2 537	23 469	410	71 657	99 562
1987	4 234	884	4 832	42 136	5 191	23 562	1 174	82 013	116 485

Tableau 3
Volume et Valeur au débarquement par espèce et par région,
Nouveau-Brunswick, 1987
(en tonnes métriques et en milliers de dollars)

	Nord-Est		Sud-Est		Fundy		Province	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
orue	8 348	5 803	142	70	1 512	1 957	10 002	7 832
iglefin	7	5			127	210	134	215
ébaste	3 934	1 358			12	9	3 946	1 367
oisson Plat	2 671	2 030	351	106	169	250	3 191	2 386
oberge	17	6			2 365	1 705	2 382	1 711
erlu	238	127	177	68	138	85	553	280
utres	46	10	83	18	27	16	156	44
oisson de Fond	15 261	9 340	753	262	4 352	4 231	20 366	13 832
areng	49 340	10 677	4 020	772	41 187	5 657	94 547	17 106
aquereau	1 098	384	1 167	445	411	52	2 676	881
aspareau	2 818	254	1 513	221	1 325	363	5 656	838
ançille	26	82	142	415	49	147	217	644
[illegible]	461	327	716	632	21	28	1 198	987
ut.	16	9	18	11	124	142	158	162
élagique	53 758	11 732	7 576	2 496	43 097	6 411	104 431	20 639
oque	676	982	856	1 449	2 269	2 403	3 801	4 834
oule	55	24	224	359			279	383
itre	239	517	174	367			413	884
toncle	256	453	514	819	2 195	3 561	2 965	4 833
mard	2 996	16 499	3 630	18 030	810	7 607	7 436	42 136
evette	2 373	5 191					2 373	5 191
abe	7 219	23 336					7 219	23 336
utres	316	135	386	89	195	193	896	417
llusque & Crustacé	14 128	47 137	5 783	21 113	5 468	1 376	25 379	82 014
vers	377				166	196	543	736
utes les espèces	83 148	68 209	14 113	23 871	53 084	24 603	150 345	116 683

Tableau 4
Part du Nouveau-Brunswick au volume capturé dans l'Atlantique, par espèce, 1970-1987

Année	Morue	Aiglefin	Sébaste	Poisson Plat	Goberge	Merlu	Autres	Poisson de Fond
1970	4,3%	2,8%	12,7%	4,6%	7,4%	10,7%	6,3%	6,2%
1971	4,1	1,5	12,5	4,3	4,2	8,7	3,8	6,0
1972	4,5	0,9	12,3	3,9	1,2	5,8	3,5	5,8
1973	3,4	0,7	10,7	3,4	2,6	5,2	3,1	5,4
1974	2,8	0,6	7,7	4,6	1,5	4,5	3,8	4,2
1975	3,9	0,8	7,5	5,9	1,5	4,3	2,1	4,9
1976	2,0	0,2	6,5	4,5	0,8	3,6	3,0	3,5
1977	2,9	0,3	7,3	4,2	0,7	4,5	5,5	3,7
1978	2,5	0,8	4,9	3,5	0,3	5,8	2,4	2,9
1979	3,1	0,5	4,5	3,7	3,1	7,6	3,1	3,3
1980	2,8	0,7	2,3	2,8	4,9	7,5	3,6	2,8
1981	3,2	0,3	3,7	2,0	2,8	9,1	1,9	2,9
1982	2,8	0,5	3,6	2,1	3,9	11,3	1,3	2,9
1983	3,1	0,3	2,8	2,1	1,8	7,6	1,4	2,8
1984	2,4	0,3	3,4	1,7	1,3	9,0	0,4	2,3
1985	2,7	0,4	3,9	2,5	1,8	7,6	1,1	2,7
96	2,8	0,4	4,4	2,0	3,9	4,7	1,7	2,8
7	2,2	0,5	4,9	2,6	4,8	2,8	1,5	2,7

Année	Hareng	Maquereau	Thon	Gaspareau	Anguille	Saumon	Éperlan	Autres	Pélagique Estuaire
1970	30 8	23 2	93 0	65 1	34 4	12 4	56 9	0 7	30 8
1971	26 2	15 1	98 2	64 1	30 7	6 7	48 9	4 9	26 6
1972	36 3	11 0	96 1	43 0	32 3	0 7	49 1	0 8	35 4
1973	32 8	14 8	95 5	41 9	34 0	0 5	39 1	1 6	32 4
1974	31 4	16 5	91 3	25 3	28 2	0 2	40 1	2 1	30 1
1975	31 4	8 2	96 7	23 1	19 2	0 1	45 4	1 0	31 9
1976	33 4	4 2	93 8	36 4	22 8	0 5	55 8	0 5	31 7
1977	36 8	3 6	90 7	44 1	25 1	1 5	60 7	1 8	33 4
1978	43 1	4 4	89 9	42 4	12 6	4 8	52 0	5 1	37 2
1979	41 8	8 5	91 8	49 3	22 6	1 9	55 4	9 7	35 2
1980	28 9	14 1	14 1	54 2	19 0	2 8	67 5	5 1	26 0
1981	26 7	10 0	48 0	50 2	22 1	4 8	68 9	0 3	22 4
1982	30 3	14 1	6 0	45 3	25 4	5 5	79 4	0 3	24 7
1983	35 1	8 8	7 0	61 2	18 6	5 8	61 3	0 2	27 2
1984	33 6	6 3	8 0	70 1	20 1	1 6	66 8	0 2	24 4
1985	37 6	10 9	17 1	58 6	35 2	0 0	72 6	0 9	30 2
1986	43 1	13 1	1 1	61 5	32 5	0 0	65 0	0 2	30 4
7	38 3	10 1	0 4	64 7	27 5	0 0	83 3	0 4	32 8

Tableau 4 (suite)

nnée	Coque	Huître	Pétoncle	Homard	Crevette	Crabe	Autres	Mollusque & Crustacé	Total
970	40 5	17 6	5 3	16 9	31 4	64 7	32 3	28 3	19 0
971	43 1	25 3	5 4	15 4	24 2	67 5	12 4	27 4	16 8
972	49 3	36 6	3 8	16 8	34 5	67 1	42 6	16 3	17 5
973	53 9	28 1	2 9	15 0	18 6	60 0	22 8	16 8	14 8
974	33 3	48 1	1 3	15 8	25 9	54 4	19 1	13 0	15 0
975	27 6	51 5	1 0	17 4	15 8	57 5	4 4	9 8	15 4
976	32 4	29 2	1 3	17 1	21 5	56 7	2 0	8 9	13 1
977	32 7	23 1	0 7	18 7	13 8	51 6	0 6	7 1	13 0
978	30 4	21 4	1 4	21 7	19 5	37 7	0 2	7 5	13 2
979	37 1	24 8	1 2	20 3	18 7	36 3	0 7	7 8	11 1
980	28 9	23 6	3 0	21 2	21 9	34 8	2 1	12 4	9 2
981	34 0	18 0	6 4	19 9	19 1	37 2	2 3	15 5	8 6
982	42 7	28 6	5 1	21 0	17 2	42 0	4 7	20 2	9 2
983	34 2	26 9	8 1	19 4	15 6	42 2	36 9	22 3	9 8
984	43 7	32 1	10 6	20 8	10 9	42 5	17 7	25 4	9 3
985	47 4	35 7	7 4	20 8	13 1	37 9	13 7	22 5	11 5
986	57 0	25 5	5 1	18 3	11 0	34 5	12 1	19 0	11 4
987	22 0	21 9	4 0	19 0	10 2	27 7	21 6	13 6	11 8

Tableau 5
Part du Nouveau-Brunswick à la valeur capturée dans l'Atlantique, par espèce, 1970-1987

Année	Morue	Aiglefin	Sébaste	Poisson Plat	Goberge	Merlu	Autres	Poisson de Fond
1970	4,30	3,83	13,00	3,83	9,21	10,41	2,64	5,47
1971	3,83	1,94	11,72	3,43	5,60	6,48	1,25	4,71
1972	4,21	1,51	12,29	3,08	1,70	4,71	2,15	4,86
1973	3,30	0,90	11,65	2,81	3,01	4,47	1,97	4,76
1974	3,01	0,80	7,50	4,04	1,88	3,66	4,26	3,68
1975	3,93	1,01	7,87	5,29	1,94	3,40	0,92	4,45
1976	2,21	0,37	8,81	4,00	1,01	3,43	1,92	3,30
1977	2,85	0,33	9,23	3,67	1,06	4,21	2,56	3,29
1978	2,43	0,82	6,03	3,23	0,37	5,17	1,26	2,65
1979	3,07	0,64	5,63	3,64	3,49	7,16	1,51	3,23
1980	2,60	0,79	2,43	2,74	6,76	7,33	2,00	2,66
1981	2,90	0,36	4,64	1,98	3,63	8,07	0,89	2,70
1982	2,83	0,54	4,62	1,96	5,39	9,20	0,52	2,77
1983	3,42	0,30	3,48	1,83	2,47	6,41	0,76	2,91
1984	2,16	0,30	3,72	1,70	1,95	7,92	0,19	2,06
1985	2,70	0,50	4,13	2,80	2,51	5,33	0,73	2,60
1986	2,89	0,48	3,91	2,02	4,89	3,39	0,65	2,66
1987	2,43	0,64	5,48	2,83	6,51	2,07	0,58	2,70

Année	Hareng	Maquereau	Thon	Gaspareau	Anguille	Saumon	Éperlan	Autres	Pélagique Estuaire
1970	33,74	14,92	95,49	50,00	24,03	18,63	59,52	0,36	29,77
1971	28,00	12,20	99,66	51,68	26,31	10,95	50,97	12,06	31,05
1972	41,96	9,40	98,34	32,56	27,45	1,08	50,14	7,94	41,17
1973	33,65	11,45	92,94	37,20	27,66	0,72	38,90	4,69	35,63
1974	33,09	12,58	89,98	24,24	22,22	0,36	40,18	5,49	35,67
1975	32,88	8,67	94,64	18,34	11,46	0,28	43,74	9,01	40,69
1976	31,26	5,28	85,71	18,91	13,93	1,08	55,41	4,63	33,08
1977	37,00	5,07	80,82	26,34	12,90	1,80	58,26	4,23	34,74
1978	40,64	6,21	75,33	27,54	4,24	6,44	51,34	1,01	32,80
1979	37,28	10,77	68,92	39,25	10,59	2,61	54,93	1,39	27,92
1980	23,41	15,17	15,64	53,63	9,93	3,96	67,73	2,64	18,94
1981	26,04	10,30	40,59	43,49	14,80	7,39	72,82	1,15	19,36
1982	27,48	13,68	5,92	33,45	23,65	9,13	80,20	1,16	19,80
1983	32,93	10,81	3,41	47,03	17,07	9,84	60,50	0,71	20,82
1984	32,94	7,24	4,90	56,83	14,75	2,65	65,17	1,07	18,30
1985	36,83	13,14	8,63	57,27	25,90	0,00	73,54	2,75	25,80
1986	40,06	13,67	0,29	40,60	22,91	0,00	71,21	0,89	22,13
1987	32,74	9,84	0,10	45,67	21,40	0,00	80,44	1,17	22,89

Tableau 5 (suite)

nnée	Coque	Huître	Pétoncle	Homard	Crevette	Crabe	Autres	Mollusque & Crustacé	Total
970	45,76	15,81	5,34	15,98	31,57	67,76	25,61	15,28	13,76
971	47,40	24,18	5,09	14,36	26,13	67,63	9,63	14,20	12,35
972	58,36	40,00	3,66	14,24	34,39	73,42	39,34	13,86	13,77
973	54,82	30,21	2,70	14,01	17,32	64,10	21,95	14,99	12,97
974	37,00	44,12	1,42	14,85	23,33	56,07	18,40	14,31	12,87
975	27,58	45,27	1,09	15,36	13,01	64,35	7,64	12,59	13,48
976	42,81	23,95	1,53	14,92	19,86	62,59	4,19	12,21	11,20
977	31,41	24,64	0,80	17,08	13,82	56,77	0,77	12,86	11,96
978	27,39	26,35	1,30	19,68	18,61	39,62	0,19	12,82	12,08
979	32,72	30,32	1,29	18,50	16,60	40,78	0,96	12,47	10,71
980	25,17	23,41	3,28	18,18	26,63	35,91	7,58	14,98	9,63
981	29,30	18,70	7,08	17,26	21,03	38,80	3,54	15,35	9,74
982	37,69	29,78	5,39	19,83	17,90	44,57	5,88	20,32	11,49
983	33,04	35,11	8,96	16,69	13,75	47,29	22,30	20,88	12,83
984	45,40	25,00	12,09	16,75	9,95	47,78	11,43	21,51	12,62
985	52,87	42,23	9,36	16,70	11,49	37,11	9,60	18,85	12,34
986	56,34	23,90	6,90	14,13	10,26	34,78	11,36	16,87	11,32
987	27,75	27,20	5,10	14,98	11,87	30,35	29,09	15,78	10,37

Tableau 6
Quantités débarquées par espèce, Atlantique, 1970-1987
(en tonnes métriques)

Année	Morue	Aiglefin	Sébaste	Poisson Plat	Goberge	Merlu	Autres	Poisson de Fond
1970	218 982	22 442	108 512	148 966	9 074	7 698	9 853	525 527
1971	203 731	24 312	112 774	139 965	10 029	12 490	12 893	516 194
1972	219 146	17 206	109 917	128 452	18 283	15 522	12 933	521 459
1973	176 636	18 210	158 442	131 477	27 226	15 610	12 325	539 926
1974	156 806	14 800	87 693	107 140	25 188	13 700	12 436	417 763
1975	145 917	19 447	102 916	102 674	26 648	12 498	10 792	420 892
1976	193 550	19 326	89 654	123 210	23 238	10 577	10 111	469 666
1977	237 622	26 832	66 594	135 487	25 948	11 635	11 237	515 355
1978	296 859	43 034	77 065	142 587	27 534	11 179	13 794	612 052
1979	377 986	34 599	80 627	152 505	31 227	12 984	12 626	702 554
1980	422 092	54 262	48 982	146 622	36 751	18 269	12 806	739 784
1981	439 649	57 024	72 066	135 184	40 618	19 554	15 471	779 566
1982	517 352	46 403	66 023	119 815	38 576	16 881	15 277	820 327
1983	509 052	39 777	58 253	99 672	33 843	13 132	12 402	766 131
1984	474 925	32 654	65 110	104 890	35 217	13 993	8 256	735 045
1985	480 465	37 094	71 388	110 749	44 832	15 149	8 406	768 083
1986	480 502	44 722	82 696	111 027	49 704	16 894	9 178	794 723
87	455 287	27 508	80 187	120 642	49 511	19 763	10 511	763 409

Année	Hareng	Maquereau	Thon	Gaspareau	Anguille	Saumon	Éperlan	Autres	Pélagique & Estuaire
1970	478 939	15 700	3 157	3 277	867	2 093	1 809	8 411	513 371
1971	419 277	14 941	3 094	4 663	1 056	1 831	1 382	3 590	449 379
1972	304 045	16 143	4 950	3 761	847	1 525	1 232	5 222	337 420
1973	226 312	21 613	7 943	5 943	648	2 178	1 517	8 059	273 623
1974	225 583	16 636	7 892	5 687	557	2 221	1 900	18 195	277 698
1975	241 914	13 552	10 628	4 525	641	2 218	1 857	6 298	280 703
1976	225 461	15 755	7 036	5 488	527	2 196	2 151	13 386	270 776
1977	228 993	22 511	6 327	7 698	658	2 134	1 941	17 780	287 028
1978	246 132	25 432	4 081	7 626	651	1 400	2 226	27 159	313 408
1979	187 568	30 245	2 685	8 972	660	1 084	2 546	30 463	262 604
1980	176 915	22 136	375	9 738	842	2 391	2 291	28 617	241 941
1981	161 442	19 296	615	5 601	886	2 154	2 142	33 091	224 012
1982	147 250	16 378	298	4 585	619	1 536	2 434	35 557	207 150
1983	142 454	19 792	417	3 239	527	1 219	1 063	31 717	200 292
1984	130 293	17 331	249	4 016	623	894	1 016	44 895	199 228
1985	193 401	29 861	129	8 094	783	958	886	37 216	271 369
1986	186 730	28 469	88	5 012	875	1 320	2 421	70 361	293 782
7	246 844	26 531	223	8 743	790	1 575	1 438	32 744	318 377

Tableau 6 (suite)

Année	Coque	Huître	Pétoncle	Homard	Crevette	Crabe	Autres	Mollusque & Crustacé	Total
1970	4 273	1 233	5 889	16 594	2 022	7 668	573	38 252	1 077 150
1971	5 749	1 232	5 067	17 310	1 779	6 781	2 212	40 130	1 005 703
1972	3 765	900	43 723	15 054	1 384	7 020	509	72 355	931 234
1973	3 913	1 018	40 476	16 146	2 170	9 854	1 352	74 929	888 478
1974	2 561	1 247	52 851	14 252	3 518	10 458	612	85 499	780 960
1975	2 447	1 628	66 651	17 489	4 712	7 040	3 783	103 750	805 345
1976	2 395	1 113	93 400	16 082	5 017	10 738	11 705	140 450	880 892
1977	3 372	993	116 849	17 833	8 092	14 219	39 333	200 691	1 003 074
1978	3 889	1 483	109 404	19 179	10 058	21 023	62 735	227 771	1 153 231
1979	3 695	1 482	89 488	21 576	13 002	30 139	113 162	272 544	1 237 702
1980	4 254	1 514	70 472	20 088	13 317	28 725	35 993	174 363	1.156.088
1981	4 722	1 403	89 896	21 697	16 258	37 854	19 149	190 979	1 194 557
1982	6 229	1 321	65 100	22 804	12 822	48 258	13 621	170 155	1 197 632
1983	4 939	1 487	51 289	27 655	14 082	41 514	1 050	142 016	1 108 439
1984	6 624	2 249	36 474	28 701	11 727	42 710	2 447	130 932	1 065 205
1985	7 708	2 070	47 209	32 639	13 015	44 245	1 597	148 483	1 187 935
1986	7 267	2 316	56 992	37 997	14 665	42 838	3 427	165 502	1 254 007
1987	15 976	1 889	73 761	39 186	23 299	28 565	3 466	186 142	1 267

Tableau 7
TPA pour le poisson de fond dans la zone canadienne de 200 milles
1979 à 1987
TPA historique (en milliers de tonnes)

ce	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
e	361 5	428	454	540 5	600	603	624	592 1	542 5
son plat	99	100	111	117	113	111	103	109	102
ste	115	144	148	156	159	178	178 6	183 6	178
efin	28	43	51	55	51	47	30	32	19
an	30	35	67 5	75	92 5	92 5	92 5	117 5	120
rge[1]	30	40	54	55	45	53	42 4	40	44 5
argenté	70	90	80	80	80	100	100	100	100
adier	35	30	31	31	15	15	15	15	15
iche	---	---	-----	12	12	12	12	12	9 4
itine	20	20	20	-----	-----	-----	10	10	10
es	57	67	107	54 5	144 5	64 5	72 5	30 5	27 2
total	845 5	997	1 072 5	1 176	1 232	1 276	1 280	1 241 7	1 167 6

pplique au stock 4VWX + 5; il est à noter que la zone 5 n'est pas incluse dans la zone canadienne de 200 milles.

Carte 1
Districts de pêche maritime et intérieure du Nouveau-Brunswick

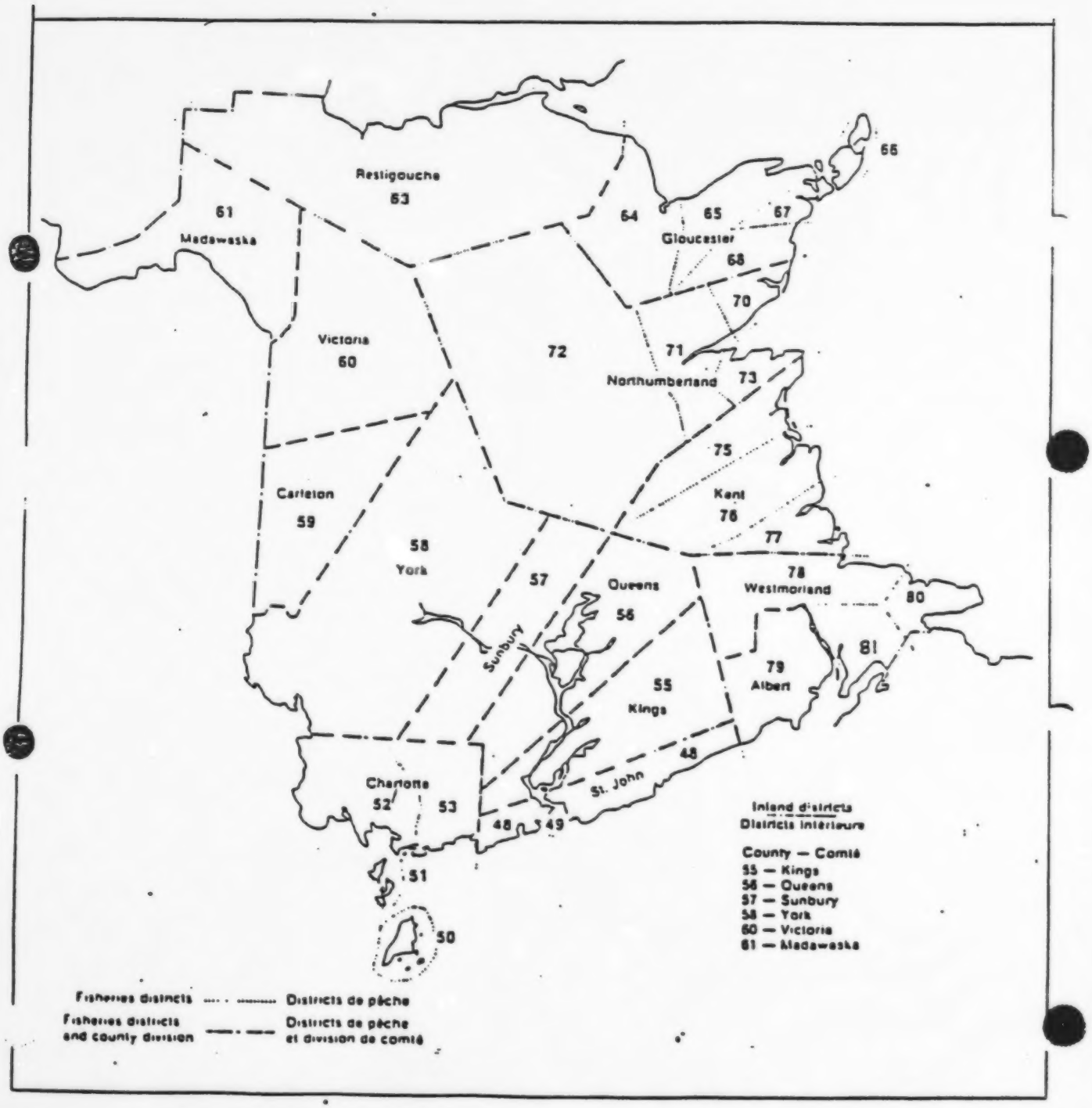
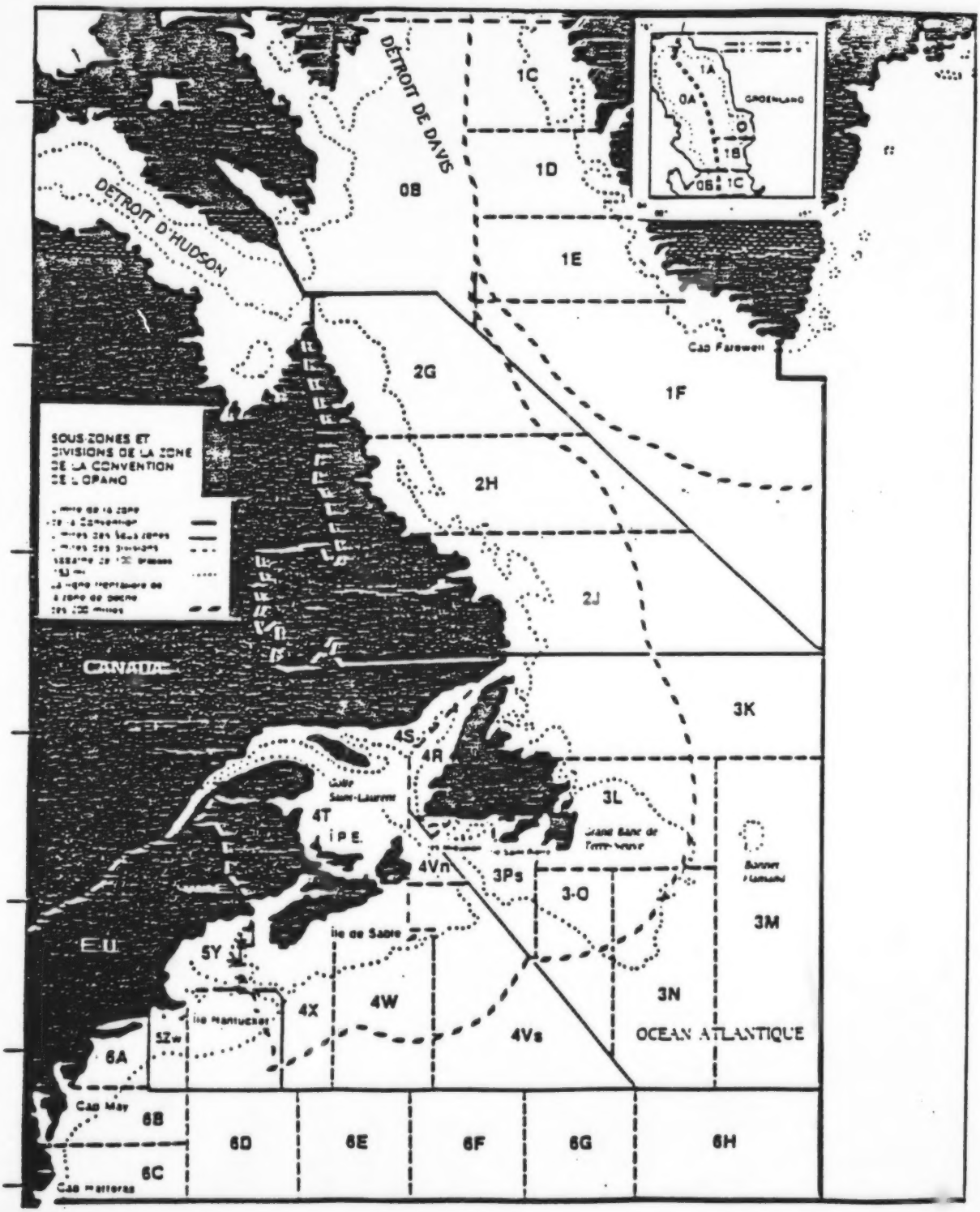
Carte 2
Zone canadienne de pêche de 200 milles et limites de pêche de l'Organisation des Pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO)